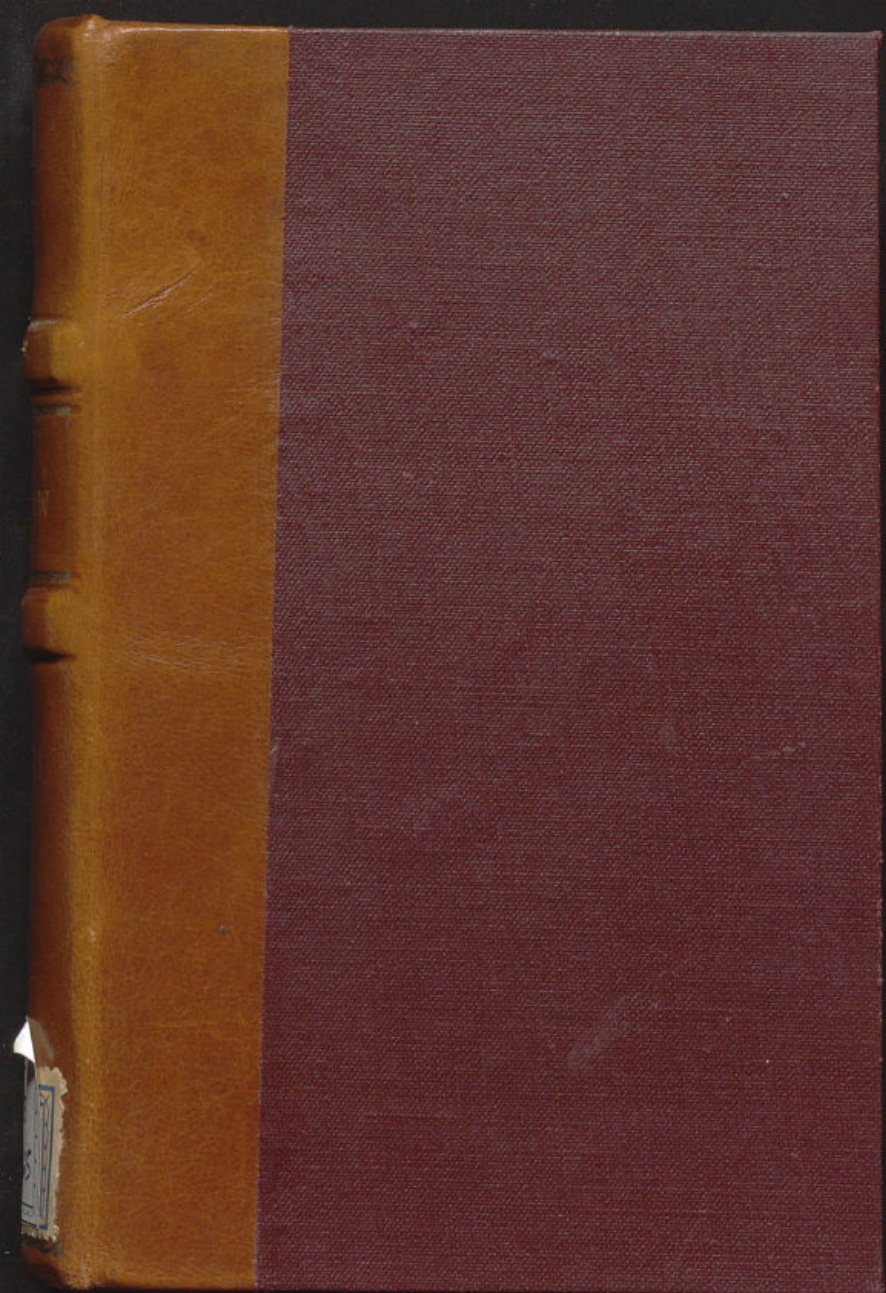


PONCET

L'ORAIISON

A
33
665







i 16867324

BIBLIOTECA HOSPITAL REAL GRANADA	
Sala:	A
Estante:	33
Numero:	665

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA	
Sala:	C
Estante:	18
Numero:	70

fil
les
le
fe
gar
te
tel
ca
pa
fca
gn
en
me
cun
certe
rim
Ov
tre
la p
ce &
& ca
que
cui
ce
fabri
est
lem
con
rage
trior
men
ainfi

DE V X
T R A I C T E Z
E N F O R M E D E D E -
M O N S T R A T I O N , D E S Q V E L S

(2)

L'V N C O N T I E N T L E S
principaux fondemens de la verité
de la sainte Eucharistie : Et l'autre
enseigne, que la sainte Messe est
de l'institution & commende-
ment de nostre Seigneur
Iesus christ, & de la pra-
tique des Apostres.

*Par F. Maurice Poncet, Docteur en Theologie
en l'Vniuersité de Paris.*

A Monseigneur Monsieur le
Mareschal Damuille.

A P A R I S,

*Chez Michel Sonnius en la rue saint Iaqués,
à l'enseigne de l'Escu de Basle.*

1 5 6 7 .

Auec priuilege du Roy .

EXTRAICT DV
Priuilege du Roy.

PAr Priuilege du Roy, est deffendu à tous Libraires, Imprimeurs, & autres qu'il appartient en quelque sorte ou maniere que ce soit, d'imprimer ou vendre aucunes des œures de frere Maurice Poncet religieux de l'ordre saint Benoit docteur regent à Paris, soyent de son inuention, ou traduction, sinon au Libraire ou Imprimeur, auquel ledict Poncet en aura donné charge & puissance, & ce iusques à neuf ans entiers, & consecutifs, apres la premiere impression qui sera faicte de chacun de sesdites œures, ou traductions, à peine de confiscation des liures imprimez par autres au contraires: & d'amande arbitraire, ainsi qu'il est plus amplement contenu ausdites lettres de priuilege, sur ce données à saint Maur le 15. iour de novembre. 1566.

Par le Roy en son Conseil,

Signé, DELA VBESPINE.

i 16867404



A
TRE
Mej
Che
Fra
uer
La
E
te p



se con
cun fo



A TRES-HAVLT ET
TRES-PVISSANT SEIGNEVR,

*Meſſire Henry de Montmorency,
Chevalier de l'Ordre, Mareſchal de
France, Lieutenant general & gou-
uerneur pour le Roy en ſon pays de
Languedoc, Seigneur de Dampville,
&c. F. Maurice Poncet deſire tou-
te paix & felicité.*



ONS EIGNEVR,
ſil y eut iamais tēps
plein de troubles,
malheur & pauure-
té, qui ayt occaſio-
né les hommes de
ſe contriſter & paſſionner, vn chaſ-
cun ſçait que nous l'auons eu ces an-

EPISTRE.

nées dernieres:esquelles le royaume
 de France a souffert & pati toutes les
 Algarades , desquelles Dieu afflige
 son peuple, pour les faire resentir de
 son ingratitude, par laquelle ne le re-
 cognoissant en telle souueraineté
 qu'il deuoit, ains s'emprisonnant en
 vne miserable ambition, auarice &
 confusion de police, est tombé en vn
 profond mespris & contemnement
 de tout droict diuin & humain. Tel-
 lement que l'on a veu les pauures Frá-
 çoyz tant agitez en tourmentez de
 toutes pars d'vn si furieux temporal
 que si Dieu (nonobstant fort cour-
 roucé contre nous) ne nous eust en-
 couragé quelques bons & vaillans
 pilotes, ia par longues années expe-
 rimétez, il sembloit que la France se-
 esbranloit (les elements pesle-messe
 confus pour retourner en son pre-
 mier chaos. Lors a on cogneu, mon-

feigne
 laquel
 vous
 amia
 aux au
 siecle
 ont e
 Com
 stre ch
 l'eaué
 Com
 & m
 Cath
 sont
 qu'vn
 mois
 neté p
 à son
 gneur
 vn de
 vostre
 bien v

EPISTRE.

seigneur, quelle a esté vostre vertu, laquelle, principalemēt en ce temps, vous avez rendue beaucoup plus amiable à voz François, admirable aux autres natiōs, & immortelle aux siecles futurs. Combien de peuples ont esté fauluez par vostre moyen: Combien de pauures ames sous vostre charge reduictes au droit fil de l'euē & voye assuree de leur salut? Combien de ceux qui ayment viure & mourir en la liberte de l'Eglise Catholique, preseruez du naufrage sont venuz à bon port. Tellement qu'vn peuple infiny ne vous doit mois de recognoissance, que l'anciēneté payenne deliurée de naufrage, à son Neptune. Pour-ce, monseigneur, que chascun sçait, que ie suis vn de ceux qui sont eschappez sous vostre nom, faueur & grandeur. J'ay bien voulu en memoire d'vn si grād

EPISTRE.

bien, receu de vostre bonté singulière enuers tous les bons, vous presenter & vouër la tablette, sur laquelle m'estant iecté pendant le danger, a euité le naufrage de ceste horrible & furieuse tempeste. La tablette est mō labeur, trauail, & telle experiēce que i'ay peu faire, tant par predications que conferences aux lettres de la sainte escriture. D'icelle ie vous en presente la principale partie, ayant autāt bonne affection de louër toute ma vie vostre admirable vertu, comme meritent les dons singuliers qu'il a pleu à Dieu vous donner & eslargir. Comme aussi le pays de Languedoc sous vostre gouuernemēt de sa part fera tout ce qu'il pourra pour recognoistre le bien qu'il a receu de vous, combien que toutesfois il ne respōdra iamais à voz merites, d'auoir esté par vous reduict à son Dieu, à son

Roy, &
 calom
 heur
 ures in
 blé sou
 sion :
 morte
 toute
 vertuz
 Ce co
 faire c
 bleme
 plaife
 mienn
 vous p
 rez oc
 plus a
 de pri
 ce 15. I
 Par
 ui
 Ro

EPISTRE.

Roy, & à sa loy, quoy qu'en dient les calomniateurs qui faulsemēt & malheureusemēt ont publié par leurs livres iniurieux, que le pays a esté accablé sous le fardeau de vostre oppression: & en despit d'eux vous sera immortal Trophée & tesmoignage à toute la posterité de voz singulieres vertuz, & prudence incomparable. Ce considéré ie ne puis autre chose faire que de vous supplier treshumblement, monseigneur, qu'il vous plaise auoir pour agreable ceste mienne affection singuliere que ie vous presente. Ce faisant me donnez occasion de continuer de plus en plus au seruice de l'Eglise de Dieu, & de prier Dieu pour vous. De Paris, ce 15. Decembre 1566.

*Par vostre tres-humble & tres-fidel ser-
uiteur, Maurice Poncet.*

L'AVTEVR AV
lecteur.

A My lecteur, ie te prie d'entendre, qu'à la priere d'un honorable marchand de Paris, j'ay conferé le 24. Octobre, l'an 1565. avec un Caluiniste nommé Jehan Rauastel & marchand demourât à Lyon, en la presence de quelques notables marchâs de ceste ville de Paris, a l'occasio que ledict Rauastel auoit faict promesse qu'il se retireroit à nostre Eglise Catholique, si on luy monstroit, que l'un des Apostres eust celebré la Messe. Et le voiant estonné de quelques petites remonstrances, ie fu bien d'aduis de luy enuoyer un petit memoire, contenant les premiers fondemens de la Messe, datté du 26. dudit mois & an: duquel il m'enuoya responce, que ie receu le 4. Ianuier ensuyuant. Mais voyât qu'il ne faisoit aucune responce a ma replique, dattée du 20. Feuurier audict an, il m'a semblé expedient de faire publier ces deux
" Traictez, tant pour donner quelque occasion aux
" Catholiques de se contenir en la religion ancienne,
Chap. 3. de que pour satisfaire à l'auctorité de S. Paul, qui dit:
l'epi. a Tite. Reiette l'homme heretique, apres la premiere &
" seconde admonition: Sçachant que celuy qui est tel,
" est renuersé, & qu'il peche, estant condamné par
" soy-mesme.

T
EN
MON
MI
princi
de la
de
se

La f
&



mains
& que

T R A I C T E Z

EN FORME DE DEMONSTRATION, LE PREMIER CONTIENT LES principaux fondemens de la verité de la Sacrée Eucharistie. Le secõd demonstre, que la saincte Messe est de l'institutiõ & commandemēt de nostre Seigneur Iesuchrist, & de la praticque des apostres.

La foy est necessaire pour entendre les articles & ceremonies de l'Eglise, Chapitre 1.

SAINCT Augustin voulant rēdre raison de l'explication de la Foy & du Symbole des Apostres, qu'il a laissē par escrit, dit. Il est escrit aux Romains Chap. 1. que le iuste vit par la foy, & que non seulement nous la deuons a-

*Libr. de fido
& Symbo.
cap. 1.*

» uoir en nostre cœur, mais aussi la manife-
Rom. 10. ster par nostre langue, cōme il est escript.
 » On croit de cueur pour estre iustificié, &
 » on confesse de bouche pour estre sauué.
 » Pour ceste raison il nous fault auoir me-
 » moire de la iustice & du salut : consideré
 » aussi que nous qui deuōs regner en eter-
 » nelle iustice, ne pouuons estre sauuez
 » de ce present siecle maling, sinon qu'en-
 » tant que trauaillans pour le salut de nos
 » prochains, nous confessions de bouche la
 » foy, que nous auons au cueur. Qui est la
 cause, que i'ay proposé de faire entendre
 par cest escript aux absens, ce que i'ay cō-
 fessé a ceux qui estoient presens, touchât ce
 que ie croy, approuue, & reuere en la Me-
 se catholique. Laquelle cōbien que non
 seulement les anciens Orthodoxes de la
 premiere Eglise, tāt Grecque que Latine,
 ayent celebraz & approuuez en tous tēps
 & païs, viuans & mourans en ceste foy &
 religion : mais aussi qu'il ne se trouue ny
 texte en toute la Sainte escripture, ny au-
 cune auctorité de l'Eglise Catholique
 pour la reprobuer. Ce neantmoins il y a
 plusieurs personnes, lesquelles nō moins
 obstinément qu'inconsiderément la re-

iettent,

jettent
 ré & a
 demé
 & init
 qui es
 cede d
 pefche
 verité
 cueur
 Esaie,
 croyez
 bien, i
 rez po
 interp
 faire a
 que la
 vit en
 peut v
 on ne
 Et fain
 n'ont
 Seigne
 aouye
 confir
 n'ont p
 croire
 & par

jettent avec autant plus grande animosi-
 té & abomination, qu'ils l'estiment gran-
 demēt estre cōtraire à la parole de Dieu,
 & institutiō de nostre Seigneur Iesuchrist
 qui est vne faulte inexcusable, & qui pro-
 cede d'incrudulité, laquelle leur baille em-
 peschement (comme fait vn huys) que la
 verité & parole de Dieu n'entré en leur
 cueur & entendement, selon ce que dit
 Esaie, Vous n'entendrez point si vous ne *Chap. 7.*
 croyez: comme l'alleguent les anciēs, ou
 bien, si vous ne croyez, vous ne consiste-
 rez point. Ce que Clemens Alexandrin *lib. 2. Strom.*
 interprete ainsi: la foy n'est moins neces-
 faire a celuy qui est capable d'entendre,
 que la respiration pour viure a celuy qui
 vit en ce monde. Et ainsi comme on ne
 peut viure sans les quatre elements, aussi
 on ne peut auoir cognoissāce sans la foy.
 Et saint Paul escrit aux Romains, Tous *Chap. 10.*
 n'ont pas obey a l'Euangile, car Esaie dit:
 Seigneur qui a creu a la predication qu'il
 aouye de nous? Ce que saint Augustin *Lib. de fide*
 confirme, disant: Les hommes spirituels *& Symbolo*
 n'ont pas meritē seulement de receuoir & *cap. 1.*
 croire la foy Catholicque par les articles
 & paroles escriptes, mais aussi l'entēdre &

Cap. 4.

Lib. 1. de pra
dest. Sc̄forū.
cap. 20.

cognoistre par la reuelatiō de Dieu: car il
 est escript, si vous ne croyez, vous n'enten-
 drez pas. Pour ceste raison deuons nous
 tous suyure le conseil de l'Apostre, lequel
 dit aux Colossiens: Perseuerez en prieres,
 veillans en icelle avec action de graces:
 prians ensemble aussi pour nous, afin que
 Dieu nous ouure l'huis de la parole. Ce
 que saint Augustin interpretāt, dit. Sāiēt
 Paul nous admoneste que le commen-
 cement de la foy est vn don de Dieu: car
 comment l'huis de la parole de Dieu est
 il ouuert, sinon lors que le sens & intelli-
 gence de celuy qui l'escoute est ouuerte
 pour la croire, & que la foy y ayant pre-
 mierement faict commencement & en-
 trée, recoyue ce qu'on dit & maintiēt-on
 appartenir a l'edification de bonne & sai-
 ne doctrine, de peur qu'il ne le reprouue
 & reiette, ayant le cueur clos & fermé par
 l'incredulité. Et pour raison que le fonde-
 ment & preuue de nostre Messe depend
 du Sacrifice que nous y recognoissons, &
 qu'aussi le Sacrifice ne peut estre verifié
 ny maintenu sans croire la verité du
 corps & sang de nostre Seigneur Iesus-
 christ en l'Eucharistie, il est nécessaire

d'en d
 uerme
 difficu
 ment
 stre M
 demer

M E
 pour
 sont



comm
 l'instr
 voyan
 soient
 pouuo
 du lib
 auoit
 tion,

d'en discourir premierement, autant breuement, que l'importance d'une si grande difficulté le pourra permettre. Secondement nous traicterons le Sacrifice de nostre Messe, alleguans les principaux fondemens d'icelle.

*METHODE EXPEDIENTE
pour decider les difficultez de l'Eucharistie, qui
sont trois principalles.*

Chap. 2.

NOUS ne sommes pas seulement d'accord, que quand on est en controuerse de quelque chose, qu'il faut auoir recours a sa premiere institution, comme nostre Seigneur nous en baille l'instruction en saint Mattheu: lequel *Chap. 19.* voyant que les Iuifz disputoient & abusoient du Mariage, se persuadans qu'on le pouuoit rompre & dissouldre à l'occasion du libelle de repudiation, que Moysè leur auoit permis: il repete sa premiere institution, par laquelle il refute l'erreur des

Iuifz: prouuât qu'il est indissoluble de foy,
parce que Dieu l'ordonnât, a dict expref-

“ fement, que l'homme ne fepare point ce
que Dieu aura cōioinct. Ce que S. Paul a

1. Cor. II.

imité enuers les Corinthiës difant, Je vous
ay baillé & cōmuniqué, ce que j'ay receu

“ & appris du Seigneur, parlant de la matie-
re & Saeremēt de l'Eucharistie. Mais aufsi

nous accordons tous que l'institution de
ce Sacrement est cōtenue & descripte en

l'expresse parole de Dieu: laquelle ie pre-
suppose que non seulement nous recep-

uions tous en son entier, fans reiecter vne
feule letre ou syllabe de tout ce qu'appar-

tient a l'histoire de ceste institution: ains
aufsi que nous deuions auoir recours a

icelle pour en retirer certaine resolution
des difficultez & contrarietez qui regnēt

a present touchāt ceste matiere. Qui font
trois principales. La premiere, (que nous

soustenons estre veritable & Catholique)
afferme que nostre Seigneur Iesus-christ

prenant du pain & du vin, apres les auoir
benist & Eucharistizéz, rompu, & distri-

Matt. 26.

Mar. 14.

Luc. 22.

1. Cor. 11.

buéz a ses disciples, difant: Prenez, mägez,
& beuuez tous, cela est mon corps, cela est

mon fang. nous a baillé veritablemēt, reel-
lement

lemen
de son
substan
conde
lesque
ferent
difans
meure
& pres
stre Se
boutie
ambra
ment
seulen
tieres
res, a f
signes
desco
Iesus-
plufie
comb
opini
neant
pinio
role d
geme
& au

lement & de fait la nature & substance de son mesme corps & sang, sans que la substance des matieres y demeure. La seconde est de la doctrine des Lutheriens, lesquels entre plusieurs autres articles different aussi des Catholicques en celle cy, disans que la substance des matieres demeure tousiours avec la substance reelle & presence du vray corps & sang de nostre Seigneur. La troisieme est sortie de la boutique des Zuingliens, maintenue & embrassée estroictement & pernicieusement des Calvinistes, a sçauoir, que non seulement la substance & nature des matieres y demeure, mais aussi que les matieres, a sçauoir le pain & le vin, ne sont que signes & Symboles de l'efficace & vertu descoullante de la substance du Corps de Iesus-christ. comme on pourra veoir en plusieurs liures & traictez de Calvin. Et combien qu'il ny ayt qu'une de ces troys opinions qui puisse estre veritable, ce neantmoins chascun soustient que son opinion est veritable & conforme a la parole de Dieu. Considerons donc avec iugement & sans passion les textes, raisons & auctoritez que les Catholicques alleguent

*In postrema
admonitione
ad Vnest-
phalum
li. 4. Inst. ca.
17. Numer.*

*In caput 2.
epist. 1 ad Co-
rinth.*

*Tractatu de
Ineunda con-
cordia.*

*Contra Hef-
husium.*

pour prouuer & verifier, la foy qu'ils ont de l'Eucharistie, qui pourront seruir aussi a refuter les autres.

P R E M I E R E P R E V V E D E S
Catholiques prinse de l'Omnipotence de Dieu,
qui peult & faict tout ce qu'il dict, & faict
dire.

Chap. 3.

NOUS sommes d'accord que Iesus
Christ est aussi veritablemēt Dieu,
qu'il est hōme, selon ce que nous
croyons par l'article de son incarnation.
Dont nous inferons, qu'il est tout puis-
sant, car autrement il ne seroit Dieu: veu
que (cōme dit Tertullian) on ne doit pas
croire qu'il soit vn Dieu, qu'a la conditiō
qu'on doit croire qu'il est tout puissant.
Et sainct Athanase dit, Si le filz de Dieu
n'estoit tout puissant comme son pere,
il seroit du nombre des creatures. Et pour
raison que la decisiō & resolution de ce-
ste matiere depend de l'article de foy, par
laquelle nous croyons que Dieu est tout
puissant, il est necessaire d'entendre en
quoy consiste l'Omnipotence de Dieu.

Nous

*Lib. de resur-
rectione car-
nis.*

*In decretis
Synodi Nice-
ne.*

Nous
re, que
ce qu'
specia
Ce qu'
cieux
gneur,
par le
de la t
tous le
tent: c
nous e
ciens
fidera
nomm
cite C
autant
pense
ge apr
qu'elle
fanten
que ce
& rup
son co
possi
raison
ler, pa

Nous entendons par la saincte escripture, que Dieu nō seulement peut faire tout ce qu'il dit, & fait dire, mais aussi le fait, speciallement quand il parle absoluēmēt.

Ce que Dauid nous enseigne, disant: Les *Psal. 32.*
 cieus ont esté faictz par la parole du Sei-
 gneur, & tout l'ordre & exercice d'iceux,
 par le vent de sa bouche. que tous ceux,
 de la terre craignent le Seigneur, & que
 tous les habitans du monde le redou-
 tent: car il a dit, & a esté faict. Cela aussi
 nous est confirmé par l'opinion des an-
 ciens Philosophes, & Poëtes, lesquels cō-
 siderans la puissance de Dieu, on dict, &
 nommément Aristophane, comme re-
 cite Clemens Alexandrin, parler vault *Li. 6. Strom.*
 autant que faire, & faire vault autant que
 penser, quand à Dieu. Tellemēt que l'An-
 ge apres auoir annoncé à la sacrée vierge,
 qu'elle conceuroit en son ventre, & en-
 fanteroit vn filz: pour la mieux asséurer
 que cela se faisoit sans aucun dommage
 & rupture de l'integrité & virginité de
 son corps, luy a dict: Nulle parole sera im- *Luc. 1.*
 possible à Dieu. Sainct Bernard en rend
 raison, disant. Pour autāt que faire & par- *Hom. 4. su-*
 ler, parler & vouloir, n'est qu'une mesme *per. Missus.*
 ,,

chose enuers Dieu seulement, à bonne &
 iuste cause nulle parole sera impossible à
 Dieu. Et pour exemple, les Prophetes ont
 peu preuoir & predire qu'une sterile ou
 vierge conceuroit & enfanteroit, mais
 ilz n'ont pas eu la puissance de la faire cō-
 ceuoir & enfanter: ains Dieu qui leura
 donné la puissance de le preuoir quand il
 a voulu, a peu aussi facilement accomplir
 par luy mesme ce qu'il a promis, qu'il
 luy a esté facile quand il a voulu, de le pre-
 uoir par eux. Dōt Iob disoit, Je ne me suis
 point bougé du commandement de ses
 leures, & ay ferré en mon sein les paro-
 les de sa bouche. Et s'il est, en vn pro-
 pos, qui le destournera? Ce que sa volonté
 desire, il le fait. Et saint Thomas d'Aquin
 parlant de la puissance de Dieu, dit, l'es-
 sence & nature de Dieu selon laquelle
 nous deuons cōsiderer & estimer sa puis-
 sance, non seulement n'est finie ny limi-
 tée à aucun genre & espee de toutes les
 creatures, ains deuant qu'elles soient, pos-
 sède en soy la perfection de toute essen-
 ce. Tellement que tout ce qui peult auoir
 essence, est compris soubs les choses qui
 peuuent estre absolument, pour le regard
 des-


Cap. 23.

1. part. qu. es.
25. artic. 3.

desque
 la cho
 contra
 Donc
 ne fero
 son de
 & sur l
 Dieu.
 ainsi, n
 pas qu
 raison
 faïtabl
 que &
 reng &
 le reg
 puissan
 contra
 cōtrai
 role s
 implic
 parole
 conce
 ment.

desquelles Dieu est dict tout puissant. Or „
 la chose qui a son essence , n'a rien plus „
 contraire que ce qui n'a point d'essence. „
 Donc la chose qui ensemblemēt seroit & „
 ne seroit point, repugne a la nature & rai- „
 son de la chose qui peut estre absolument, „
 & sur laquelle s'estend l'omnipotence de „
 Dieu. Car vne telle chose se contrariant „
 ainsi, n'est sous la puissance de Dieu: non „
 pas qu'il ne soit tout puissant , mais pour „
 raison que telle chose n'est possible ny „
 faisable . Parquoy tout ce qui n'implic- „
 que & ne contient contradiction , est au „
 rang & nombre des choses possibles, pour „
 le regard desquelles Dieu est dict tout „
 puissant, & non pas tout ce qui implique „
 contradiction. C'est'explication n'est pas „
 cōtraire a ce que dit l'Ange, que nulle pa- „
 role sera impossible a Dieu. Car ce qui „
 implique contradiction , ne peut estre „
 parole , pourautant qu'aucun ne le peut „
 conceuoir n'y imaginer en son entende- „
 ment. „

DE LA VERITE
CONTINUATION DE CESTE
premiere preuue de l'Omnipotence de Dieu.
Chap. 4.

R nous sommes d'accord que nostre Seigneur Iesus Christ est veritablemēt Dieu, & que de sa parole toute puissante il a benest & Eucharistizé le pain, disant : Prenez & mangez, cela est mon corps, lequel est offert pour vous, & que nous commandant de faire cela en memoire de luy, il est certain qu'il a parlé si absolument, qu'il n'est possible de plus. Tellement que c'est vne chose intollerable en l'Eglise de Dieu, de doubter qu'il ne l'ayt peu faire, ou qu'il ne l'ayt fait ainsi qu'il a diēt, autrement il n'y auroit difference entre la puissance de Dieu & des creatures, & consequemment il ne faudroit croire qu'il fust vn Dieu, si nous voulions considerer sa puissance, comme la puissance des creatures: qui estoit la maniere de faire des heretiques anciens, en laquelle noz Sacramentaires les imitent autant plus diligemment, qu'ils ont grand desir de faire pis, lesquels nous prions affectueusement, selon que nous desirons

grande
confide
scrit, d
ques n
Dieu se
maine.
Cathol
l'ordre
selon l'a
luy qui
parle. C
nature
mable,
incomp
deur d
peult fa
crit fair
voulan
qué en
parolle
ltre Sau
parole
nostre f
que la v
prieres
de luy,
ltre fan

ESTE grandement leur salut & honneur, qu'ils
 Dieu. considerent ce que saint Ambroise es-
 crit, disant. Il ne fault pas que les hereti-
 ques mesurent vne si grand' ceuure de
 Dieu selon la puissance & operation hu-
 maine. Et quand est de nous qui sommes
 Catholicques, nous cerchons & suyuons
 l'ordre des escriptures, & estimōs l'ceuure
 selon l'auteur d'icelle: a sçauoir qui est ce-
 luy qui parle, que cest qu'il dit, & a qui il
 parle. C'est Dieu qui parle, qui est d'vne
 nature honorable, d'vne grandeur inesti-
 mable, qui est tresgrand en remuneratiōs,
 incomprehensible en ses ceuures, la gran-
 deur de la puissance duquel aucun ne
 peut facilement trouuer. Et aussi ce qu'es-
 crit saint Iustin le martyr, lequel nous
 voulant enseigner le moyen qui est pratic-
 que en nostre Eucharistie, a recours à la
 parole de Dieu, disant: Ainsi comme no-
 stre Saulueur estant faict homme par la
 parole de Dieu, il a eu chair & sang pour
 nostre salut. aussi nous auōs esté instruiets
 que la viande consacrée par la forme des
 prieres & paroles que nous auons receuēs
 de luy, & de laquelle nostre chair & no-
 stre sang sont nourris par transmutation,

Lib. 2. Hec
 amer. cap. 3.

Apologia.
 2. ad Anto.
 pium.

DE LA VERITE

est la chair & le sang de Iesus Christ.

L'OMNIPOTENCE DE DIEU

consiste aussi en ce qu'il peut & fait

tout ce qu'il veut. Chap. 5.

Nous trouuons aussi en la saincte
 escripture, que Dieu vse de sa
 puissance selon son vouloir. Tel-
 lement que nous ne le deuons pas croire
 tout puissant seulement en ce qu'il peut
 toutes choses auxquelles il ny a contradi-
 ction, mais aussi pour raison qu'il peut &
 fait tout ce qu'il veut, cōme il est escripe
 en Dauid, Dieu a fait tout ce qu'il a
 voulu. En l'Ecclesiaste, il fera tout ce qu'il
 voudra. Et en la Sapiēce. Tu as la puissan-
 ce de faire quelque chose, quand tu voul-
 dras. Tellement que S. Paul dit aux Ro-
 mains, Qui est celuy qui a resisté a la vo-
 lunté de Dieu? Noz anciens nont pas fail-
 ly a suiure ceste regle de la saincte escri-
 pture, referans a la volonté de Dieu tou-
 tes les œuures qui procedent de sa puif-
 sance: soit quand il est question de la crea-
 tion, subsistence, & duree des creatures,
 comme il est facile d'entendre parce que
 escrit Clemens Alexandrin disant, Com-
 bien

Psal. 113.

Chap. 8.

Chap. 12.

Chap. 9.

*In oratione
 ad Gentes.*

bien est
 creatio
 lunté d
 est vray
 seule v
 faicte s
 aussi E
 premen
 toutes
 subsiste
 la, car e
 Et quar
 peut il
 produç
 ce des
 que no
 Et mes
 tures fa
 ment, q
 leuses. E
 licr, spe
 fant Di
 ble & d
 puifan
 cipeces
 loix des
 a telle

bien

bien est grande la puissance de Dieu? La „
 creation du monde depēd de la seule vo- „
 lunté de Dieu: luy seul l'a faict, car luy seul „
 est vray Dieu. Il effectiue & opere par sa „
 seule volonté. Tellemēt qu'une chose est
 faicte selon qui luy plaist seulement. Et *Li. 4. demō.*
 aussi Eusebe, Cela que Dieu veut, a prō- *cap. 1.*
 ptement son estre & son essence. Parquoy „
 toutes les creatures ont prins leur estre, „
 subsistence & durée de ceste seule cause „
 la, car elles sont produictes par sa volonté.
 Et quand il veut quelque chose, aussi la
 peut il. Soit quand il est question de la
 production des creatures faicte en espa-
 ce des temps & succession des saisons,
 que nous appellons œuures naturelles.
 Et mesmement de la production des crea-
 tures faicte promptement & soubdainement,
 que nous appellōs œuures miracu-
 leuses. En quoy sainct Augustin est singu-
 lier, specialement au liure 6. de Genese, di- *Lib. 6. de*
 sant Dieu a faict, ce qui luy estoit cōvena- *Gen. ad lite-*
 ble & decēt pouuoir & faire, estāt du tout „ *ram. cap. 13*
 puissant & cognoissant. Car ordōnant aux „
 especes & qualitez des creatures certaines „
 loix des temps & saisons, il les a ordonnez „
 a telle condition que sa volonté seroit su- „

„ perieure. Il a determiné aux creatures
 „ certaines qualitez & nombres par sa puis-
 „ sance, laquelle il n'a liée ny obligée aux
 „ mesmes nombres & qualitez. Côme il est
 „ manifeste en ce que son esprit tellement
 „ formoit & animoit le monde dès le com-
 „ mencement de la creation, qu'encores de-
 „ puis qu'il est crée & fait, il le forme & ani-
 „ me par la grandeur de sa puissance, & non
 „ estant en vn lieu comme vne chose cor-
 „ porelle. Car qui est celuy qui ignore, que
 „ l'eauë meslée avec la terre, participe de la
 „ grosse du Sarment, quand elle est tirée &
 „ succée des racines de la vigne: tellement
 „ qu'en ce bois elle tire vn humeur & qua-
 „ lité, en vertu de laquelle elle est tournée
 „ en grappe grossissante petit à petit, de tel-
 „ le sorte que par ceste qualité ainsi crois-
 „ sante, elle deuiet vin, qui est d'autât plus
 „ meilleur & gratieux à boire, qu'il est meur
 „ & ferme en sa viellese. Ce neantmoins ie
 „ te demande, Dieu a il cherché ou attendu
 „ le Sarment ou la terre, ou ces longues sai-
 „ sons des temps, quand si promptement il
 „ a conuertie l'eauë en si bon vin, qu'vn de
 „ la compagnie l'a grandement estimé, cõ-
 „ biẽ qu'il eust bien beu? Celuy qui est au-

IOAN. 2.

reur & createur du temps, a il eu besoing
 de l'aide & espace du tēps pour faire vne
 telle œuure? Toute nature & substance de
 Serpens prend elle pas sa conception, sa
 forme, sa naissance & solidité par l'espace
 de certains iours, accommodez & deter-
 minez à vne chacune espece des creatu-
 res: Ce neantmoins ie te demande, quand
 la verge que tenoient Moysé & Aaron, a
 esté muée en serpent, a on attendu cest'e-
 space de iours? Toutesfois ces choses la ne
 le font pas contre nature, sinon d'auentu-
 re pour le regard de nous autres, qui n'a-
 uons pas autre cognoissance du cours de
 nature: & non pas pour le regard de Dieu:
 enuers lequel est reputé nature, ce qu'il au-
 ra fait. Soit quand il est question de la
 production du corps & sang de nostre sei-
 gneur Iesus Christ au Sacrement de l'Eu-
 charistie, Tellement que sainct Augustin
 escrit: Si sainct Paul estant encores mor-
 tel a peu, selon l'ordonnance de Dieu, an-
 noncer nostre seigneur Iesus Christ par di-
 uers signes & moyens, à sçauoir par sa
 langue, par epistre, & par le Sacrement de
 son corps & sang: ce neantmoins nous ne
 disons pas que sa langue, ny l'encre, ny les

*lib. 3 de Tri-
 nita. cap. 4.*

“ sions articulez & pleins de significatiō qu’il
 “ a prononcez par sa langue, ny ce qu’il a es-
 “ crit sur le parchemin soit le corps & sang
 “ de Iesus Christ. Mais seulement ceste cho-
 “ se la que nous recueillons des fruiçts de la
 “ terre: laquelle chose apres auoir esté legi-
 “ timemēt consacré par la priere sacramen-
 “ telle, nous receuons a nostre salut spirituel
 “ en memoire de la passion que nostre Sei-
 “ gneur a enduré pour nous. Ceste viande
 “ là, dis-ie, quand elle est reduicte en forme
 “ & espece visible par les maīs & artifice des
 “ hommes (cōme le Boulenger fait en pain
 “ chauld) n’est pas sanctifiée pour estre vn si
 “ grand sacrement, sinon par la vertu de l’es-
 “ prit de Dieu qui opere inuisiblement. Ve-
 “ donc qu’il plaist a dieu de faire tout ce qui
 “ est fait en cest’ œuvre, vsant des mouue-
 “ mens & actions des creatures corporelles,
 “ à sçauoir, excitant & mouuant premierē-
 “ ment les parties inuisibles des ministres,
 “ soit les ames des hōmes, soit les esprits oc-
 “ cultes, qui luy doiuent seruice, pour-quoy
 “ nous esmerueillerons nous, si dieu fait en
 “ la creature du ciel, de la terre, de la mer &
 “ de l’aër, les choses qu’il veult sensibles & vi-
 “ sibles, pour (selon qu’il cognoist estre de-

cent) se signifier & montrer en icelle.

*Continuation de ce que Dieu peut & fait
tout ce qu'il veut. Chap. 6.*

DOnt est aduenü que ceux qui ont
consideré la puissance de dieu selon
ses ceuures seulement, sans auoir es-
gard a sa volóté, sont tombez en plusieurs
grâdes absurditez, aians opinion que quãd
dieu ne fait quelque chose, qu'il ne la peut
faire: ou qu'il fait tout ce qu'il peut. Auf-
quels Tertullian Respond: Certainement
il n'y a rien difficile a dieu. Toutesfois si
nous voulons vser si inconsiderément de
cette sentence en noz presumptions, nous
pouuons feindre & imaginer de dieu tout
ce que nous voudrons: comme s'il auoit
fait, selon qu'il a peu faire. Combien qu'il
soit tout puissant: ce neantmoins il ne faut
pas croire qu'il ayt fait, ce qu'il n'a pas fait.
Mais il fault considerer si l'a fait. Dieu a
peu creer l'homme avec des ailles pour
voller, comme il a fait aux Millans, toutef-
foys il ne l'a pas fait incontinent selõ qu'il
pouuoit. Dieu a peu faire mourir inconti-
nent Praxean & aussi tous les heretiques,
toutesfois il ne l'a pas fait, ayant la puis-
sance: car il failloit, qu'il y eust des Millans

*Lib. aduersus
Praxean.*

» & des Heretiques. Pour cest esgard quel-
 » que chose sera difficile a Dieu, a sçauoir,
 » ce qu'il n'aura point fait: non pas qu'il
 » n'en ayt eu la puissance, mais parce qu'il
 » n'en a eu le vouloir. Car le vouloir de
 » Dieu est son pouuoir, & disons qu'il ne
 » peut, quand il ne veut. Mais quād il veut
 » quelque chose, il la peut, & la fait. Si nous
 » voulions estre curieux de sçauoir la raison
 » pourquoy dieu ne veut tout ce qu'il peut,
 » & pourquoy il fait tout ce qu'il veut: fait
 » Augustin nous respōd, disant: Quād nous
 » serōs en la lumiere tresclaire, de la sapiēce,
 » nous voyrons, ce que maintenant nous
 » croyons religieusement, deuant que nous
 » voyons & cognoissons manifestement, cō
 » bien la volūtē de Dieu est certaine, imua-
 » ble & pleine de grāde efficace, cōbiē Dieu
 » peut plus qu'il ne veut, mais qu'il ne veut
 » rien qu'il ne puisse: & aussi combiē est ve-
 » ritable, ce que nous chantons au Psalme.
 » Nostre dieu est au Ciel. Il a fait au ciel &
 » en la terre tout ce qu'il a voulu. Ce que cer-
 » tainement ne seroit veritable, s'il a voulu
 » quelque chose, qu'il n'ayt pas fait: ou (qu'
 » est plus indigne & absurd) que luy tout
 » puissant n'a pas fait ce qu'il a voulu pour

*In enchiri-
 dio ad Laur.
 Cap. 95.*

Psal. 113.

raison
 luntē. I
 puissan
 on le la
 On
 pa



tablem
 qu'ceu
 gnoist
 eū de
 qu'il fa
 fait il
 ment i
 luy a p
 lu. T
 gnoist
 quelle
 gnoist
 est sa
 gnoist
 ges &
 me co
 puis e
 de le f

raison

raison que l'hōme la empesché par sa volunté. Donc' on ne fait rien que dieu tout puissant ne le vueille, ou en permettant que on le face, ou en le faisant luy-mesme.

On peut cognoistre la Volonte de Dieu par ses ouurages manifestes. Chap. 7.

DE ce fondement nous inferons que le plus certain & meilleur moyen de cognoistre & discerner veritablement la nature & qualité de quelque ceuvre de Dieu, c'est d'entendre & cognoistre le vouloir & intétion qu'il auroit eue de la faire. Car il est certain que ainsi qu'il fait vne chose, laquelle il veult, aussi la fait il telle qui la veult. Comme non seulement il a fait l'homme, pour autant qui luy a pleu: ains aussi, il a fait tel qui l'a voulu. Tellement que si nous pouuons cognoistre le vouloir & intention pour laquelle Dieu a fait l'homme, nous cognoistrans que c'est que l'homme. Or il est sans doubte, que nous pouuons cognoistre le vouloir de Dieu par ses ouurages & effectz qui nous sont manifestes: cōme cognoissant que le feu est chauld, ie puis entendre que Dieu auoit le vouloir de le faire tel. Ce que saint Athanase de-

„ duiſt doctement, diſant: Nous pouuons
 „ apprendre la cognoiſſance de Dieu par le
 „ moyen des creatures viſibles, veu que la
 „ nature d'icelles nous mōſtre ſon ſeigneur
 „ & createur par l'ordre & harmonie que
 „ nous y voyōs, cōme il deſcrit & depeint.
 „ Car conſideré que Dieu eſt bon, amateur
 „ des hommes, & qui a ſoin des ames qu'il
 „ a creez, ce neantmoins inuiſible & incō-
 „ prehenſible par ſa nature, & ſi grandemēt
 „ ſurmontant toutes les creatures, luy n'e-
 „ ſtant crée, que l'homme eſtant crée per-
 „ droit ſon temps & ſa peine, cuidant le co-
 „ gnoiſtre par ſon trauail. Pour ces raiſons
 „ il a tellement ordonné les creatures, qu'il
 „ peult eſtre cogneu par les ouurages & ef-
 „ fectz, combien qu'il ſoit inuiſible par ſa na-
 „ ture, comme l'ouurier eſt ſouuent cogneu
 „ par ſes ouurages: cōbien qu'il ſoit abſent,
 „ cōme on recite de Phidias, tailleur d'ima-
 „ ges, lequel eſtant abſent ſes ouurages l'ont
 „ representé par la meſure & proportion
 „ des parties & membres qu'il auoit: ainſi
 „ deuous nous entendre Dieu createur du
 „ monde, par l'ordre qu'il y a mis, combien
 „ que nous ne le pouuions veoir des yeux
 „ du corps. Car cōme il n'a abuſé de ſa na-

ture inuisible, aufsi ne s'est il rendu du tout
 incogneu aux hommes. Ce que ie dis ne
 vient pas de moy, mais ie l'ay appris des hō-
 mes qui auoient la cognoissance des cho-
 ses diuines, entre lesquelz nous auons S.
 Paul, lequel escriuant aux Romains, dit: *Chap. i.*
 Les choses de Dieu qui nous sont inuisi-
 bles, se voyent par la creation du monde,
 estans considerées en ses ouurages.

ON PEULT COGNOISTRE LA
volonté de Dieu aufsi par les histoires de ses faiçts
& diçts cōtenuz en la sainte escripture. Cha. 8.

Nous pouuons cognoistre le vou-
 loir de Dieu aufsi par les histoires
 de ses faiçts & diçts qui sont con-
 tenuz en la sainte escripture. Comme
 quand nous lisons en Genese, Dieu dit, fai- *Chap. i.*
 sons vn hōme à nostre image, & selon no-
 stre semblance, & qu'il ayt domination sur
 les poissons de la mer, & sur les oyseaux
 du ciel, & sur le bestail & sur toute la terre,
 & sur tout reptile qui se remuë sur la terre.
 Voyans que l'homme a esté créé en tel e-
 stat, nous pouuons entendre le vouloir &
 intentiō de Dieu en cest'ouurage, & nous
 deuons nous persuader, qu'il est ainsi qu'il *Chap. 55.*
 a dit, selon que nous lisons en Esaie, cer-

v tainement comme la pluye & la neige de-
 scend du ciel, & ne retourne plus là, mais
 arrouse la terre, & la fait produire & ger-
 mer, à fin qu'elle donne semēce au semeur
 & du pain à celuy qui mange. Ainsi sera
 ma parole qui sortira de ma bouche, elle
 ne retournera point à moy en vain, mais
 fera tout ce que i'auray voulu, & prosperera
 es choses esquelles ie l'ay enuoyée. Et
 quand nous lisons au mesme Chapitre,
 Dieu vit tout ce qu'il auoit fait & estoit
 grandement bon, nous pouuons entendre
 que le Vouloir de Dieu estoit grāde-
 ment bon. Dont Eusebe escrit. Les crea-
 tures sont ainsi comme il a pleu à Dieu, le
 quel a certain vouloir, pource qu'il est bñ
 de sa nature, & naturellement vne chose
 qui est bonne, n'appete sinon que bonnes
 choses, & consideré que les vueille, ainsi
 les peut il faire.

*Lib. 4. de la
 demonstr.
 Chap. 1.*

ON PEULT COGNOISTRE LA
 volonté de Dieu aussi par sa parole, par laquelle
 il commande quelque chose. Chap. 9.

DIERCEMENT & veritablement
 nous pouuons cognoistre le vou-
 loir de Dieu par sa parole; quand
 speciallemēt il y a annexe de quelque cer-

rain commandement qui s'adresse à nous,
 Comme il est facile d'entendre par le de-
 calogue que Dieu bailla à Moÿse. Car
 quand il nous dit: Tu n'auras point d'au-
 tres Dieux deuant moy, il nous fait entendre le vouloir qu'il a d'estre recogneu sou-
 uerainement en tout & par tout: Tellemēt
 que nous sommes Idolatres, toutes les
 fois que nous luy esgallons quelque crea-
 ture, & ne sommes excusables, quād nous
 faisons autremēt apres auoir eu la cognois-
 sance de ce commandement de Dieu. Si
 quelqu'vn en demāde raisō, ie n'en trouue
 point d'autre, sinon cōsideré que nous de-
 uions obeir & nous conformer entāt qu'il
 est en nous au vouloir de Dieu, selon que
 mesme nostre Seigneur nous en a baillé
 instruction, en Saint Matthieu, disant: ta *Chap. 6.*
 volonté soit faicte en terre comme au ciel,
 & que le vouloir de Dieu nous est declai-
 ré par ses paroles & commandemens, les-
 quelz sont si clairs & manifestes, que nul
 ne pourra pretendre excuse legitime quād
 Dieu l'arguera de ne luy auoir obey. Car
 comme en obeissant au vouloir de Dieu,
 nous possedōs la vie eternelle, aussi en luy
 desobeisāt, nous sommes cōdānez a mort

eternelle: selõ qu'il est manifeste par toute
 la saincte escriture , laquelle nous rend
 d'autant plus inexcusables enuers Dieu,
 quãd nous l'offensons, qu'elle nous est dõ-
 nnee de superabõdãt par dessus la loy de na-
 ture, en laquelle noz premiers peres ont
 vescu & serui sincerement au vouloyr de
 Dieu depuis la creation du monde, iusque
 au temps que Moyse receut de Dieu le de-
 calogue. Et ainsi soit que les commande-
 mens de Dieu soient clairs & manifestes,
 nous en auons prouue aussi en la sainte
 escriture Au Psal. 18. La loy du Seigneur
 est entiere, restaurant l'ame: le tesmoigna-
 ge du Seigneur est fidele, donnant sapiẽce
 „ a l'ignorãt. Les mãdemẽs du Seigneur s'õ-
 „ droit resiouiffans le cueur . Le cõmande-
 „ ment du Seigneur est clair, illuminant les
 „ yeux. Au Psal. 118. Ta parolle sert de lampe
 „ a mon pied, & de lumiere a mon sentier. Aux
 „ Prouer. 6. Mõ fils, garde le cõmãdemẽt de
 „ tõ pere, & ne delaisse point l'admonitiõ de
 „ ta mere, ains les lie cõtinuellement sur ton
 „ cueur, & les attache a tõ col. Quãd tu che-
 „ mineras, elle te cõduira: & quãd tu te cou-
 „ cheras elle te gardera: & quãd tu te resuei-
 „ leras, elle deuifera avec toy . car le cõman-
 dement

dement
 ne la lu
 ne est co
 regard
 saint P
 des Pro
 fites b
 celle qu
 ce que l
 foille d
 N
 ment.
 demet
 fance c
 muniõ
 se peul
 prouu
 quelz
 de pre
 seigne
 demer



ment est comme la lampe, & la loy com-
me la lumiere, & la reprehension instructi-
ue est comme la voye de vie pour te con-
regarder, & cet. Et en la secõde epistre de
saint Pierre, chap. i. Nous auons la parole
des Prophetes plus ferme, a laquelle vous
faites bien d'entendre, comme a vne chã-
nelle qui esclaire en lieu obscur, iusques a
ce que le iour commẽce a luire, & que l'e-
fioille du matin se leue en voz cueurs.

*Nostre Seigneur Iesus christ disant: fai-
tes cela en memoire de moy, a baillé
certain commandement. Chap. 10.*



R nous sommes d'accord que
nostre Seigneur instituant le Sa-
crament de l'Eucharistie, il nous
y a baillé vn certain commande-
ment. Autrement il n'y auroit aucun fon-
demẽt pour maintenir l'auctorité & puis-
sance des ministres, sans lesquels la com-
muniõ du corps & sang de Iesus Christ ne
se peult faire. Ce que nous voyons estre
prouué diligemment par les predicans, les-
quelz n'auroient non plus de couleur &
de pretexte de faire leur Cene, si nostre
seigneur n'auoit baillé certain commande-
ment, disant: faiçtes cela en memoire de

Chap. 18 de
son Insti. en
l'article 71.

moy, que de baptizer, sil n'auoit dit aux A-
 postres, baptizez au nom du Pere & du fils
 & du sainct Esprit. Ce que Calvin a cotee
 & allegué fort habilemēt pour fonder son
 ministere, disant: C'est mal fait, si les per-
 sonnes priuées s'vsurpent l'administratiō
 de la Cene, ou du baptesme. Car la dispen-
 sation de l'vn & de l'autre appartient au
 ministere ecclesiastique: veu que le Christ
 n'a commadé aux femmes, ou aux hom-
 mes qui ne sont appelez au ministere de
 l'Eglise, de baptizer, ains il a baillé ce com-
 mandemēt à ceux qu'il a establi Apostres.
 Et quand il a commandé à ses disciples
 de faire en administrant la Cene, ce qu'il
 luy auoient veu faire, consideré que luy
 mesme auoit fait le deuoir d'vn dispensa-
 teur legitime, il a voulu certainemēt qu'ils
 imitassent son exemple en cest office.

Le commandement de Dieu est clair

& manifeste. Chap. II.



AVANTAGE nous deuōs esti-
 mer, que ce commandement est
 de telle necessité, qu'il nous lie
 & oblige à l'executer: suiuant ce

Chap. 6.

qui est escrit en sainct Iehan. En verité
 ie vous dy: Si vous ne mangez la chair du

fil

aux A
 du fils
 a cotté
 der son
 es per-
 istratiō
 dispen
 ent au
 Christ
 x hom-
 tere de
 ce com-
 postres.
 disciples
 ce qu'il
 que luy
 ispenfa-
 tēt qu'ils
 fice.
 ir
 uōs esti-
 ment est
 nous lie
 uiuant ce
 En verité
 chair du
 fils

fils de l'hōme, & ne beueuez son sang, vous
 n'auez point vie en vous. Et pour autant
 que la malice des hommes ne cherche que
 occasion d'excuse à bien viure, il a esté de
 besoing, que Dieu leur ayt donné des
 commandemens si clairs & manifestes,
 que desormais il ne pretendent aucune
 excuse. Comme nous lisons en saint „
 Ambroise sur le 5. chap. de l'Epistre aux „
 Romains, expliquant ce qu'escrit S. Paul: „
 Le peché n'estoit poit imputé deuāt que „
 la loy fust baillée. Les hommes pensoyent „
 qu'ils ne seroyēt punis enuers Dieu, quād „
 ils pechoient, mais enuers les hommes: „
 car la loy naturelle n'estoit point assopie „
 du tout, par-ce qu'ils n'ignoroient pas „
 qu'ils ne deuoient faire a autruy ce qu'ils „
 ne vouloient qu'on leur feist. Comme „
 nous voyons en Genese, que Iacob accor ^{Cap. 31.}
 da a Laban son beau-pere, que celuy qui „
 auoit desrobbé ses idoles mourust. Et au „
 chapitre 39. Ioseph a esté emprisonné. Et „
 en Exode chap. 2. Moyses a esté estōné de „
 la loy, pour raison qu'il auoit tué vn Egy- „
 ptiē. Et quād la loy a esté baillée par Moy- „
 se, lors on a manifestement cogneu que „
 Dieu a soin des choses humaines, & que „

" tous ceux qui ne sont punis de leur faulte
 " en ce monde, n'eschapperont la punition
 " qu'ils en meritent. Sainct Augustin escriit
 " de ceste matiere conformement a sainct
 " Ambroise sur le Psalme 57. disant: La veri
 " té a escrit en noz cueurs par la main de no
 " stre createur, a sçauoir, ne fais a autruy ce
 " que tu ne voudrois que l'on te feist. Il n'a
 " esté permis a personne d'ignorer cela, afin
 " qu'aussi ceux là qui n'auoient receu ladicte
 " loy de Moyse fussent iugez. Et afin que les
 " hommes n'eussent occasiõ de se plaindre
 " qu'ils auoient besoin de quelque chose, ce
 " qu'ils ne lisoient en leurs cueurs, a esté escrit
 " en tables. Car ce n'estoit la faulte qu'ils ne
 " l'auoient par escrit, mais ils ne le vouloient
 " pas lire. Pour ceste raison que dit la loy es
 " crite, (en Esaie chap. 46.) a ceux qui l'ont
 " laissée, sinõ, O vous autres preuaricateurs
 " & trãsgresseurs, retournez a vostre cueur.

*Simpli-
 cian.*

D'auãtage il dit au premier liure des que
 stions, tirees del'Epistre aux Romains, en
 la premiere question : Il fault entendre
 que la loy a esté baillée aux hommes, non
 pas pour semer & enraciner le peché, ains
 seulement pour nous monstrier le moyen
 par lequel l'ame estoit coupable, cuidant
 estre

estre quasi asseurée d'innocence. Et aussi,
 afin que par la sollicitude de ceste coulpe,
 elle se cōuertisse à receuoir la grace, pour-
 autant que sans icelle le peché ne peut e-
 stre vaincu.

*Le commandement de Dieu peut estre
 cogneu aussi par le saint Esprit,
 & par l'Eglise. Chap. 12.*

OR combien que le commandement
 de Dieu soit clair, toutesfois a fin
 que nous soions plus certains de la
 vraye intelligence d'iceluy, Dieu nous a
 donné deux bons moyens: Le premier est
 la reuelation & inspiration de son saint
 Esprit, selon qu'il est escrit en la sapience. *Cap. 9.*
 Qui est celuy qui a entendu ton conseil, si
 tu ne luy as donné sapience, & ne luy as
 enuoyé ton saint Esprit des lieux tres-
 hauls? Car cest par ce moyē que s'ōt dres-
 sez les sentiers de ceux qui habitent sur la
 terre, & que les hōmes apprennent ce qui
 est agreable, lesquelz sont sauuez par la
 sapience. Et en saint Iean. Quand cest es-
 prit de verité sera venu, il vous conduira
 en toute verité. Dont saint Paul dit aux *Chap. 16.*
 Corinthiens, en la premiere epistre. Qui
 est-ce des hōmes qui sçache les choses de

" l'hōme sinō l'esprit de l'homme qui est en
 " luy? Pareillement aussi nul n'a cogneu les
 " choses de Dieu, sinon l'esprit de Dieu. Or
 " nous auōs receu nō poīt l'esprit du mōde,
 " mais l'esprit qui est de dieu, afin q̄ nous eo
 " gnoissīōs les choses qui nous sont dōnées
 " de Dieu. Et pour-autāt que tous ne reçoī-
 " uēt ce S. Esprit, a sçauoir les mondains,
 Chap. 14. " comme nous lifons en sainct Iean: le prie-
 " ray mon pere, & il vous donnera vn autre
 " cōsolateur, pour demeurer avec vous eter-
 " nellement, a sçauoir, l'esprit de verité, que
 " le monde ne peut receuoir, pour-ce qu'il
 " ne le veoit, & ne le cognoist: mais vous le
 " cognoissez, car il demeure avec vous, & se-
 " ra en vous. Il ne faut pas trouuer estrange,
 " si tous n'entendent le commandement de
 " Dieu, ains seulement ceux qui ne suiuent
 " le monde. Si quelqu'vn a desir d'en enten-
 " dre la raison, sainct Basile la réd doctemēt
 Chap. 22. " au liure du Sainct Esprit, disant: Il appelle
 " icy le monde ceux-la qui estants comme
 " liez suiuent vne vie terrestre & charnelle,
 " & qui ne considerent la verité, sinon autāt
 " qu'ils s'arrestent seulement a leurs yeulx.
 " L'homme charnel qui n'a exercé son esprit
 " a cōtemplation, ains plus-toist l'occupe en

la sâpience de la chair, cōme s'il estoit plû-
 gé dâs vne fange, il ne peut eleuer ses yeux
 à la lumiere spirituelle de la verité. Par-
 quoy le monde, c'est à dire, l'homme qui a
 dedié sa vie aux affections charnelles, ne
 peut receuoir la grace du Sainct Esprit, nō
 plus que l'œil qui est debile, ne peut rece-
 uoir la lumiere du raion du soleil.

Le second moyē, est l'Eglise, au iugemēt,
 & commandemēt de laquelle nostre Sei-
 gneur nous renuoie nous commandât de
 luy obeir, veu qu'elle iuge en dernier res-
 sort, & ne peut errer és choses appartenā-
 tes à la foy, & aux bōnes meurs: cōme il ap-
 pert par ce qui est escrit en S. Matthieu: Si *chap 18.*
 ton frere a peché enuers toy, va & le reprēd,
 & cet. Dy-le à l'Eglise, & s'il ne daigne es-
 couter l'Eglise, qu'il te soit comme payē &
 publicain. Je vous dy en verité, que tout ce
 que vous liez sur la terre, sera lié au ciel, &
 tout ce que vous desliez sur la terre, sera
 deslié au ciel, de rechef ie vous dy que si
 deux d'entre vous s'accordent sur la terre
 de toutes choses qu'ilz demandent, il leur
 sera fait de mon pere qui est és cieux. Car
 si on il y en a deux ou trois assemblez en
 mon nom, ie suis la au milieu d'eux. Telle-

Chap. 3.

ment que saint Paul dit en la premiere e-
pistre à Timothée: l'Eglise de Dieu viuant
est colonne & appuy de verité. Si cest' Egli-
se est infallible, si elle consiste en la cõgre-
gation des Fdeles, Si les Fideles ont tou-
iours creu & entendu ces parolles de no-
stre Seigneur, quand il a dit, Cela est mon
corps, de la reelle & substantielle presen-
ce de son corps en l'Eucharistie, commet
est il possible que ceux qui croient & en-
tendent autrement soient de l'Eglise Ca-
tholique.?

*Nostre seigneur Iesuchrist en instituant vn Sacre-
ment, s'il disoit d'vn & entendoit de l'autre, ne
seroit veritable. Chap. 13.*

ES fondemens admis & cõfessés
veritables, comme certainement
ils sont, il est facile d'entendre ce
que nostre Seigneur a voulu faire, disant:
Cela est mō corps, cela est mon sang. Car
s'il peult tout ce qu'il veult, si son vouloir
est entendu par son cõmandement, si son
cõmandement est entendu par sa paro-
le, si sa parole est la plus claire qu'il est pos-
sible de prononcer & d'ouïr, pour quelle
raison ne croirons nous ce qu'il nous dit
si apertement (specialement en l'institu-
tion

tion d'un sacremēt tant sainct, tant neces-
 faire & admirable) cela est mon corps, ce-
 la est mon sang, Faiçtes cela en memoire
 de moy. Et pour mieus nous munir en ce-
 ste raison, nous nous ayderons de l'aucto-
 rité de sainct Augustin, qui dit, Tous les
 poinçts qui cōtiennent & concernent la
 loy & les mœurs, se trouuēt entre les cho-
 ses qui sont manifestemēt & ouuertemēt
 touchées en la saincte escriture. Certes
 nous ne pouuōs approuuer ny suyure l'o-
 pinion des Lutheriens, Calvinistes & au-
 tres mōstres de mesme fantasie, que nous
 ne tombions en Atheisme. Car ainsi com-
 me c'est atheisme de dire, que Dieu ne
 peut tout ce qu'il veut, aussi c'est atheis-
 me de dire, que Dieu en nous comman-
 dant absolument, & instituant vn Sacre-
 ment dit d'un, & entend de l'autre: confi-
 deré que Dieu n'est moins veritable, que
 tout-puissant. Comme nous croyōs par ce
 qui est escrit de nostre Seigneur Iesuchrist
 en sainct Matthieu: Toute puissance m'a
 esté dōnée au ciel & en terre. Et en sainct
 Iehan: Je suis la voye, la verité, & la vie. Tel-
 lement qu'il seroit menteur & imposteur,
 disant: Cela est mon corps, & ayant autre

*Liure 2. de
 la doctrine
 chrestienne.
 Chap. 9.*

Cap. dernier.

Chap. 14.

*Au liure
contre Pra-
ceans.*

*En l'Home-
lie 4. sur
Missus.*

*In lege Labeo
55. Id Tube-
ro ff. de supel-
lectili legata.*

vouloir & intention. Et ne seroit tout puif-
fant, s'il ne le faisoit, selon qu'il en a le vou-
loir & intētion. Pour ceste raison nous ap-
prouuons grandement ce que dit Tertul-
lian, croyāt que Dieu est veritable, ie sçay
qu'il n'a dict ny prononcé autrement qu'il
n'a disposé, & qu'il n'a disposé autrement
qu'il n'a dict & prononcé. Sainct Bernard
confirme ceste raison, disant: On dit com-
munēmēt qu'il y-a grand difference entre
dire & faire, ce qu'on doit entendre pour
le regard des hōmes, & non quand a dieu,
la parole duquel ne differe de son intētiō:
car il est la verité, & ce qu'il fait, ne differe
de sa parole, car il est la puissance: & la
maniere de faire ne differe de son œuure,
car il est la sapience. Et pour monstrier que
les Sectaires font Iesus christ menteur, di-
sans, qu'en instituant vn tel sacrement il a
voulu & entēdu autrement qu'il n'a par-
lé, en disant, Cela est mon corps, on peut
alleguer la raison & auctorité de Celse Lu-
risconsulte: Dequoy seruēt les noms & di-
ctions, sinon pour monstrier & manifester
la volūtē de celuy qui parle? Certainemēt
ie n'ay pas opinion que quelqu'vn dye ce
qu'il n'a premieremēt pensé, afin qu'il vie
d'vne

d'une diction par laquelle on a de coustu-
me de nommer propremēt la chose de la-
quelle il parle . Car nous nous seruons du
ministere & moyen de la voix . au reste il
ne faut pas estimer que quelqu'un ayt dit,
ce que il n'a pensé ny consideré.

*Seconde preuue des Catholiques , prinse des circon-
stances du texte de la sainte escriture, contenue
en saint Matthieu, saint Marc & S. Luc.*

Chapitre 14.

Les Catholiques pour faire preuue
plus euidente de leur foy touchant la
verité de l'Eucharistie, & pour par
mesme moyen monstrier euidemment la
faulte qu'y commettent tous Sectaires, ils
examinent en particulier les paroles des
Eoangelistes, à sçauoir Iesus Christ pre-
nant du pain, l'a benie, Eucharistizé, rom-
pu & distribué à ses disciples, disant : Pre-
nez & mangez, cela est mon corps, qui est
offert pour vous, faictes cela en memoire
de moy: & separent quelques dictiones des
autres en ceste maniere, Iesus Christ pre-
nant du pain, la rompu & distribué à ses
disciples, disant: prenez & mangez, faictes
cela en memoire de moy. Et demandent:

Si Iesus Christ n'eust fait ny dit autre chose, n'aurions nous pas assez d'occasion & d'argument pour en croire autant que croyent les Calvinistes, à sçauoir que ce pain qui est ainsi prins, rompu & distribué, est plus sainct qu'un autre pain commun, veu principalement qu'il a dit faites cela en memoire de moy? Car iamais il n'a dit ny commandé aucune chose semblable du pain commun & ordinaire. Mais

“ quand nous considerons ces paroles, il l'a
 “ benist & Eucharistizé le pain, & a dit: cela
 “ est mō corps qui est offert pour vous. Nous
 receuons aduertissement & instruction
 qu'il y faut croire & entēdre quelque chose plus saincte & plus grande, que ne songent les Calvinistes, à sçauoir quelque grande & supernaturelle mutation en ce pain ainsi benist & Eucharistizé. Car toutes les foys que nous lisons en la saincte Escriture que Dieu a benist quelque creature, nous trouuons qui luy a cōmuniqué quelque vertu diuine & effect supernaturel.

Comme en Genese, quād Dieu a benist les poissons, les oyseaux, les bestes, Adam & Eue, disant, croissez, multipliez & remplissez la terre, nous entendons que

Chap. I.

re cho- par ceste benediction particuliere il leur
 sion & a donné ceste vertu admirable d'engen-
 nt que drer. Dont ceux la sont estimez mauldits,
 que ce qui par sterilité sont priuez de ceste ver-
 & distri- tu. Et aussi en S. Luc: l'Ange aiant dit a la
 n com- Sacrée Vierge, qu'elle estoit beniste entre
 lit faites toutes les femmes: Il luy a voulu faire en-
 mais il n'a tendre l'effect & prerogatiue de ceste be-
 sembla- nediction singuliere, disant: Tu conceuras
 e. Mais en ton ventre, & enfanteras vn fils. Ce que
 les, il l'a nous est confirmé par le miracle des cinq
 dit: cela pains & deux poissons, lesquels nostre Sei-
 us. Nous gneur a multipliez en si grand' abondan-
 truction ce par la benediction qu'il leur a donnée,
 que cho- (comme dit saint Luc au chap. 9. descri-
 e ne son- vant ceste histoire) que non seulemēt cinq
 quelque grā mil hommes (sans cōter les femmes & en-
 a ce pain fans qui suiuiōient) en ont esté saoullez, ains
 toutes les euffiles Apostres en ont réplis douze cor-
 Escritu- beilles des reliques. Saint Ambroise par-
 creature, lant de la vertu & effect de la benedictiō de
 que quel Dieu, dit fort pertinemmēt. Prouuōs que
 ernaturel. la chose, qui a receu la benedictiō n'est pas
 à benedit- ce que nature a formé, ains ce que la bene-
 es, Adam dictiō a consacré, & que la benediction a,
 ipliez & plus grand' force & vertu que nature,
 dons que pour raison que nature mesme est muée,
 par

Chap. 1.

*En saint
Iehā cha. 6.*

*Au liure
qu'il a com-
posé de ceux
qui sont in
sacris. cha. 9.*

" en vertu de la benediction. Moÿse tenoit
 " vne verge qui a esté muée en serpent. Si la
 " benediction d'un homme a eu si grand' ver
 " tu qu'elle ayt muée & tournée nature, que
 " dirons nous de ceste benediction & con
 " secratiõ diuine, en laquelle les diuines pa
 " roles de nostre Saulueur operent? Car ce
 " sacremēt là que tu reçois, est fait par la pa
 " role de Iesus Christ. Il est escrit aux Psal
 " mes: Il a dit, & les choses ont esté faictes;
 " Il a commadé, & les choses ont esté créées.
 " Donc si la parole de Iesus Christ a peu fai
 " re de rien les choses qui n'estoient point,
 " ne pourra elle changer les choses qui sont
 " en ce qu'ils n'estoiēt pas? Car ce n'est pas
 " moindre vertu de dõner la nature aux cho
 " ses, que de la changer.

*Continuation de ceste preuue, prinse des circonstan
 ces du texte de saint Paul. Chapitre 15.*

Les Catholicques aussi apres qu'ilz
 ont consideré l'accord & consen
 temēt admirable de S. Matthieu,
 S. Marc & saint Luc en la descriptiõ de ce
 Sacrement, disans tous vnanimemēt: cela
 est mon corps, sans que l'un ayt corrigé ou
 explicqué l'autre, comme nous voyons
 qu'ilz ont fait en chose de moindre impor
 tance,

tance, a sçauoir, quād sainct Matthieu eust *Chap. 19.*
 escrit que le riche n'entrera facilement au
 Royaume des cieus, sainct Marc l'a inter- *Chap. 10.*
 preté de ceux qui se confient en leurs ri-
 chesses. Et nostre Seigneur en sainct Mat- *Chap. 15.*
 thieu, interpretāt ce qui est escrit en Exo-
 de Chapitre. 20. Honore ton pere & ta me-
 re, nous fait entendre, que nous y deuons
 comprendre tout ce qui est necessaire a
 noz parens. Les Catholicques, dis-ie, nous
 reduisent en memoire, que sainct Paul en
 a escrit aux Corinthiens enuiron quarāte
 ans apres, sans vser d'aucune dictiō par la-
 quelle on pourroit debiliter aucunement
 la verité que les trois Euangelistes auoient
 descrite, non-obstant qu'il ne l'eust appris
 d'eux, ains de nostre Seigneur, comme il
 dit. Et vn des plus grand argument que
 nous pourriōs auoir, pour prouuer & cō-
 firmar la verité que nous y croyons, est tiré
 de l'occasion que sainct Paul dit auoir eue
 de leur en escrire, disant : ie ne vous loue *Au chapit.*
 point, en ce que vous vous assemblez en *II. de la pre-*
 mis & non en mieux. Car premierement, *miere epistre*
 quād vous vous assemblez en l'eglise, i'en- *aux Corint.*
 tend qu'il y a des diuisions & discors entre,
 vous, & i'ē croy yne partie. Car il faut qu'il

" y ait aussi des heresies entre vous, afin que
 " ceux qui sont approuvez, soyent manife-
 " stez entre vous. Et pour oster telz discors
 & heresies, il ne pronõce autre arrest, que
 celuy des Euangelistes, disant clairement,
 cela est mon corps: Et non, cela signifie:
 ou, est la figure: ou, le Symbole: ou, la vertu
 de mon corps: sinon qu'il adiouste certai-
 nes circonstãces, par lesquelles nous som-
 mes contrains de croire qu'il est ainsi, di-
 " sant, lequel est rõpu pour vous: Ce qu'on
 " ne peut referer au corps qui deuoit estre
 Chap. 20. mis en la croix, car il est escriit en saict Ieã:
 " Quand ils veirent que Iesus Christ estoit
 " delia mort, ils ne luy rompirent point les
 " iambes, afin que l'escriture fust accõplie:
 " pas vn os d'iceluy ne sera rompu: ains doit
 " estre entendu de la fraction qu'il faisoit,
 lors qui le distribuoit: qui oste toute occa-
 sion aux Sectaires, de l'interpreter de la fi-
 gure ou signification de son corps. Et aussi
 disant, parquoy quicunque mangera ce
 " pain la, ou boira la Coupe du Seigneur in-
 " dignement, sera coupable du corps &
 " sang du Seigneur. Que chacun donc s'es-
 " prouue soyemesme, & ainsi mange de ce
 " pain la & boiue de ceste coupe la: Car qui

mange

fin que
 manife-
 discors
 est, que
 rement,
 signifie:
 la vertu
 certai-
 us som-
 inſi, di-
 Ce qu'on
 oit eſtre
 aïct leã:
 iſt eſtoit
 point les
 accõplie:
 ains doit
 l faifoit,
 te occa-
 r de la fi-
 s. Et auſſi
 ngera ce
 gneur in-
 corps &
 donc l'eſ-
 ge de ce
 : Car qui
 mange

mange & boit indignement, il mange &
 boit ſon iugement, ne diſcernant point le
 corps du Seigneur. Eſt il poſſible d'eſtre
 coupable du corps & ſang de Ieſus chriſt,
 le manger & le boire a ſon iugemēt & cõ-
 demnation, le diſcerner des autres viãdes,
 ſans le receuoir, ains au lieu de luy rece-
 uoir ſeulement vn morceau de pain? Cal-
 uin n'eſt pas tombé ſeulement en ceſt' ab-
 ſurdité de prendre la fumée pour le roſt,
 laiſſant la ſubſtance corporelle & ſolide
 de Ieſus chriſt, que nous deuons receuoir
 & máger, pour communier & a ie ne ſcay
 quelle vertu & efficace deſcoulate, qui ne
 le peut receuoir ſinon ſpirituellement &
 par la foy: comme ſ'il n'y auoit aucune dif-
 férence entre croire & manger: comme ſi
 noſtre Seigneur diſant, prenez & mangez,
 cuſt dit, croyez & imaginez: comme ſi la
 foy qui purge noz cœurs, & la charité qui
 nous met avec Dieu, n'eſtoient les moyēs
 pour dignement & a noſtre ſalut, receuoir
 & manger ſon corps. Mais auſſi il eſt tom-
 bé en vne telle impieté pour maintenir
 obſtinément ſon pain, qu'il a eſcrit, Qu'il
 aduient quelquefois, qu'aucun face & re-
 çoie la Cene, ſans receuoir le fruit d'icel-

*Au traité
 de l'accord
 fait avec
 ceux de Sa-
 ric.*

» le pour raison de son inconsideratiõ : mais
 » que ce fruit de la Cene luy sera communi-
 » qué apres qu'il aura pensé a foy & prouué
 » sa conscience , voire long temps apres
 » qu'il aura fait la Cene. Si ceste doctrine est
 » veritable, la doctrine de S. Paul ne doit est-
 » tre receüe en l'eglise de Dieu, disant, que
 quiconque mangera indignemēt le corps
 de Iesus christ, il mangera son iugemēt &
 condamnation . Il ne se faut estõner de la
 contrarieté de ces deux doctrines, confi-
 deré que la foy de l'vn est contraire a l'au-
 tre. Les catholicques alleguent plusieurs
 autres raisons & preuues de leur foy, les-
 quelles il n'est besoin repeter, consideré
 qu'elles sont assez cogneües & faciles, par
 la diligence de plusieurs personnages do-
 ctes, qui en ont escrit en plusieurs lieux de
 la Chrestieté, tāt en Latin, qu'en François.

*Les principales raisons & argumens des
 Sectaires contre la verité de l'Eucha-
 ristie. Chap. 16.*



Es Sectaires qui ont tout desir, de
 non seulemēt maintenir leur here-
 sie en cest' article, ains aussi de re-
 futer la foy & persuasiõ que nous en auõs,
 s'aident premierement de la saincte escri-

ture, de laquelle ilz tirent deux argumens.

Le premier est, que l'Eucharistie est nommée pain en la sainte escriture, dont ils inferēt, que ce n'est le corps de Iesuschrist,

mais le signe, ou Symbole. A quoy nous respondons. Presupposé que la sainte escriture ne nōmast l'Eucharistie autrement que pain, & non point pain vif & viuifiāt, chair

& corps du Seigneur. Toutesfois ce seroit mal inferé & conclu, qu'apres la consecratio & exercice du ministre legitime, il demeure pain. Ainsi comme la conclusiō ne seroit bōne, qu'Euē ne fust qu'os & chair,

& non femme, pour raison qu'Adam parlant d'elle a dit, cet' os la est de mes os, &

ceste chair la est de ma chair. Mais nous

deuons considerer que c'est la coustume de la sainte escriture, de retenir le premier nō des creatures, qui ont estez reformez & transmuez en autre estat, espece,

& substāce, comme nous lisons en Exode, qu'apres que Moyses eust escrit, que la verge d'Aaron auoit esté conuertie en serpēt,

il dit, la verge d'Aaron engloutit & deuora les verges des enchanteurs, Et au mesme

Chapitre, Toutes les eauēs qui estoiet au lieuue, furent conuerties en sang. Et les

en Genesē
Chap. 2.

Chap 7.

Chap. II. "poissons qui estoient au fleuve, moururēt,
 " & le fleuve fut puant, tellement que les
 " Egyptiens ne pouuoient boire de l'eauē
 " du fleuve: ainsi il y auoit sang par toute la
 " terre d'egypte. En saint Matthieu, les auē
 " gles voyent, les boiteux cheminent, les
 " sourds oyent, les lepreux sont nettoyez, les
 " morts sont resuscitez. Et au Chapitre. 21.
 " Je vous di en verité, que les peagers & les
 " paillardes iront deuant vous au Royaume
 de Dieu. Ceste distinction nous est con-
 firmée par noz anciens, nous aduertissans
 de ne nous arrester aux noms & dictions,
 ains distinguer les choses selon leur natu-
 re, substance & propriété: comme on peut
 veoir par ce qu'escrit saint Ambroise, di-
 sant: la chair de Iesus christ qui a esté crui-
 sée & enseuelie, estoit vraye chair: par-
 quoy l'Eucharistie est veritablemēt le Sa-
 cremēt de ceste chair, car nostre Seigneur
 dit hault & clair, ceci est mon corps. On
 nomme cela d'une autre espece, deuant
 la benediction des paroles celestes: mais
 apres la benediction & consecration, c'est
 le corps de Iesu christ. Saint Irenée auoit
 long tēps au parauant vŕe de ceste distin-
 ction, par laquelle il prouue si clairement

Au liure de
 ceux qui sont
 in sacris.
 Chap. 9.

D
 la verité
 Ius Christ
 ble de dā
 zation de
 commun
 ille esten
 a nostre a
 er & priu
 tre Seign
 cial. Con
 ho, saint
 est contr
 eauē, & cl
 l'Euchari
 le fait, de
 la substan
 les Heret
 soit capab
 la vie eter
 ne du san
 quād nou
 tres de so
 saint Pau
 que hom
 par n'a n
 so propre
 est cōp
 la

la verité & realité du corps & sang de Ie-
 sus Christ en l'Eucharistie, qu'il n'est possi-
 ble de dōner lieu a l'auctorité & interpre-
 tation de Calvin, qui n'a opinion que la
 communion de ce saint Sacrement se pu
 sse estendre a nostre corps, ains seulemēt
 a nostre ame: cōbien qu'il semble despouil-
 ler & priuer de spiritualité le corps de no-
 stre Seigneur, pour l'attacher seulemēt au
 ciel. Considerons combien grādement ce
 saint, & docte personnage Irenée luy
 est contraire. Quand le vin meslé avec
 l'eau, & le pain reçoüēt la parole de dieu,
 l'Eucharistie du corps & sang de Iesuchrist
 se fait, desquels est nourrie & augmentée
 la substance de nostre chair. Et pourquoy
 les Heretiques nient'ils que nostre chair
 soit capable du dō & grace de dieu, qui est
 la vie eternelle: consideré qu'elle est nour-
 rie du sang & corps de Iesus Christ. Dont
 quand nous lisons que nous sommes mem-
 bres de son corps, de sa chair, & de ses os:
 saint Paul ne dit, ny entend cela de quel-
 que homme spirituel & inuisible, car l'e-
 pître n'a ny os, ny chair, mais de la disposi-
 tion propre & naturelle à l'homme, laquel-
 le est cōposée de chair, de nerfs, & d'os.

*Au liure 3.
 contre les He-
 resies.*

*En l'epistre
 aux Ephes.
 chap. 5.*

Respon.

Response au second argument des Sectaires, tiré de l'article de l'Ascension. Chap. 17.

LE second argument des Sectaires contre la verité de l'Eucharistie, est tiré & pris de l'article de l'Ascension, selon lequel nous croyons que le corps de nostre Seigneur Iesus Christ est môté au ciel, & qu'il reuiendra ainsi comme les Apostres l'ont veu aller au ciel. Dôt ils inferent, qu'il n'est ny peut estre au Sacrement de l'Eucharistie, qui est icy en diuers lieux. A quoy nous respondons que c'est mal inferé: que considéré qu'il est au ciel, qu'il ne peut estre en l'Eucharistie. ainsi cōme ce seroit mal inferé, que considéré qu'il est en l'Eucharistie de l'autel, qu'il ne peut estre au ciel. Et ce neantmoins qui voudroit abuser de la sainte Escriture, pour maintenir l'article de l'Eucharistie cōtre l'article de l'Ascension: cōme les Sectaires maintiēent obstinément l'article de l'Ascension cōtre l'article de l'Eucharistie, on trouueroit plus d'occasion & d'argumēt pour impugner l'article de l'Ascension, que les Calvinistes ne trouuent pour impugner l'article de l'Eucharistie: soit par la sainte escriture, soit par les raisons naturelles: Lesquelles ie ne veux alleguer,

s, tiré
 con-
 tiré &
 quel
 e Sei-
 z qu'il
 ont
 n'est
 chari-
 py no^o
 cōfi-
 tre en
 mal in-
 chari-
 uel. Et
 de la
 article
 scēsiō:
 nēmēt
 e l'Eu-
 ion &
 de l'A-
 uuent
 ristie:
 es rai-
 x alle-
 guer,

et, craignāt dōner occasiō aux infirmes
 en douter aucunement. Mais nous ay-
 ons mieux respondre simplement, qu'il
 est captiuier nostre esprit sous l'obeissan-
 ce que nous deuons aux Euāgelistes. Les-
 quels, ainsi comme ils nous ont laissē par
 escrit, que nostre Seigneur est montē au
 cel, aussi ils nous ont laissē par escrit, que
 nostre Seigneur sera avec nous iusques à
 consummation du monde, & que ayant
 mist & Eucharistizē le pain, il a dit à ses
 nostres prenez, & mangez, cela est mon
 corps. Ce que nous croirōs autāt plus faci-
 lēmēt, que nous nous aurōs persuadē, que
 parole de dieu est plus certaine & verita-
 ble que noz sens & raisons naturelles. Qui
 est le second moyen, duquel noz Sectaires
 valent, pour nous refuter en cest' article
 que nous croyons de l'Eucharistie. Mais
 certainement nous ne pouuons alleguer
 & opposer ces raisons naturelles contre
 ce que nous deuons croyre, que nous ne
 nous accusiez & conuaincuz d'impietē
 & blaspheme extreme. Comme S. Paul
 nous enseigne parlāt de la foy, en l'epistre
 aux Hebreux, quand apres auoir dit au
 chapitre 10. Que le iuste viura de foy: des-

» criuât la foy au chapitre II. il dit: La foy est
 » la substâce des choses qu'on espere, & de-
 » monstrance euidete des choses qu'on ne
 » veoit point. C'est a dire, comme Theodo-
 » ret l'interprete doctement sur l'vnzieme
 » chapitre de ladicte epistre: Nous voyons
 » par le moyen de la foy, les choses qui sont
 » icy inuisibles, & la foy no^o sert d'œil, pour
 » contempler les choses que nous esperôs,
 » & nous mōstre les choses qui ne sont pas
 » encor^o faictes, comme fils estoient presen-
 » tes. Et Clemens Alexandrin alleguant ce
 » qui est escrit en Esaie chap. 7. Vous n'en-
 » tēdrez point, si vous ne croyez, dit: Com-
 » ment est-ce que l'ame pourra recevoir &
 » entēdre l'admirable & supernaturelle cō-
 » temption des choses, contre la cognois-
 » sance desquelles l'incrudulité cōbat? Mais
 » la foy que les Grecs vituperent, l'estimans
 » vaine & barbare, est vne anticipatiō & pre-
 » miere cognoissance volontaire, vn cōsen-
 » tement de religion, vne substâce des cho-
 » ses qu'on espere, vne preuue euidente des
 » choses qu'on ne voit point, comme dit S.
 » Paul. Cela nous est confirmé de ce que S.
 » Jean Chrystome dit, interpretant ce qui
 » est escrit au 15. chapitre de Genese, Abra-
 » ham

*An liure 2.
 des Stromes.*

*En l'homilie
 36. sur Ge-
 nese.*

Foy est à creu au Seigneur, & cela luy a esté im-
 & de- méré à iustice. Abraham voyāt la promef-
 on ne de Dieu, apres auoir reietté toute rai-
 acodo son humaine, & fans auoir esgard à foy-
 zieme sime, ny a Sara sa femme, qui n'estoit a-
 oyons re à engendrer, estant bien asseuré que
 ni sont Dieu est puissant de bailler aussi les cho-
 l, pour s qui sont par dessus nature, il a creu
 perōs, es doubter aucunement. Certainement
 ont pas sa appartient a vne vraye foy, quād Dieu
 presen mas promet quelque chose, ne suiuit la
 ant ce maniere accoustumée & cogneüe aux hō
 s n'en es, & que nous nous y fions en vertu de
 Com- promesse. Car la foy est la substance des
 oir & choses qu'on espere, La preuue & argu-
 lle cō- ment des choses qu'on ne voit point. Et
 gnoif- parquoy esperera aucun ce qu'il voit.
 t: Mais donc cela est la foy quand nous croyons
 imans que nous ne voyons pas: considerans
 & pre dignité de celuy qui nous fait les pro-
 cōfen- mises. Ce qu'a fait Abraham, dont a esté
 es cho- sifié. Aprenons de luy a croire aux pa-
 nte des s de Dieu, & a nous fier a ses promef-
 e dit S. s, ne les considerans & articulans suiuit
 que S. ses pensees & raisons: ains rendans gra-
 ce qui s a Dieu, car en ce faisant nous pourrōs
 Abra- tre declairez iustes, & pourrōs obtenir
 ham

» ce qui nous est promis . Tellement que S.
 » Athanase disputant contre les Ariens, qui
 » eludoient les auctoritez de la saincte escri-
 » ture, qu'on leur alleguoit pour prouuer l'e-
 » qualité de nostre Seigneur Iesus Christ a-
 » uec Dieu son pere, comme les Sectaires
 » font auiourd'huy en l'article de l'Euchari-
 » stie, disoit : Est il possible que celuy qui
 » croit en dieu, n'adiouste foy a ses paroles,
 » quand il parle ainsi ? Il n'est besoin d'al-
 » guer d'auantage, pour montrer l'impieté
 » de ceux qui opposent leur raison naturel-
 » le à la parole de Dieu. Il reste respondre
 » breuement à ceux qui veullent mesurer
 » tous les ouurages & œuures de Dieu selõ
 » leur sens corporel. Contre lesquels dispu-
 » tant Cyrille euesque de Hierusalem, dit :
 » Cõbien que le sens te suggere autrement
 » que tu crois, toutesfois que la foy te con-
 » firme tousiours, & te garde bien de iuger
 » le sacrement de l'Eucharistie suiuant ton
 » goust, ains plustost fois si certain suiuant
 » la foy, qu'on ta donné le corps & sang de
 » Iesus Christ, qu'il ne t'en suruiène aucune
 » doute. Si quelqu'vn desire d'en entendre
 » la raison, qu'il considere diligemment ce
 » que saint Iean Chryostome a escrit sur
 » saint

*Au sermon
 3. contre les
 Ariens.*

*En la qua-
 trieme Cathe-
 chese mysta-
 gogique.*

DE
 saint Mat
 out & par
 contrediso
 nostre sen
 rde. V for
 de a croi
 socialeme
 on seuler
 il font de
 ans ses
 tre frustra
 u contrain
 ent. Les
 ouent ef
 fouuent
 est mon
 ent, ains
 ux de no
 Respon
 contr
 O
 &
 Eg
 fa
 de Die
 ny e

*En son In-
struction c. 18.
en l'article
26. & 27.*

ceste persuasion pleine d'Atheisme, que
Dieu nō seulement n'a voulu, ains aussi n'a
peu faire qu'un corps soit en diuers lieux
en un mesme instant: alleguant pour tou-
tes raisons, qu'il faut que la chair demeu-
re chair, & que la chair est de telle nature
& condition, qu'elle ne peut estre sans un
certain lieu, sans sa forme & dimensions,
par lesquelles le corps est palpable & vi-
sible, lequel ne peut plus estre vray corps,
si on le despouille desdictes qualitez. Et
cōsideré que nostre Seigneur a vne chair
semblable par tout à la nostre, il n'a autre
priuilege que nous. Voila vne grandissi-
me impieté, de preferer le cours ordinaire
que Dieu a prescrit a nature, a son vouloir
& a sa puissance: considéré qu'il n'est lié
aucunement a nature, & que sa puissance
n'a esté espuisée ny amoindrie aucune-
ment a la creation de toutes les creatures,
lesquelles il a creez a telle condition qu'il
demeurera tousiours superieur en vouloir
& puissance, pour en dispenser & faire tout
ce qu'il luy plaira. Car autrement com-
ment seroient verifiez tant de faictz parti-
culiers aduenuz oultre le cours de nature
que nous croyons autant veritables, que

que nous asseurons grandement de la *Chap. 7.*
 ceste escriture? Et pour exemplifier fa-
 cilement ceste raison. Selon qu'auoit
 dit Esaje, que la Vierge conceuroit &
 enfanteroit vn fils. Et selon qu'a escrit S.
 au premier chapitre de son Euangi-
 que le verbe diuin a esté incarné. Nous
 voyons non seulement, que quand Iesus
 Christ est sorti du ventre de sa mere, il a
 eu vn vray corps, ains aussi que sa mere
 en sa virginité sans en auoir
 aucune diminution. Car autrement
 auroit esté verifié, que la vierge enfante
 vn fils. Dont ie demande, quel lieu oc-
 cupoit le corps naturel & solide de Iesus
 Christ, lors qu'il sortoit du ventre de la Vi-
 erge? Quel lieu occupoit-il, quand resu-
 rreut, il est fort du tombeau encor' clos?
 Quel lieu occupoit-il apres sa resurrectiõ
 quand il entra au lieu ou estoient ses Apo-
 tres, les portes estãs clausës? Quel lieu oc-
 cupoit-il quand il monta au ciel, pene-
 trant le ciel, qui est vn corps cõtinu? Quel
 lieu occupe il maintenant, estant au ciel
 assis a la dextre de Dieu? Certe c'est cho-
 se admirable qu'vn esprit de contradi-
 ction & remuant en matiere de religion:

car il aimera mieux nier & reprouuer toute auctorité de verité, que de quitter son dessein. Comme nous auons cognu a nostre grand malheur & regret par la maniere de faire de Calvin, obstiné entre tous les autres heretiques, lequel a esté si impudēt & effronté que iamais n'a fait aucun cas de toute preuue contraire a ses opinions, tant fust elle veritable. Toutesfois si quelqu'un a desir d'aculler les Calvinistes aux raisons naturelles qu'ils alleguent, pour attacher le corps de Iesus Christ au ciel, qu'il considere ce qu'a escrit Calvin de la resurrectiō de noz corps, disant : Nous retiendrons la mesme substance de noz corps, quand nous serons resuscitez, mais les qualitez seront changees. Et Dieu sans aucun empeschement & difficulté, rappellera a nouvelle vie tous les siens qui estoient redigez en pouldre, vsant de la mesme puissance de laquelle il a resuscité nostre Seigneur Iesus Christ. Et puis qu'il leur demande, Quel lieu occupe maintenant la mesme chair, en laquelle resusciteront ceux qui sont cōsumez, soit par pourriture, soit par feu? Ce seroit chose plaine d'impieté, de dire

*En son institution chap.
8 en l'article
220.*

que

er tou
 er son
 u a no
 la ma-
 e entre
 a esté
 n'a fait
 raire a
 e. Tou-
 ller les
 s qu'ils
 e Iesus
 qu'a es-
 corps,
 ne sub-
 ferons
 chan-
 cement
 elle vie
 n poul-
 e de la-
 r Iesus
 , Quel
 e chair,
 ui sont
 ar feu?
 de dire
 que

Dieu creast vn nouueau corps, car en
 faisant, on seroit contrainct de nier la
 resurrection, & au lieu d'icelle confesser
 une nouvelle creation. Le ne sçay com-
 ment on pourroit eschapper de ceste dif-
 ficulté, qui n'aura recours a la maxime
 des Philosophes, qui disent que toute sub-
 stance est inuisible, & que les alterations
 de dimensions locales dependēt des qua-
 rrez corruptibles des corps. Si la verité est
 l'existence d'un corps bruslé & redigé en
 cendre demeure, pour bailler lieu à la ve-
 rité de la resurrection: si les qualitez de ce
 corps bruslé sont consumees, pour bail-
 ler lieu a la puissance de Dieu, & aux a-
 ctions du feu & pourriture: pour quelle
 raison les Calvinistes enclorront-ils vn
 corps glorieux en vn lieu, consideré qu'il
 est despouillé de ces qualitez là, desquel-
 les depend la necessité d'occuper vn cer-
 tain lieu? Et quand saint Paul nous dit:
 Quant a ce que tu semes, tu ne semes point
 un corps qui naistra, ains le grain nud de
 terre, ou de quelque autre grain: mais Dieu
 donne le corps, ainsi qu'il veut, & a
 chacune des semences son propre
 corps: Non seulement il nous assure que

*Chap. .15. de
 la premiere
 aux Corinth.*

la mesme substance de noz corps demeurera, ains aussi que les qualitez corruptibles & locales, qu'ils auoiēt auāt la mort & resolution, seront ostées. Autrement ne se pourroit verifier, ce qu'il dit au mesme

” chapitre, que la chair & le sang ne peuuēt

” posseder le royaume de Dieu, & que la

” corruption ne possedera point l'incorruption. D'auantage nostre Seigneur auant qu'il mourust, n'a il pas dispensé tant de fois son corps de la necessité des qualitez & dimensions naturelles, pour monstrier sa puissance & gloire? Pourquoy dōc denierons nous a vn corps glorieux ce qui a esté communiqué a vn corps mortel? Il ne se faut estonner de cest' absurdité des Calvinistes. Car comme dit saint Augustin,

*En l'Epistre
146. à Con-
sensius.*

C'est la coustume d'un homme infirme de mesurer les œuures de Dieu, qui n'a

” experimentees, selon les choses qu'il a ac-

” coustumées & experimentées, a ceste opi-

” nion de gazouiller subtilement, quand il

” dit: Si la chair y est, il y a du sang: Si le sang

” y est, les autres humeurs y sont: Si les au-

” tres humeurs y sont, donc il y aura corrup-

” tion: Et ne considere pas que Dieu peut

” oster de ces corps visibles & palpables les

qua-

qualitez qu'il voudra. Si Calvin eust creu
 entendu cela, il n'eust vsé de ceste raison
 , disant : Si Iesus Christ a vn vray
 corps, il a des dimensions & qualitez: fil a
 des dimensions & qualitez, il n'est iamais
 en vn lieu: fil n'est iamais sans vn lieu, il
 est impossible qu'il soit en plusieurs lieux
 ensemble. D'oc s'il est & demeure au ciel
 jusques au dernier iugement, il ne peut
 estre en terre en l'Eucharistie: S'il ne peut
 estre en terre, no⁹ ne le pouuons receuoir.
 Desquelles inductions nous pouuons in-
 terer telles absurditez. Si Calvin a bien
 creu, & catholiquemēt parlé en cest' ar-
 ticle, Iesus Christ a parlé autrement qu'il
 n'entendoit, disant: Prenez & mägez, ce-
 est mon corps: S'il a parlé autrement
 qu'il n'entendoit, il n'est la verité: S'il n'est
 la verité, il n'est pas Dieu. Voila la princi-
 pale occasion de l'Atheisme auquel tom-
 bent les Calvinistes de iour à autre.

Fin du premier Traicté.

TRAICTE SE-
COND TOVCHANT LES
PRINCIPAVLX FONDE-
mens de la Messe.

*Sommaire, definition & description
de la Messe. Chapitre. I.*



FIN QUE les principaulx
fondemens de la Messe ca-
tholique soient plus clairs
& intelligibles, tant a ceux
qui la reçoient, l'honorêt,
& la frequentent, qu'a ceux qui la repro-
uent, la vituperent, & la fuyent: nous alle-
guerons tresuolontiers l'article composé
par le consentement de l'Eglise Galicane
en sa confession de foy faicte a Poyssi, de-
clarant breuemēt que c'est que la Messe,
qui en est autheur, que l'on y fait: de quoy
elle profite, & pourquoy elle est instituée.

*Monsieur de
Saintes do-
cteur de Pa-
ris en est l'au-
teur.*

Article. 47 L'article de ladite confession porte ces
» mots: Nous croyōs que tout l'office de la
» Messe est bon & sainct, & que quasi tout
» est venu des apostres, comme l'on pourra
recueil-

Ecueillir des liures de ceux qui les ont
 prochainement suiuy. Premieremēt nous
LES agnoissons que sommes pecheurs par
 nostre confiteor: nous demandons pardō
 tout estre participans au sacrifice. Puis l'ō
 quelque chose de Dauid propre a l'in-
 mencion de l'Eglise, ou de ceux qui cele-
 rent, ou font celebrer la Messe. L'on crie
 misericorde: l'on prie Dieu par les orai-
 ons. L'on prononce quelque chose des
 saintes escritures: & par ce que le plus
 auēt c'est de S. Paul, ou des epistres des
 autres Apostres, nous l'appelons l'Epistre.
 On louie & lon glorifie les noms & faictes
 du createur, L'on recite l'Euangile, l'on
 confesse la foy catholique. Aux Messes pu-
 bliques, l'on instruit & l'on admoneste le
 peuple de ce qu'il doit faire & de ses faul-
 tes, soit par predication ou par le prosne.
 Chacun fait son offrāde a l'autel telle que
 l'on luy semble. Le prestre recommence
 a louer & magnifier Dieu, a luy rēdre gra-
 ces de toutes choses, qu'il a faictes pour
 l'homme, & en especial de la mort & pas-
 sion de Iesus christ. Il prie & recomman-
 de au Seigneur toute l'Eglise, tout Ma-
 gistrat, & en special les assistans & ceux

» lesquels il a en affection, & pour tous fait
 » memoire des Saints, a fin qu'ils soient in-
 » tercesseurs en Paradis. Il consacre le pain
 » & le vin, & par les paroles de nostre Sei-
 » gneur en fait le corps d'iceluy. En inuo-
 » quât la grace de Dieu & le saint Esprit, il
 » offre ce corps a la Maiesté diuine, & re-
 » quiert estre accepté pour les viuans &
 » pour les morts. Il l'adore & esleue, afin
 » que le peuple face son deuoir de l'adorer
 » en oraison. Puis il prie pour soy & tous
 » autres: il reçoit le sacrement avecques a-
 » ction de graces, & en distribue a ceux qui
 » se presentent. Pour fin il inuoque la bene-
 » diction de Dieu sur le peuple. En quoy
 » protestons n'y auoir chose bien entendue,
 » que l'on puisse reprêdre sans blaspheme:
 » les ceremonies representent pour la plus
 » part la passion, en memoire de laquelle ce
 » mystere nous est recommandé. Ceux qui
 » en font des farces & les comparent aux
 » sacrifices de Numa & autres, ie les ren-
 » uoye a Iustin le Martyr, & a Tertullian, &
 » autres qui disent, que tous noz sacrements
 » ont esté calomniez, par ce que le diable
 » les contrefaisoit, mesme le baptesme. Ie
 » me tay de ce que les Payens & apostatz
 de

ous fait nostre foy, ont dit autrefois des sacrifi-
 ent in- es de Moÿse, pendant qu'ils estoient ag-
 le pain tables a Dieu.

*La Messe est rendue odieuse principale-
 ment a cause du Sacrifice. Chapitre. 2.*

N chacun peut entendre facile-
 ment par cest' article, que la prin-
 cipalle partie de ceste matiere de
 Messe, consiste au Sacrifice que nous y
 cognoissons. Qui sera cause qu'aussi
 nous en parlerons autant plus diligem-
 ment, que nous voions manifestement
 apres que les Sectaires se sont efforcez
 de reprouuer par tous les moyes & rai-
 sons qu'ils ont peu, il a esté fort facile de
 rendre nostre Messe en tel estat & dispo-
 sition, qu'vn chascun la peut contreroul-
 er & blasonner selõ ses affectiõs, les vns
 accommodans en farces & risées, comme
 matiere propre aux batteleurs, les autres
 en abominatiõ d'Idololatrie, comme oc-
 casion plusque suffisante pour voller &
 occager vn monde, voire autant plus cru-
 ellement, qu'elle a esté renduë grandemēt
 odieuse & detestable par la faction des
 plus sanglans heretiques: Les raisons des-
 quels ie n'ay proposé produire, sinon cel-
 de

les qui me sembleront les plus vray-semblables & plus vrgentes. Car quād à leurs iniures & imputations, ie n'y vueil occuper si peu de bon loisir qu'y s'offre: considerant ausi que la simple verité estant cogneuë, deormais on leur adioustera moins de foy, que l'exces de leur malice sera grādement manifesté: laquelle malice consiste en ce principalement, qu'a l'occasion des abus que lon peut commettre en toute religion, ces gens turbulents n'ont rien laissé en arriere, qui peust seruir à corrompre & ruiner le droict, sous pretexte d'introduire ie ne sçay quelle reformatiō. Et qu'ainsi soit qu'ils ayent repprouué la Messe, commençans à la refutation du sacrifice de l'autel, nous le voirrons par ce qu'escriu Caluin, disant: le demande à noz Missaires docteurs. Consideré qu'ils sçauent bien que l'obeissance nous est plus profitable enuers Dieu que les victimes, & qu'il desire plus que lon obeisse à son commandement que de luy offrir sacrifice, comment croient ils que ceste maniere de sacrifier luy soit agreable, veu que non seulement il n'y a apparence qu'ils en ayent receu commandement aucun, mais aussi

*En son instr.
article. 58.
du chap. 18.*

*Chap. 15. du
Liure premier des
Rois.*

si qu'ils
prouue
sainte
ils ont l
ne ne f
ur de sac
appelé
Seigne
a obey
fault de
monstre
eur de l
sient que
ordonn
elle ils f
Oultre
leguer la
laquell
leur sac
ont & de
petuen
eur.
Refur
Eux qu
fonder

-fem-
 à leurs
 occu-
 confi-
 ant co
 moins
 ra grā
 confi-
 cation
 n tou-
 t rien
 à cor-
 etexte
 natiō.
 ué la
 du sa-
 par ce
 à noz
 s sca-
 t plus
 times,
 à son
 acri-
 manie-
 u que
 ils en
 , mais
 aussi

-si qu'ils voyent bien qu'on ne le peut
 prouuer, voire par vne seule syllabe de
 saincte escriture. D'auantage considere
 ils ont leu l'Apoltre, qui dit, que per-
 one ne se doit vsurper le nom & hon-
 eur de sacrificateur, ains qu'il faut qu'il
 soit appele comme Aaron: & aussi que no-
 tre Seigneur meisme ne s'est pas ingeré,
 mais a obey à Dieu son pere qui l'a appele.
 Il faut de deux choses l'vne: a sçauoir, que
 les monstrent que Dieu est auteur & insti-
 tuteur de leur sacrificature, ou qu'ils con-
 fessent que c'est honneur & dignité n'est
 ordonnée ny instituée de Dieu, en la-
 quelle ils se sont intrus sans y estre appe-
 lés. Oultre cela ils ne peuuent produire ny
 alleguer la moindre particule d'vne lettre
 de la quelle ils peussent defendre & prou-
 uer leur sacrificature. Donc que deuien-
 vent & dequoy seruiront les sacrifices, qui
 ne peuuent estre offerts sans vn Sacrifi-
 cateur.

Chapitre 5.
 de l'Epistre
 aux Hebr.

Refutation de ceste principale obie-

ction de Caluin contre la

Messe. Chap. 3.

Ceux qui n'ont cognu ny entendu les
 fondemens de l'estat ecclesiastique, &

Chap. 3. de
sa premiere
Canonic.

qui n'ont eu aucun soucy d'acquiescer quel-
que capacité de rendre raison de leur foy
& esperance à tous ceux qui la demande-
rôt (selon la doctrine que sainct Pierre en
baille aux enfans de l'Eglise de Dieu) esti-
meront certainement que Calvin est hom-
me singulier en ceste matiere, & si fort af-
feuré en son opinion, qu'à bonne cause la
Messe s'en ira du tout a neant: comme plu-
sieurs non pas moins inconsideremēt que
promptement s'y sont monstré affection-
nez. Ceux-la, dis-je, qui n'ont eu desir d'ê-
tendre leur salut, ains seulement se sont ac-
quitez enuers Dieu d'un seruice tel quel.
Mais au contraire ceux qui ne veulent au-
oir la conscience embrouillée par fau-
te d'entendre, & desirans autant plus af-
fectueusement auoir bone & certaine co-
gnoissance des choses concernantes leur
salut, qu'ils se persuadent constamment,
qu'il n'y a chose qui rende le Chrestien
plus heureux & contēt en ce monde, ont
cogneu que ceste doctrine de Calvin est
pleine d'extreme ignorance, maleuolen-
ce & impieté. Ignorance, di-je, pour rai-
son que cest' auctorité de la sainte escri-
ture, qu'il a alleguée contre le sacrifice du
nou-

quel-
 ur foy
 ande-
 rre en
 u) esti-
 ft hō-
 ort af-
 ause la
 ne plu
 ét que
 ction-
 r d'ē-
 ont ac-
 l quel.
 ent a-
 r faul-
 lus af-
 ine co
 s leur
 ment;
 estien
 e, ont
 in est
 olen-
 ur rai-
 scri-
 ce du
 nou-

nouueau testament, doit estre entendue
 es sacrifices de l'ancien testament. Car
 utrement on auroit liberté d'en faire pa-
 rille obiection contre le sacrifice de nos-
 tre seigneur Iesus Christ, l'obeissance du-
 quel estoit du tout fondée sur le sacrifice
 de son humanité, que Dieu en vouloit re-
 cevoir. Tellement que sans ce sacrifice
 nous n'aurions argument de remarquer
 & magnifier son obeissance enuers Dieu
 son pere: Selon la doctrine de saint Paul,
 qui dit aux Philippiens, Il s'est abaissé soy-
 mesme, & a esté obeissant iusqu'à la mort, *Chap. 2.*
 pour mourir la mort de la croix. Pour laquelle
 chose aussi Dieu l'a souuerainement esle-
 ué, & ce que s'ensuit. Cest ignorace pour-
 ce que n'estre aussi manifestée en la grande dif-
 férence qu'il y a entre les sacrifices des be-
 bestes qu'on presentoit en l'ancien testamēt,
 qui ne doiuent estre receuës ny réglées
 non par le vouloir & commandement
 de Dieu, & entre le sacrifice du précieux
 corps & sang de nostre seigneur, par le-
 quel & nō par autre, Dieu veult que nous
 soyons racheptez, reconciliez, & sauuez,
 & receuant comme rançon tressuffisante
 & agreable pour nous deliurer de capti-

uité, selon ce que sainct Paul nous en a-
 feure en plusieurs lieux. Maleuolence dy-
 ie, pour autant que sans raison & autorité,
 il s'efforce de tout son pouuoir rendre o-
 dieux & detestable, ce que en tout temps,
 par tout, & de tous a esté receu en singu-
 larité & reuerence si admirable, qu'il n'est
 possible d'en comprendre ny d'en expri-
 mer la deuotion, en laquelle toute l'Egli-
 se a continué plus de mil cinq cens ans.
 impieté dy-ie, pour raison qu'en ce faisant
 il ne seroit possible de donner aucun lieu
 de verité tant à l'ancien & nouveau testa-
 ment qu'à la foy que nous auons de no-
 stre reconciliation faicte enuers Dieu par
 la sacrificature de nostre seigneur Iesus
 Christ. Laquelle est at ordonnée de Dieu,
 pour estre continuée iusques à la consom-
 mation du siecle sans auoir succession d'
 vn autre, il ne faut trouuer estrange, ains
 conforme du tout à la sainte escriture, si
 nous disons que l'Eglise de Dieu ne peut
 durer ny regner sans le mystere de la Mes-
 se. Côme aussi il appert par l'oraison que
 sainct Hyppolite martyr a faicte du regne
 de l'Antehrist, disant que l'vne des prin-
 cipalles causes de la desolation de l'Egli-
 se

VER
 sera de
 trouuer
 Iesus Chri
 tains app
 Pren
 Preuve p
 sainte
 me
 Es
 leu
 re t
 s, disent
 our foy, &
 sainte Me
 tantilz,
 il estoit
 change
 vne plus
 uoit preu
 me nouu
 gée & e
 dech. T
 on. Sila p
 cature Leu
 itage qu
 lon l'ord

sera de ce qu'au tēps de l'Antechrist ne
trouuera le precieux corps & sang de
Iesus Christ, & que la lithurgie (que les
Iuifs appellent Messe) sera esteincte.

Premier fondement des Catholiques

pour la Messē.

*Preuue premiere des Catholiques, tirée de la
saincte escriture pour le premier fonde-
ment de la Messē. Chap. 4.*

Es catholiques se contentans de
leur simplicité & docilité, sans fai-
re tant des facheux & des diffici-
les, disent pour le premier fondement de
leur foy, & de leur confession touchant la
saincte Messe, que saint Paul docteur des
Iuifz, voulant faire preuue aux Iuifz
qu'il estoit necessaire que la loy ancienne
fust changée (a cause de son imperfectiō)
plus parfaite, il monstre que Dauid
auoit preueu en esprit de prophetie, qu'
une nouvelle Sacrificature deuoit estre
ordonnée & establie selon l'ordre de Melchi-
sedech. Tellemēt qu'il adiouste ceste rai-
son. Si la perfection eust esté en la sacrifi-
cature Leuitique, quel besoin estoit il d'a-
uoir un autre sacrificateur se leuast
selon l'ordre de Melchisedech, & qui ne

*Cha. 5. & 6
de l'Epistre
aux Hebr.*

*Au cha. 7.
de ladite epi-
stre.*

cc
cc
cc

» fust point dit selon l'ordre d'Aaron? Car
 » l'office de sacrificature estant changée, il
 » est nécessaire qu'il y ayt aussi chāgemēt de
 Loy. Cest' auctorité de Dauid est au Psal-
 me 109. Tu es Sacrificateur eternallemēt
 selō l'ordre de Melchisedech. En laquelle
 nous cottons trois choses: a sçauoir, que
 Iesus christ est sacrificateur, de quelle or-
 dre & qualité est sa sacrificature, & com-
 bien elle durera.

*Refutation de l'interpretation de Calvin &
 de Beze touchant cest' autorité. Chap. 5.*



Autant plus que nous accordōs
 tous que Iesus christ est sacrifica-
 teur, nous discordons d'auātage
 aux autres circonstances, qui
 sont: la qualité, & duree de sa sacrificatu-
 re. La cause principale d'vn si grand dis-
 cord en vne affaire si admirable, si euidē-
 te & si nécessaire, depēd du desir insatia-
 ble de contredire & de tout brouiller,
 qu'ont les Sectaires, qui ne veulēt distin-
 guer la qualité & ordre de la sacrificatu-
 re d'entre la durée d'icelle. Comme il est
 facile d'entendre de la doctrine de Cal-
 uin, disant: le Christ a esté designé & esta-
 bli sacrificateur eternallement selon l'or-
 dre

*Chap. 12. de
 son instit. en
 l'article. 50.*

de Melchisedech, a fin qu'il exercest
 une sacrficature qui dure eternellement.
 Le mystere la auoit esté figuré en Mel-
 chisedech long temps au par-auant, du
 quel apres que la sainte escriture l'a in-
 duit vne fois Sacrificateur du Dieu vi-
 uant, depuis n'en a faicte aucune mētion,
 comme si iamais n'eust esté mort. Pour ce
 regard le Christ est dit Sacrificateur selon
 un ordre. Ou bien, qui cōfondent l'ou-
 ltrage de la dignité avec la personne qui en
 est douée & honorée, attribuans cōtre tou-
 t ordre a la dignité de Sacrificature, vne
 chose qui ne se peut entēdre que de la per-
 sonne. Comme Beze l'a interpreté, com-
 mentant sur le 7. chapitre de l'Epistre aux
 Hebreux. Melchisedech est cōsideré cō-
 me la figure de Christ. Les principalles rai-
 sons de ceste cōparaison sont telles, Mel-
 chisedech a esté Roy & Sacrificateur, Roy
 de paix & de iustice, n'ayant ny commen-
 cement ny fin, veu que la sainte escriture
 ne fait aucune mention de ses pere & me-
 re, de ses ancestres, & de sa mort. Et aussi a
 esté le superieur & plus grand qu'Abrahā
 pour le regard de la Sacrificature, cōside-
 rant qu'il a receu les decimes de luy, & au-

„ quel il a donné la benediction comme Sa
 „ crificateur. certes le seul Christ a esté tel.
 „ Dieu cognoist combien grande est cest'
 „ ignorance, ou malice. Sainct Paul descri-
 „ uant lesdites qualitez, prerogatiues & til-
 „ tres, desquelz Melchisedech a esté hono-
 „ ré en sa personne, a dit expressement &
 „ clairement au mesme passage, qu'il a esté
 „ fait semblable au fils de Dieu. Ce que ne
 „ peut estre verifié sinon entant qu'il confe-
 „ re sa persōne a la persōne de Iesus christ.
 „ Comme s'il vouloit dire: ainsi que Iesus-
 „ christ estant considéré filz de Dieu, n'a eu
 „ pere en terre, ny mere au Ciel, ny genea-
 „ logie, selon qu'il est escrit en Esaie, qui ra-
 „ cōtera sa génératiō: ny cōmencement ny
 „ fin de iours, selon qu'il est escrit par le pro-
 „ phete Michée, son issue est des le cōmen-
 „ cement des iours de l'eternité. Roy de ius-
 „ tice & de paix. aussi la saincte escriture
 „ ne faisant aucune mētion des pere & me-
 „ re, de la genealogie, du commencement
 „ des iours & fin de la vie de Melchisedech,
 „ ains le nous descriuant Roy de Iustice &
 „ de paix, nous veult donner a entēdre son
 „ excellence & singularité, telle qui ne fut
 „ jamais communiquée a autre creature.

Chap. 53.

Chap. 5.

Ceste distinction & interpretation est
 prise de l'autorité de Theodoret, lequel
 commentant sur le 7. Chap. de l'epitre aux
 Hebreux, dit: Quand l'Apostre a dit de
 Melchisedech, qu'il estoit sans pere, sans
 mere, sans genealogie, &cet. Il n'a pas cō-
 paré Iesus christ a Melchisedech, ains Mel-
 chisedech a Iesus christ: car Melchisedech
 est que la figure de Iesus christ, & Iesus
 christ est la verité prefigurée. Mais quand
 de la Sacrificature, Melchisedech n'a
 pas imité nostre Seigneur Iesus christ, mais
 nostre Seigneur Iesus Christ la imité, estât
 Sacrificateur eternellemēt selō son or-
 dre: car cest vne chose qui appartient a l'hō-
 me, d'exercer la dignité de Sacrificature.
 Mais quād est de recevoir & accepter les
 sacrifices qu'o offre, c'est vne chose qui ap-
 partiēt seulement à Dieu. S. Ambroise s'est
 servi de pareille distinctiō parlāt de ceste
 matiere. Qui est ce Melchisedech? a sça-
 voir celuy-là que saint Paul nomme sans
 pere, sans mere, & cat. semblable au fils
 de Dieu, ce Melchisedech aussi estoit sa-
 crificateur, car Iesus Christ l'estoit aussi.
 Celuy qui voudroit perseverer en telle
 obstination & opiniastreté, de n'approu-

Capitre. 3. du
 liure. 4. des
 sacrements.

uer & de ne receuoir ceste distinction, seroit contraint de confesser plusieurs grandes absurditez & impietez: car nostre Seigneur comme vray homme, est Sacrificateur. Tellemēt que saint Augustin interpretant le Psalme 109, dit: Iesuchrist estāt consideré vray fils de Dieu, est coeternel à son pere qui l'a engendré, & non Sacrificateur. Mais il est Sacrificateur pour raison de son incarnation, & de l'oblation qu'il a offerte pour nous, l'ayant prinse de nous. Neantmoins a eu commencement, fin de vie presente, mere en terre, & genealogie, cōme il est manifeste par saint Matthieu & saint Luc qui l'a descriuent. Et ainsi soit que la qualité du Sacrifice, & nō pas de la personne, doiuue estre remarquēe & cōsiderēe en la sacrificature, saint Paul nous en fait preuue, disant: il est impossible d'oster & effacer les peches par le sang des taureaux & des boucz: a raison de quoy, en entrant au monde il a dit, tu n'as point voulu ny Sacrifice, ny offrande, mais tu m'as approprié vn corps. Les holocaustes voire celles qu'on offre pour le peché, ne t'ont point esté agreables. Tellement que lors i'ay dit, me voici, ie vien: selon

Ann Heb.
Chap. 10.

Psal. 39.

OR ain
catur

on, se- lon qu'il a esté escrit de moy au cōmen-
 s grā- cement du liure, à fin (ô Dieu) que ie face
 re Sci- volonté. Ayant dit au parauant, Tu n'as
 rifica- voulu les sacrifices, ny approuué offrāde,
 inter- holocaustes, ny les oblations qu'on of-
 t estāt- fe pour le peché, & que les choses que
 ternel- i offre selō la loy, ne te sont agreables,
 Sacri- que lors i'ay dit, me voici, ie vien, à fin (ô
 ur rai- Dieu, que ie face ta volonté. Il aboli le pre-
 lation- mier, pour ordonner & establir le second.
 nse de- ar laquelle volonté & obeissance nous
 ment,- mmés sanctifiez, à sçauoir par l'oblation
 & ge- que Iesus Christ a faicte vne fois de son
 saint- corps. Et certainement tous sacrificateurs
 uient. e tiennent pres, administrans tous les
 ice, & ours, & souuentes fois offrans mesmes sa-
 remar- crifices, qui ne pouuoiet oster les pechez.
 , saint- Mais Iesus christ ayant offert vn sacrifice
 est im- pour les pechez, est assis eternallemēt à la
 es par- dextre de Dieu: car par vne oblation il a
 raison- mené à perfection pour tousiours ceux
 dit, tu qui sont sanctifiez.

grande, *Continuation de la premiere preuue des Ca-*
 es ho- *tholiques, tirée de la sainte Es-*
 pour le- *criture. Chap. 6.*

es. Tel- **O**R ainsi comme la mutation de sacrifi-
 e vien: cature emporte avec soy mutation
 selon

de loy, aussi l'establissement de nouvelle loy, emporté avec soy institution de nouveau Sacrifice : comme on peut verifiser par ce q̄ dit nostre Seigneur, cecy est mô sang du nouveau testamēt. Et le nouveau testament est en mon sang, nous designāt le Sacrifice de la nouvelle loy. Tellement que le corps & sang de Iesus christ Sacrificateur du nouveau testament, est la qualité du Sacrifice qu'il offre, & sans lequel il ne seroit Sacrificateur. Car comme nul ne peut estre pere sans enfant, aussi nul ne peut estre Sacrificateur sans sacrifice: qui est vne chose propre a tous correlatifs, qui ont vne habitude mutuelle & reciprocation si inseparable, que l'un ne peut estre entēdu, ny receu sans l'autre. Ce que mesmemēt S. Paul nous declare, disāt aux

Hebrieux: tout Sacrificateur qui est prins d'entre les hōmes, est establi pour les hōmes és choses qui appartiēnt a dieu, afin qu'il offre dons & Sacrifices pour les pechez. Pourquoy il est necessaire qu'il ayt quelque chose pour offrir. Cōme il est dit au chapitre 8. Dont nous pouuōs inferer: S'il y-a vne nouvelle loy, il y-a vn nouveau sacrifice : S'il y-a vn nouveau sacrifice

Chap. 26. de
sainct Mat
thieu.

Chap. 11. de
l'Epistre 1.
aux Corinth.

Chap. 5.

quelle
 nou-
 crifier
 est mō
 ueau
 signāt
 ement
 Sacrifi
 e quali
 quel il
 ul ne
 ul ne
 e: qui
 elatifs,
 reci-
 e peut
 e que
 at aux
 prins
 es hō-
 1, afin
 es pe-
 il ayt
 est dit
 ferer:
 nou-
 sacri-
 fice

ce, il y-a vn nouueau Sacrificateur, du-
 quel parle sainct Paul disant: vn autre Sa-
 crificateur a la similitude de Melchise-
 ech, est mis en auant, lequel n'a point e-
 fait sacrificateur selon la loy du com-
 mandemēt charnel, ains selon la puissan-
 ce de la vie immortelle: car il tesmoigne
 ainsi, Tu es sacrificateur eternellement
 selon l'ordre de Melchisedech. Ce que ne
 peut estre verifié sans confesser & mainte-
 nir necessairement que Melchisedech e-
 st prouueu de la dignité de Sacrificatu-
 r, selon laquelle Iesus Christ est reconnu
 sacrificateur. Et pour raison que Sainct
 Paul dit, que tout sacrificateur qui est pris
 entre les hommes, & constitué pour les
 crimes es choses qui se font enuers Dieu,
 afin qu'il offre dons & sacrifices pour les
 pechez: Il est necessaire d'entendre en
 quel moy cōsistoit la sacrificature de Melchi-
 sedech, pour sçauoir commēt nostre Sei-
 gneur l'imitte & accomplit. Le moyen de
 l'entendre est la saincte escripture, à laquelle
 il faut auoir recours, comme sainct Augu-
 stin nous en baille l'instructiō sur le Psal-
 me 109. disant: Les Iuifs voyoient bien
 que maintenant la sacrificature selon l'or-

Chap. 7. de
 l'epistre aux
 Hebreux.

Chap. 5. aux
 Hebreux.

dre d'Aaron, est abolie & finie, & neant-
 moins ils ne recognoissent la sacrificature
 selō l'ordre de Melchisedech. Je parle aux
 fideles qui m'entendēt. Si les catechume-
 nes ne l'entendent, qu'ils ostent la paresse
 & soient diligens pour l'entēdre. Et pour-
 ce il n'est de besoin de publier les myste-
 res : que la saincte escriture vous face en-
 tendre que c'est que de la sacrificature se-
 lon l'ordre de Melchisedech. Or la saincte
 escriture ne nous fait aucune autre men-
 tion de la sacrificature de Melchisedech,
 qu'en Genese, la où il est escrit: Melchise-
 dech offrāt pain & vin, (car il estoit sacrifi-
 cateur du tres-hault dieu) il a beneit Abra-
 ham. Par laquelle auctorité nous ne som-
 mes pas seulement aduertis que Melchi-
 sedech estoit sacrificateur, mais aussi de
 quel sacrifice il vsoit, à sçauoir de pain &
 de vin. Et afin que cela fust verifié & ac-
 compli en nostre Seigneur Iesus Christ,
 les Euangelistes nous assurent, que pre-
 nāt du pain & du vin, il les a benis & Eu-
 charistizez, disant: Ceci est mō corps, qui
 est offert pour vous, ceci est mō sang, qui
 est espendu pour vous.

Chap. 14.

Preuve

Preuve seconde des Catholiques pour ledict premier fondement, tirée du consentement des anciens. Chap. 7.

T pourautant que toute la difficulté de ce Traicté consiste en ceste correspondance du sacrifice de pain & vin fait en figure par Melchisedech, & exhibé en verité par nostre Seigneur Iesus Christ: il est autant expedient de produire l'accord & commun consentemēt de ceux qui ont eu la naissance & l'auctorité de nous bailler faire instruction & interpretation certaine de la sainte Escriture, que veritablement sans iceluy nous ne pouuons auoir aucune certaine resolution des difficultez de la sainte Escriture, toutes les fois qu'elle est forcée & detorquée malicieusement par ceux qui abusent de tout, pour fonder & autorizer leur folle fantasie, & nō la verite. Sainct Cyprian parlant de ceste maniere en l'epistre qu'il a enuoyée a Cecile, *Epistre 3. de second liure des Epistres.* Nous voyons que le Sacrement du sacrifice de nostre Seigneur, a esté prefiguré en Melchisedech Sacrificateur, selonc que la sainte Escriture le tesmoigne, disant: Melchisedech Roy de Salem a offert

Preuve

» pain & vin : lequel a esté sacrificateur du
 » tres-hault Dieu, & a baillé la benediction
 » a Abraham. Et ainsi soit que Melchisedech
 » portoit la figure de Iesus Christ, Le saint
 « Esprit le declare aux Psalmes, disant au
 « fils en la personne du Pere: Je t'ay engen-
 « dré deuant l'aube du iour: Le Seigneur a
 « iuré, & point ne s'en repentira: Tu es sacri-
 « ficateur perpetuel selõ l'ordre de Melchi-
 « sedech. Lequel ordre certainemēt est ce-
 « luy là, prouenant & descendāt de ce sacri-
 « fice là, de ce que Melchisedech a esté sa-
 « crificateur du tres-hault Dieu, de ce qu'il
 « a offert pain & vin, de ce qu'il a baillé la
 « benedictiõ a Abraham. Car qui est celuy
 « qui est sacrificateur à meilleure cause &
 « droict du tres-hault Dieu, que nostre Sei-
 » gneur Iesus Christ, qui a offert sacrifice à
 » Dieu le Pere? Et a offert celuy là mesme,
 » qu'auoit offert Melchisedech, pain & vin,
 « à sçauoir son corps & son sang. Et a-
 « pres auoir expliqué la benediction que
 « Melchisedech bailla a Abraham, il dit.
 « Done afin que la benediction de laquelle
 « le sacrificateur Melchisedech a vsé enuers
 « Abraham, puisse estre legitimement cele-
 « brée, la figure & la similitude du sacrifice,
 c'est

est a sçauoir, celle qui estoit ordonnée
 en pain & vin, a precedé au par-auât. La-
 quelle chose Iesus christ parfaissant & ac-
 complissant, a offert pain & breuusage melle
 de vin, & luy estant la perfection & pleni-
 tude a accompli la verité de la similitude
 figurée. Luy-mesme en parle aussi
 ordinairement au sermon qu'il a compo-
 sé de la Cene de nostre Seigneur, disant:
 La Cene estant preparée, les anciennes &
 nouvelles ceremonies & ordonnances se
 sont rencontrées entre les viandes Sacra-
 mentelles: & l'agneau présenté selon l'an-
 cienne tradition, estant consumé, le maistre
 aille aux disciples vne viande inconsum-
 able, tellement que le peuple n'est plus
 attiré aux bâquetz sumptueux & magni-
 fiques, ains on leur donne la viande &
 nourriture de l'immortalité: laquelle vi-
 ande est differente des viandes communes,
 appartenant l'espece de substance corporelle,
 mais demonstrent, que par vne puissance
 efficace inuisible la presence de la ver-
 ité diuine y est. Les Sacremens figurez an-
 ciennement depuis le temps de Melchise-
 ch, sont mis & produits en public, &
 le Souuerain Sacrificateur presente pain

„ & vin aux enfans d'Abraham, qui imitent
 „ ses œuures, disant Ceci est mon corps. Ils
 „ auoient mangé du mesme pain selon la
 „ forme visible. Et ceste viande commune
 „ estoit seulement cōmode pour nourrir le
 „ corps, & pour ministrre la necessité de la
 „ vie corporelle, auant ces paroles-la, a sça-
 „ uoir, ceci est mon corps. Mais depuis que
 „ nostre seigneur a dit, faites cela en memo-
 „ re demoy: ceci est ma chair. Et ceci est mô
 „ sang. Toutes les fois que l'on vse de ces pa-
 „ roles & de ceste foy là, ce pain substantiel
 „ & ce breuage consacré par benediction
 „ solennelle, profite a la vie & salut de l'hō-
 „ me entierement, estant medicament pour
 „ guarir les infirmittez, & ensemble Sacrifi-
 „ ce pour purger les iniquitez.

Arnobe suiuant S. Cyprian de biē pres-
 „ tant en temps qu'en doctrine, interpretāt
 „ ce verset de Dauid, tu es Sacrificateur e-
 „ ternellement, dit: Par pain & vin Sacra-
 „ mental Iesus christ est fait Sacrificateur
 „ eternellement selon l'ordre de Melchise-
 „ dech, lequel a offert pain & vin, luy seul
 „ entre les Sacrificateurs, quād Abraham re-
 „ tournoit victorieux de la guerre.

Sainct Athanase, ne recognoist autre
 facri-

ntitent que Melchisedech auoit prefigurée, di- En l'oraïson qui est intrin-
see de la plus
grand' Foy.
 selon la que Iesus christ a esté fait & dit Sacrifica-
 amune par le moyen de son corps, par le
 urrir le moyen de ce Sacrement qui nous a don-
 é de la le, disant: Ceci est mon corps, lequel est
 a sça-mpu pour vous: ceci est mon sang du
 is que ouueau testament, qui est respandu pour
 moi us. Eusebe ne se contente pas de Chap. 3. de
liure 5. de La
démôst. eu'g.
 est mô us assurer, que Iesus christ est sacrifica
 ces pa ur selon l'ordre de Melchisedech au
 tantiel sacrifice de pain & vin, mais aussi il tes-
 liction noigne que ce Sacrifice se continue en
 e l'hô-glise par ses Mi nistres, disant: Celuy qui
 at pour intemple ceste prophetie de Dauid,
 acri- quand il a predit de Iesus christ, tu és Sa-
 ié pres sacrificateur eternellement selon l'ordre de
 pretât Melchisedech: on trouuera la fin & l'issue
 eur e- admirable, à sçauoir cōment nostre Sei-
 Sacra- gneur Iesus, qui est l'oinct de Dieu selon
 cateur l'ordre de Melchisedech, accomplit par
 chise- ses ministres les choses qui appartiennent
 y seul faire l'office de la sacrificature entre les
 am re hommes. Car ainsi comme l'on ne trouue
 autre out, que ce Melchisedech, qui estoit Sa-
 sacri- crificateur des Gentilz, ait iamais offert
 sacri- fices charnels, ains seulement pain

„ & vin, quand il benit Abraham, certaine-
 „ ment aussi nostre Seigneur & sauueur le
 „ premier, & en apres les Sacrificateurs qui
 „ sont venu de luy, exerçans entre tous les
 „ gentilz l'office & la charge spirituelle de
 „ Sacrificature selon les ordonnances eccle-
 „ siastiques, representent & exhibent par le
 „ pain & le vin les mysteres de ce corps &
 „ sang salutaire, lesquels mysteres Melchi-
 „ fedech auoit cogneu long temps au prece-
 „ dent par l'Esprit de Dieu, & auoit vŕe des
 „ figures des choses futures.

*En l'Homie-
 lie. 35. sur
 Genese.
 Chap. 14.*

Sainct Iehan Chrystome en croit au-
 tāt, lequel explicāt ce passage de Genese,
 Melchisedech à presenté pain & vin, dit:
 „ Quād tu vois ceste figure, pense à la veri-
 „ té, & admire la verité des sainctes escri-
 „ res, comment dès le commencement les
 „ choses futures ont esté prefigurées, & cō-
 „ ment nostre sacrificature a esté designée
 „ par Melchisedech.

*En l'oraison.
 4. contre les
 Iuifs.*

Sainct Hierosme en parle clairement
 sur le chapitre 26. de S. Matthieu : apres
 que la figure de la Pasque eut esté accom-
 plie, & que nostre Seigneur eut mangé la
 „ chair de l'agneau avec ses Apostres, il préd
 „ du pain, qui conforte le cœur de l'homme

vient au sacrement de la vraie Pasque: "
 in qu'ainsi comme Melchisedech sacri- "
 cateur du tres-hault Dieu, auoit fait pour "
 prefigurer, offrant pain & vin, aussi luy "
 presentast la verité de son corps & de "
 sang. Tellement qu'il escrit à Marcel- "
 Melchisedech a offert pain & vin, fi- "
 ant Iesus Christ, & a dedié le mystere "
 Chrestiens au corps & sang de nostre "
 ueur

Sainct Ambroise en escrit autant aux *Chap. 3. du liure. 4.*
 res qu'il a composé des sacremēs. La fi- "
 re des sacremens de l'autel a precedé, "
 and Melchisedech sacrificateur est ve- "
 au deuant d'Abraham victeur & a pre- "
 pain & vin. Et rédant la raison pour- "
 on melle de l'eaue avec le vin au ca- "
 consideré que Melchisedech n'auoit "
 senté de l'eaue avec le vin, dit: Il est *Chap. 1. du liure. 5. des Sacremens.*
 y, q̄ Melchisedech a offert pain & vin: "
 us pour raison que non seulement il est "
 illé du s̄ag du costé de nostre seigneur, "
 us aussi de l'eaue, nous mellōs de l'eaue "
 ce le vin pour représenter sa mort & sa *Chap. 19. de S. Iehan.*
 s̄ion.

Sainct Augustin est fort frequent en ce- "
 matiere, mais il suffira d'en alleguer

Chap. 22.
du liure 16.

quelques passages. Il dit au liure de la Cité
de Dieu, plusieurs & grandes choses sont
descrites de Melchisedech en l'epistre aux
Hebreux. Illec a esté premierement ma-
nifesté le sacrifice, lequel maintenant les
Chrestiens offrent par toute la terre, & est
accompli ce que long temps apres ce fait,
le Prophete dit de Iesus Christ, qui deuoit
estre incarné: Tu es sacrificateur eternal-
lement selon l'ordre de Melchisedech, &
non pas selon l'ordre d'Aaron, lequel or-
dre deuoit estre aboli, les choses estât pre-
sentes, lesquelles estoient prefigurées &
denotées par ces vmbres là. Luy-mesme
adiouste. Quand Dauid dit, Tu es sacrifi-
cateur selon l'ordre de Melchisedech.

Chap. 17. du
liure. 17. de
la Cité de
Dieu.

Qui est celuy qui peut douter, de qui cela
est dit, considéré qu'il n'y-a plus aucune
sacrificature ny sacrifice selon l'ordre d'A-
ron, & par tout est offert sous le Sacrifica-
teur Iesus Christ, ce qu'a offert Melchise-
dech, quand il bailla la benedictiō à Abra-
ham? Et commentant le Psalme 33. dit: Ie-
sus Christ a institué le sacrifice selon l'or-
dre de Melchisedech de son corps & de
son sang. Si quelqu'un a desir de veoir la
constance de sainct Augustin en ceste

inter-

N S
 la Cité
 ces font
 tre aux
 nt ma-
 ant les
 e, & est
 ce fait,
 deuoit
 eternal-
 lech, &
 quel or-
 tât pre-
 urées &
 mesme
 s sacrifi-
 dech.
 qui cela
 aucune
 dre d'A-
 crifica-
 elchife-
 à Abra-
 y. dit: Je-
 on l'or-
 rps & de
 veoir la
 en ceste
 inter-

interpretation & doctrine, qu'il lise le pre-
 mier liure, contre l'aduersaire de la loy &
 des prophetes, au chapitre 20. l'Epistre 95.
 & aussi sur le Psalme 106. Et le liure des
 questions du vieil Testament au chapitre
 19. Et le liure de la doctrine Chrestienne,
 au chapitre 21.

Photius interpretant ce lieu de S. Paul, "
 Tu es sacrificateur selon l'ordre de Mel- "
 chisedech, dit, que c'est pour raison que "
 nostre Seigneur a offert premierement vn "
 sacrifice, non sanguinolent, & apres son "
 corps.

Theophilacte escriuât sur l'Epistre aux Cap. 5.
 Hebreux, dit: Les Iuifs ne peuuent pro-
 duire vn autre que Iesus Christ, qui soit
 fait sacrificateur selon l'institution de Mel-
 chisedech. Car luy est le seul Melchise-
 lech sacrifiant en pain & vin.

Sainct Iehan Damascene en escrit au-
 tant au 4. liure de la foy Ortodoxe, chapi-
 tre 14.

Ceste correspondance de la sacrificatu-
 re de nostre Seigneur avec la sacrificatu- "
 re de Melchisedech, touchant le sacrifice "
 fait en pain & vin, n'est pas verifiée seule- "
 ment par l'interpretation & consentemēt "
 "

de toute l'Eglise catholique, mais aussi des
 Rabbins, docteurs principaux des Iuifz,
 & qui ont precedé, & qui sont venu de-
 puis l'incarnation de nostre Seigneur: cō-
 me on pourraveroir par les auctoritez qu'e-
 alleguent Galatin, & Iean Fabri, disans les
 dictz Rabbins que tous les sacrifices ces-
 seront au temps du Messie, mais que le sa-
 crifice de pain & de vin ne cessera iamais:
 selō la prophetie de Dauid, disant du Mes-
 sie: Tu es sacrificateur eternellemēt selon
 l'ordre de Melchisedech: Et au Psalme 72
 Il y aura vne petite tartelette de froument
 en la terre sur le sommet des montaignes.
 Et aussi selon qu'il est escrit au chapitre 9.
 du liure des Iuges . Delaisseray-ie mon
 moust, lequel resiouit Dieu & les hōmes:
 Comment le vin peut il resiouir Dieu? cer-
 tainement il ne le resiouist, sinon au sacri-
 fice qu'on en fera. Et afin que ceste doctri-
 ne soit plus confirmée, il m'a semblé expe-
 dient alleguer le tesmoignage de Martin
 Luther, lequel escriuant sur le Psalme 109
 dit: Que veult signifier cela que Melchise-
 dech a offert pain & vin deuant Abraham?
 cela signifie la sacrificature de Iesus christ
 en ceste vie temporelle iusques a la fin du
 mōde:

mōde, po
 le sacr
 precieux
 Preuve
 prem

A trois
 & cte es
 nature d
 & contin
 teur e
 chifedec
 tre cōsid
 res. La p
 ale, & d
 comme
 Iesuschri
 emēt, po
 te sacrifi
 a fait a E
 transfere
 qu'il soit
 tre l'exer
 ligence:
 Moise n
 si nous l

mode, pour-ce qu'il offre en l'Eglise à l'au-
 el le sacrement de son tressainct corps, &
 precieux sang.

*Prouue troisieme des Catholiques pour le
 premier fondement de la Messe, tirée
 de la sainte Escriture.*

Chap. 8.

A troisieme circonstance que la sain-
 te escriture nous designe en la sacri-
 ficature de nostre Seigneur, c'est la durée
 & continuation d'icelle, disant: Tu es sacri-
 ficateur eternellemēt selō l'ordre de Mel-
 chisedech. Ceste durée eternelle doit e-
 stre cōsiderée & entēdue par deux manie-
 res. La premiere est de la dignité sacerdo-
 tale, & de la persone qui en est prouueüe:
 comme l'interprete Theodoret, disant: *Sur le cha. 7
 aux Hebr.* Iesus christ demeure sacrificateur eternel-
 lemēt, pour raison qu'il n'a transporté ce-
 ste sacrificature a ses enfans, cōme Aaron
 a fait a Eleazar & a Phinees. Car celuy qui
 transfere cest' heritage à vn autre, semble
 qu'il soit priué de la dignité, quand vn au-
 tre l'exerce. ce lieu a aussi vne autre intel-
 ligence: car ainsi comme nous appelons
 Moysē non seulemēt legislateur, mais aus-
 si nous luy attribuons le nom de Loy: pa-

» reillement quand nous parlons de Mel- elle perfo
 » chisedech, nous entendons & sa person- dre de M
 » ne, & sa sacrificature, laquelle nostre Se- mysteres
 » gneur Iesus christ a: & pour raison qu'il a duz par
 » vne vie qui ne finira iamais, il est dit sacri- dit autā
 » ficateur eternellement. Iesus chu
 » ment, po

La seconde maniere est du sacrifice, cō-
 » me l'a interpreté Oecumenius escriuant
 » sur le chapitre 5. aux Hebrieux. Quand S. ours, ou
 » Paul a dit, que Iesus christ est sacrificateur les Mini
 » eternellement selon l'ordre de Melchise- cōtiēt en
 » dech, il n'entendoit pas parler de cest' o- de le Sac
 » blation faite vne fois, mais il auoit esgard sanctifie
 » aux Sacrificateurs de nostre temps, par le distribu
 » moyen desquels Iesus christ sacrifie & est uir a resp
 » sacrifié, l'eue ayant baillé en la Cene Sa- chaires p
 » cramentaire le moyē de faire ce sacrifice. eux. Iesu
 » me les S

Prosper confirme cest' interpretatiō en d'offrir
 » l'exposition du Psalme 109. Disant: Dieu ment po
 » a iure, c'est a dire, il a promis avec assure- pechez
 » ce: & point ne s'en repentira, c'est a dire, il fois en s
 » ne changera point son cōseil, & ceste sen- auctorit
 » tence ne luy desplaira iamais, tu es Sacri- ment p
 » ficateur eternellement, c'est a dire, la Sa- Chryso
 » crificature ne finira pas, & ne fera chan- stingue
 » gée, comme l'ordre d'Aarō qui a cessé. Ta & nous
 » sacrificature, di-ils, n'aura poit de fin, ains entre ic
 » elle

elle perseuerera eternellement selõ l'or-
 dre de Melchisedech, cest a dire, selon les
 mysteres qui ont esté prefigurez & entē-
 duz par Melchisedech. Theophilacte en
 dit autāt sur le Chapitre 5. aux Hebrieux.
 Iesus christ est dit Sacrificateur eternelle-
 ment, pour raison qu'il est offert tous les
 iours, ou pour raison que perpetuellemēt
 les Ministres de Dieu offrēt l'oblatiō qui
 cōtiēt en foy nostre Seigneur Iesus christ,
 de le Sacrifice & le Sacrificateur, qui se
 sanctifie pour nous, qui se romp, & qui se
 distribue. Ceste interpretation pourra ser-
 uir a respondre a l'obiection, que les Se-
 ctaires produisent de l'epistre aux Hebri-
 eux. Iesus christ n'a point de necessitē cō-
 me les Sacrificateurs de l'ancien testamēt
 d'offrir Sacrifice tous les iours: premiere-
 ment pour leurs pechez, & apres pour les
 pechez du peuple. Car il a fait cela vne
 fois en se sacrifiant luy mesme. Laquelle
 auctorité pourra aussi estre entēdue saine-
 ment par l'explication de sainct Iehan *En l'homelie*
 Chrysofome, disant: Sainct Paul nous di-
 stingue l'excellēce du Sacrifice spirituel, *13. sur l'epi-
 stre aux He-
 brieux.*
 & nous fait entēdre la differēce qu'il y-a
 entre iceluy & le Sacrifice de l'ancien te-

DES PRINCIP. FONDEMENTS

« stament. Donc quand tu ois dire, qu'il est
 « Sacrificateur eternellement, ne pense pas
 « qu'il exerce tousiours l'office de Sacrifica
 « teur. Car il en a fait vne fois le deuoir, &
 « maintenant il est assis: n'estime pas qu'il se
 « leue debout, & soit ministre. Pour ceste
 « raison il nous fait icy entendre la grâdeur
 « & l'excellence de son Sacrifice, montrât
 « qu'il est suffisant, combien qu'il ny ait qu'
 « vne oblatiõ, qui a esté faiçte vne fois: mais
 « elle a eu telle force, que toutes les autres
 « de l'anciẽ testament en ont esté infirmez
 « & aneantziz.

SECOND FONDAMENT
 DES CATHOLIQUES POUR
 la Messe, touchant le Sacrifice.

*Premiere preuue des Catholiques, fondée en cer-
 taines raisons, qu'il y-a sacrifice au my-
 stere de la Messe. Chap. 9.*

COMBIEN que ces premiers fon-
 demens soient tres veritables &
 plus que suffisans pour persuader
 a vn chascun par le consente-
 ment de l'Eglise Catholique, que la Mes-
 se

Ce est fondée en la saincte escriture : veu
 que nous lifons en icelle, que Melchise-
 dech estoit sacrificateur qu'il n'a offert
 que pain & vin, & que Iesus Christ estant
 sacrificateur selon son ordre, a prins pain
 & vin, disant apres les auoir beniz & Eu-
 charistizez, cecy est mon corps, qui est bail-
 lé & offert pour vous. Cecy est mon sang,
 qui est espandu pour vous. Toutesfois la
 malice & curiosité de ce malheureux tēps
 est si grande, & pres-que desplorée, que
 nous sommes contraincts de nous y arre-
 ter d'auantage, & mettre en auāt vne rai-
 son de la verification de laquelle depend
 toute la difficulté, que l'on pourroit faire
 en la matière & traicté de la Messe : en ce
 principalement que nous disons & re-
 cognoissons qu'elle est fondée sur le sa-
 crifice du corps & sang de nostre seigneur
 Iesus Christ. Ceste raison est telle. Iesus
 Christ apres auoir celebré la Cene, lors
 non seulement à sacrifié son corps & son
 sang en la presēce de ses douze Apostres
 sous les especes de pain & de vin: mais aus-
 si il leur a commādé de faire en memoire
 de luy ce qu'il auoit fait. Donc à biē bon-
 ne cause nous soustenons, qu'il y-a vn sa-

crifice en nostre Messe, pour-autāt qu'ō y
 fait, ce que Iesus Christ a fait & cōman-
 dé de faire. Et qu'ainsi soit q̄ Iesus Christ
 ayt sacrifié son corps & son sang apres a-
 uoir fait la Cene, benissant & Eucharisti-
 zant le pain & le vin, nous le prouuerōs
 facilēmēt. Et à fin que nostre preuue en
 soit plus euidente & certaine, nous alle-
 guerons premierement quelques raisons
 & argumens fondez sur la saincte escri-
 ture: à sçauoir, la loy de nature nous instruit
 que durant ceste vie, nous deuous offrir
 sacrifice à Dieu, comme saint Augustin
 l'a coté en l'ancien sacrifice de Cain &
 d'Abel, disant: ces deux freres Cain & A-
 bel, demonstrent assez combien grande-
 ment est ancienne la religion d'offrir sa-
 crifice à Dieu, veu que Dieu a reprouué le
 sacrifice de l'aîné, & a eu pour agreable
 celui du puisné. Si nous demãdons pour
 quelles raisons nous deuous offrir sacrifi-
 ce: Sainct Augustin en allegue vne au
 mesme passage, disant: Nous voions & ré-
 dons à Dieu ce qu'il nous a donné, nous
 luy dedions & consacrons la memoire de
 ses benefices, és festes solennelles & iours
 ordōnez, à fin que par succession de tēps
 nous

Chap. 4. du
 livre. 10. de
 la Cite de
 Dieu.

nous ne tombions en oubliance & ingra-
 titude enuers luy. Sainct Paul en réd vne
 lettre aux Hebreux, disant qu'on offre
 bons & sacrifices pour les pechez. Si l'on
 doit recognoistre les benefices de Dieu
 tant diligemment en la nouuelle loy,
 qu'en la loy de nature: comme sainct Ire-
 nee nous enseigne, rendant raison de l'in-
 stitution du sacrifice de l'Eglise. Si l'hom-
 me est autât subiect à peché, & peche au-
 souuent & griefuement en la loy nou-
 uelle qu'en la loy de nature, à bien bonne
 raison on y doit vser de sacrifice. S'il n'y-a
 autre sacrifice particulieremēt estably en
 la loy nouuelle, que celuy qu'a institué
 nostre Seigneur, Iesus Christ. Et si le sacri-
 fice fait en sa croix n'est ordonné special-
 ement pour la totale expiation des pe-
 chez commis apres le baptesme, selon S.
 Paul, qui dit aux Hebreux: il est impossi-
 ble que ceux qui ont vne fois esté illumi-
 nez, & ont gousté le don celeste, & ont
 esté faicts participans du S. Esprit, & ont
 gousté la bōne parole de Dieu, & les puis-
 sances du siecle futur, s'ils retombent, soiēt
 renouuellez à penitence. Et au chap. 10.
 de ladicte epistre. Si nous pechons volō-

Cap. 5.

Chap. 32. des
 liure. 4. cōtra
 les Heresies.

Chap. 6.

» tairement apres auoir receu la cognoissan
 » ce de verité, il ne nous reste plus de sacri-
 » fice pour les pechez. Il fault necessaire-
 ment conclurre, qu'il a sacrifié son corps
 & son sang sous les especes de pain & de
 vin, & a laissé ce sacrifice a son eglise pour
 en vertu d'iceluy cōtinué, receuoir remis-
 sion & reconciliatiō des pechez que nous
 commettons apres le baptesme, lequel S.
 Paul appelle illumination & cognoissance
 pour le regard des effects qu'il produict
 en ceux qui le reçoient.

La seconde raison est tirée des Circon-
 stances & energie des paroles, desquelles
 les Euangelistes vsent, nous descriuans &
 expliquans ce mystere, & principallemēt
 » saint Luc au chapitre 22. disant : Quand
 » l'heure fust venue, il s'assist à table, & les
 » douze Apostres avec luy. adōc il leur dit:
 » J'ay grandement desiré de manger ceste
 » pasque avec vous, deuant que ie souffre.
 Il dit ceste pasque, n'entendant pas la pas-
 que vieille, figurante & brutalle, laquelle
 n'auoit rien digne d'vn si grand desir de
 Iesus christ, ains entendant de la pasque
 nouvelle, qui succedoit au lieu de la vieil-
 le. Ce que certainemēt Tertullian a noté

noiffan
 e sacri-
 effaire-
 a corps
 n & de
 e pour
 remif-
 e nous
 quel S.
 iffance
 oduict
 ircon-
 quelles
 ans &
 llemēt
 Quand
 & les
 ur dit:
 r ceste
 ouffre.
 la pas-
 quelle
 esir de
 pasque
 a veil-
 a noté
 igem-

ligemēt, escriuant cōtre Marcion. Iesus „
 Christ a dit & confessé publiquement, „
 qu'il a desiré d'un grand desir de manger „
 Pasque. La sienne dy-ie, car il eust esté „
 indigne, que Dieu desirast si fort quelque „
 chose, qui ne fust sienne, ains qui appar- „
 ent à autruy. Tellement qu'apres auoir „
 prins & distribué le pain à ses disciples, il „
 fit son corps, disant: cecy est mō corps. „
 est facile à veoir que son corps & son „
 sang sous ce nouveau sacrement, estoit la „
 chose qu'il desiroit si fort manger avec „
 ses disciples deuant qu'il endurast. Et „
 considéré qu'au par-auant il auoit tant „
 de fois mangé la pasque des Iuifs avec ses „
 disciples, il est certain qu'il ne parle pas „
 de celle là. C'estoit donc la pasque nou- „
 uelle & vraie, qu'il auoit si grand desir de „
 manger avec eux. Or si son corps & son „
 sang sous les especes de pain & de vin e- „
 toient la pasque, done afin qu'elle corre- „
 spondit à son vmbre, & vieille figure, elle „
 deuoit estre premierement immolée, & „
 puis apres mangée. Car Dieu auoit ordō- „
 né que telle ceremonie seroit gardée en „
 la pasque ancienne. Comme il est cōman- „
 dé expressément en Exode chapitre 12. &

Deuteronomie chapitre 16.

La troisieme raison est fondee sur les inconueniens auxquels nous tomberions. Car si Iesus christ le fust offert seulement en la croix, & non aussi en establiſſant le nouveau Testament, cela eust esté cõtre la Loy, pour raison qu'il a souffert hors la porte, c'est à dire, hors la congregation qu'on appelle Eglise. D'auantage il n'eust sanctifié le Tabernacle, & n'eust arrouſé le peuple, ny les vaisseaux du seruice, ſpeciallement au temps qu'il estoit ſouillé de noz pechez, & qu'il estoit en la puissance d'autruy, eſtant condamné par la ſentence du iuge, ſelon laquelle le ſupplice ſ'en enſuyuoit neceſſairement: cõſideré auſſi qu'il estoit au lieu auquel il failloit ſelon la loy bruſler les ſacrifices, & nõ les offrir. Ce que nous pourrons entendre par l'exemple du Bouc, lequel eſtant la figure de Iesus christ, ne pouuoit plus eſtre offert, apres qu'il estoit cõtaminé des pechez du peuple. Or ſuyuant le teſmoignage de S. Paul, Iesus Christ, qui eſt ſacrificateur ſelon l'ordre de Melchisedech, ſ'eſt offert immaculé à Dieu. D'auantage noſtre Seigneur deuoit entrer en poſſeſſiõ de ſa ſacrificature


Chap. 9. des
Hebreux.

”
”

AI
qu
ſor
uerité, &

rificature par deuoir & acte exterieure,
 euant qu'il fust liuré en la puissance d'
 rruy. Car la loy defend à tous ceux qui
 sont en leur liberté, d'exercer le mini-
 ere de Sacrificature. On peult entendre
 cela par l'exemple de Melchisedech, qui
 estoit en sa liberté, quand il vint au deuant
 Abraham, pour luy distribuer en le be-
 soin, du pain & du vin qu'il auoit offert.
 qui me seruira de tesmoignage, pour
 prouuer que Iesus Christ vsa alors de la
 puissance & office de sacrificateur, quand
 presenta à ses freres le pain de vie, & le
 vin de la vigne de Soretz, apres les auoir
 benis, & non pas à lors qu'il estoit en ca-
 cheté & ignominie, ver & non homme,
 reprobre du peuple, execration & male-
 diction, ce que n'a peut estre figuré en
 Melchisedech.

*grande prouue des Catholiques fondée en l'auto-
 rité des anciens, touchant ledit Sacrifice
 de la Messe. Chap. 10.*


 AINCT Augustin nous enseigne,
 que nous deuons chercher par rai-
 son les choses qui conuiennent à
 verité, & que la verité fondée sur rai-

*Chap. 1 du
 liure qu'il a
 composé de
 l'assumption
 nostre dame.*

son, doit seruir d'autorité, considéré que nulle autorité doit estre receüe, qu'elle ne soit veritable. Qui est la cause pourquoy premierement nous auons vſé de ces raisons, pour prouuer le Sacrifice, que nostre seigneur Iesus christ a fait apres la Cene. Et pour raison qu'on nous estime Sophistes, toutes les fois que nous prouuons par raison quelque doctrine qui n'est agreable aux facheux, & a ceux qui sont tousiours pres a contredire, il est expedient de produire le tesmoinage & autorité de Anciens, pour monstrier & verifier, que ceste doctrine est saine & catholique.

S. Clemēt parlāt du Sacrifice du nouueau testament, & le conferant avec celuy de l'ancien testament, qui n'auoit que les figures & vmbres des choses qui deuoient auenir en verité & substance, allegue les Sacrifices des bestes & sanglans, & dit

*Chap. 23. du
liure 6. des
constitut. A
postoliques.*

Nostre Seigneur Iesus christ au lieu du Sacrifice sanglant des bestes irraisonnables qui se faisoit en l'ancien testament, a institué

- “ tué le Sacrifice raisonnable non sanglant
 “ & mystique de son corps & de son sang
 “ en memoire de sa mort, pour estre adoré
 “ en tous lieux.

saint Iehan Chryfostome allegue la En l'Home-
lie de la tra-
hison de Iu-
das.
 me figure brutalle & sanglante, di-
 En ceste mesme table les deux Pas-
 sont esté celebrees, a sçauoir, celle de
 pure, & celle de la verité. Car comme
 entres ont de coustume premiere-
 de figurer & d'vbrager leur pour-
 de quelque couleur vile & obscure,
 is de le parfaire, y adioustans les cou-
 viues. Ainsi Iesus christ s'est porté en
 le, monstrât la Pasque viue & vraye,
 auoir descrit la figurée.

saint Hierosme aussi en ses cōmen- Sur le cha-
pitre 26. de
S. Mathian
 s'aide de la mesme figure, disant: Ie-
 christ voulant mettre fin a ceste solen-
 charnelle, & exhiber la vraye Pasque,
 que l'vmbre se passoit, il a dit: J'ay
 lement désiré de manger ceste Pas-
 avec vous, deuant que i'endure: car
 christ immolé est nostre Pasque.

saint Augustin interprete manifeste- Chapitre 5.
de la premie-
re aux Cor.
Livre 2. con-
tre l'Epistre
de Petilian.
 ceste figure brutalle de l'Agneau
 al, disant: la Pasque que les Iuifs cele-
 ent par le moyen d'un agneau, est bié
 rente de la Pasque que nous receuõs
 rps & sang de nostre Seigneur.

saint Leon premier suy ceste interpre-

*Au Sermō
7. de Pasque.* tation. A fin que les vmbres cedassent
au corps, & que les images & figures ces-
sassent en la presence de la verité, la cere-
monie ancienne est ostee par le sacremēt
nouueau, l'hostie est changée à vn' autre,
le sang est mis dehors par le sang, & la so-
lennité legale est accōplie, estant chāgée.

*En l'epist. 3.
du liure 2.
des Epi.* Sainct Cyprian escriuant de ceste ma-
tiere remarque vn autre figure, par laquel
le nous entendons encores vn' autre obla-
tion, & dit: Qui est celuy qui a meilleur
droict est sacrificateur de Dieu, que no-
stre seigneur Iesus Christ, lequel a offert
sacrifice a Dieu son pere, & a offert celuy
là mesme, que Melchisedech auoit offert
pain & vin, c'est à sçauoir, son corps & son
sang.

*Au chap. 3.
du liure 5. de
la demonstr.
euangelique.* Eusebe confirme cest' article, alleguant
expressement l'vmbre qui auoit figuré la
verité de ce sacrifice, à sçauoir, la sacrifica-
ture de Melchisedech, comme nous auōs
coté au chapitre 7. de ce Traicté, & dit: Ie-
sus Christ sacrifiant cest' admirable & sin-
guliere hostie, l'a immolée a Dieu le pere
pour le salut de nous tous, & a ordonné
que nous en offrions continuellement la
memoire pour sacrifice.

Troisiesme

mesme preuue des Catholiques fondée sur la
parole de Dieu, touchant ledict sacrifice de la
Messe: Laquelle parole de Dieu est premiere-
ment expliquée par raisons.

Chapitre II.

POUR autant que la malice, la cu-
riosité & difficulté du temps est si
grande, qu'a grād' peine la parole
Dieu peut estre receuë, sinō selō l'affe-
ction & fantasie d'vn chascun: il ne suffit
d'auoir monstré tant par bonnes & suf-
fantes raisons, que par auctoritez expref-
ses des anciēns orthodoxes, que Iesus Christ
celuy qui instituant le sacrement de l'Eucha-
ristie, a sacrifié son corps & son sang sous
des especes de pain & de vin. Mais d'a-
uantage il faut monstrer par bonne preu-
ue que disant à ses disciples: Faites cela en
remembrance de moy, il leur a donné la puis-
sance & le commandement non seule-
ment de sacrifier son corps & son sang: à
fin que ce sacrifice fust tousiouts cōtinué
en son Eglise iusques à la consommation
de ce siecle: mais aussi de le distribuer à
ceux qui se presenteront, pour accomplir
ce qui est escrit en saint Iehan: Si vous

Chapitre 22
de S. Luc.

Chap. 6.

ne mangez la chair du filz de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point vie en vous. Qui mange ma chair & boit mon sang, il a vie eternelle, & ie le resusciteray au dernier iour. Et deuant que de mettre en auant le consentement de l'Eglise, nous nous ayderons de quelques raisons.

La premiere est tirée de la differēce qu'il y a entre la sacrificature de Melchisedech & la sacrificature d'Aaron. Nostre Seigneur Iesus Christ sacrificeur eternellement selon l'ordre de Melchisedech, & non selon l'ordre d'Aaron, afin que le sacrifice qu'il auoit fait de son corps & de son sang, sous les especes de pain & de vin ne cessast en son Eglise iusques à la cōsummation du siecle, comme celuy d'Aaron auoit cessé, il commanda aux siens, de faire cela en memoire, & pour annoncer sa mort iusques au dernier iugement qu'il viendra visiblement, comme nous assure saint Paul escriuant aux Corinthiens, Comme si nostre Seigneur eust voulu dire: le vous ay appelle icy pour me succeder au ministere des choses que i'ay faites & que ie veux qui demeurent apres ma mort.

*Chap. 11. de
la premiere
epistre.*

On ne sacrifiera plus des bestes bru
 en mon Eglise : mais ie veux que mon
 se selon Melchisedech demeure touf-
 I'en prend possession , offrant (estât
 ificateur selon luy) mon corps & mon
 sous les especes de pain & de vin.
 ces cela tousiours , car il faut que l'E-
 en iouisse iusques a ce que ie re-
 qu'il adray.

la seconde raison est tirée de la corre-
 ndance qui se doit trouuer entre la ve
 & la figure. Si Melchisedech a esté ve
 blement sacrificateur: si n'a iamais of-
 autre sacrifice qu'en pain & vin:
 estoit la figure de nostre Seigneur.
 n seulement il fault conclurre , que
 ceremonie de laquelle nostre Sei-
 eur a vsé pour l'ors , estoit certaine-
 vne oblation & sacrifice en veri-
 pour accomplir l'oblation & sacrifice
 en figure par Melchisedech car nous
 sions qu'il ait iamais vsé de sembla-
 ceremonie au pain & au vin durant
 sa vie , mais aussi qu'il a comman-
 aux siens de continuer ce sacrifice,
 ur verifer ce qu'auoit aussi esté figu-
 en Melchisedech : en ce que la sain-

ort.

ete escriture ne fait aucune mention de la fin & abolition de sa sacrificature, ains abolissant celle d'Aaron, cōfirme celle de Melchisedech en la sacrificature de nostre Seigneur, disant que sa sacrificature continura eternellement, d'autant plus qu'il est bien raisonnable que la verité soit de plus longue durée que l'vmbre & la figure.

La troisieme raison est tirée de la conjunction du corps de l'eglise visible, avec son chef nostre Seigneur Iesus christ. Car si l'eglise est visible, & a vne loy, il faut necessairement conclurre qu'elle n'est sans sacrifice: par lequel non seulement son chef est offert, mais aussi elle-mesme: Selon ce que sainct Augustin escrit: Nostre Seigneur Iesus christ non seulement a voulu estre sacrificateur & le sacrifice, a raison de son humanité, mais aussi a voulu que le sacrement de ceste chose-là fust le sacrifice quotidien de son Eglise, pour raison qu'il est chef du corps d'icelle, & qu'elle est le corps de ce chef: dont tant icelle a accoustumée d'estre offerte par luy, que luy par elle.

Ceux qui ont voulu prouuer que nostre Seigneur

Chapit. 20.
du livre 10.
de la cité de
Dieu.

neur disant a ses disciples: Faictes ce-
 memoire de moy, leur a baillé telle
 fiance & commandement que nous
 dit, ont insisté a la phrase de la sain-
 ture Escriture, monstrans doctement par
 le, que, Faire, signifie sacrifier. Comme
 soit par cust commandé de sacrifier cela en
 la memoire de luy. Et pour raison que plu-
 surs en ont discouru amplement, ie ne
 arresteray pas d'auantage.

*quatriesme preuue des Catholiques touchant
 ledict sacrifice, fondée sur ladiete pa-
 role de Dieu, secondement ex-
 pliqué par les anciens.*

Chapitre 12.

T qu'ainsi soit que nostre *Chap. 12.*
 Seigneur Iesus Christ, di-
 sant à ses disciples: Faictes
 cela en memoire de moy,
 leur ait commandé de con-
 seruer le sacrifice de son corps & de son
 sang, nous le verifirons par l'interpretatiõ
 commun accord de noz anciens.
 Sainct Denis disciple de sainct Paul
 seruuant les ceremonies que l'Eglise
 seruoit de son tēps au mystere de l'au-
 neur

*Chap. 3. de la
Hierarchie
ecclesiastic.*

tel, tesmoigne que l'auctorité de consacrer & offrir ce sacrifice à Dieu, est de Iesus Christ, disant: Quand l'Euesque qui fait l'office, a dit les hymnes, incontinent rememorant l'infirmité humaine, s'excuse enuers Dieu, de ce qu'il immole vn sacrifice tres-excellent, s'exclamât du fond du cuer, en disant: ô Seigneur, Tu as dit: Faictes cecy en memoire de moy. Comme si l'Euesque parlast ainsi à Dieu, ô Seigneur, Je ne serois iamais celuy qui t'offriroit ce sacrifice, si tu ne l'eusses commandé par tes paroles expressees.

*En la premiere epistre
qu'il a enuoyée a toutes les Eglises
Chrestiennes.*

Sainct Alexandre successeur quatrieme de sainct Pierre dit: La verité nous a instruit d'offrir au sacrement le pain & le calice, quand il dit: Iesus print le pain & le benit, & le bailla a ses disciples, disant: Prenez & mangez: Cecy est mon corps, qui est donné pour vous.

*Chap. 32. du
liure 4. contre les heres.*

Sainct Irenee dit: Iesus christ a enseigné la nouvelle oblation du nouveau Testament, c'est a sçauoir, son corps & son sang que l'Eglise instituée par les Apostres, offre a Dieu par tout le monde.

*En l'epist. 3.
du liu. 2. des
epistres.*

Sainct Cyprian parle formellement & expressement de cela, escriuant a Cecile.

Si au

au sacrifice, qui est de Iesus Christ, ne
 ensuiure sinon Iesus christ, certaine-
 ment il nous faut obeir, & faire ce que Ie-
 sus Christ a fait, & ce qu'il a commadé de
 faire. Et si Iesus Christ nostre Seigneur est
 le souverain prestre de Dieu le Pere, & le
 premier a offert sacrifice à Dieu le Pere, &
 commadé que cela fust fait en memoire
 de luy: veritablement le prestre fait l'of-
 fice de Iesus christ, & est son lieutenant,
 quand il ensuit & imite ce que Iesus christ
 a fait: & alors offre en l'Eglise a Dieu le Pe-
 re un vray & plein sacrifice, s'il offre selõ qu'il
 a fait Iesus christ auoir offert. Et pour-ce
 en tous sacrifices nous faisons mētion
 de la passion: (car la passion de nostre Sei-
 gneur est le sacrifice que nous offrons)
 nous ne faisons autre chose, sinon ce que
 Iesus christ a fait.

Iusebe dit: Sous certaines especes (a sçā
 voir, de pain & de vin) les Prestres offrent
 le corps & sang de Iesus christ, selon son
 institution.

Sainct Iean Chrysostome dit sur l'epistre
 aux Corinthiens. Quand est des sacrifices
 de l'ancien testament, pour raison que les
 sacrifices estoient imperfects, Dieu a voulu

*Chap. der-
 nier du pre-
 mier liure de
 la demonst.
 euangelic.*

*En l'homelie
 24. sur la
 premiere epi-
 stre aux Co-
 rinthiens.*

» prendre le sang qu'on offroit aux Idoles,
 » pour les destourner des Idoles, ce qui e-
 » stoit signe de grand amour. Mais au nou-
 » ueau testament il a préparé vn plus mer-
 » ueilleux & magnifique Sacrifice, quand
 » pour l'occision & immolation des bestes,
 » il a commandé que son precieux corps &
 » sang fust offert au sacrifice de l'autel. Luy
 » mesme commentant sur sainct Matthieu,
 » dit : Ainsi comme vous faisiez le Sacrifice
 » de l'agneau paschal en memoire des mira-
 » cles que voz peres ont veuz en Egypte,
 » aussi faites cela en memoire de moy. Le
 » sang du viel testamēt a esté espandu pour
 » fauuer les aïnez: mais mon sang est espan-
 » du pour la remission des pechez de tout
 » le monde. Et comme Moyse disoit, cela
 » vous sera vne continuelle memoire, ainsi
 » nostre Seigneur a dit : Faites cela en me-
 » moire de moy, iusques a ce que ie reuiē-
 » ne. Luy mesme sur l'Epistre aux Hebrī-
 » eux, dit: Cestuy-la est nostre Sacrificateur,
 » qui a offert vn sacrifice qui nous purge: le
 » quel aussi nous offrons maintenāt, confi-
 » deré que l'ors aiant esté offert, ne peut e-
 » stre cōsummé. Mais ce q̄ nous faisons, c'est
 » pour la commemoratiō de cela qui a esté
 » fait.

*En l'Hom-
 lie. 27.*

*En l'Ho-
 melie. 17.*

Car no
 memoir
 Sainct
 le mat
 le Sac
 gez de
 iourd
 nt, ne P
 que no
 tinuer
 fois, c
 le moy
 me 38.
 nt: No
 scateur
 uy offr
 Sacrif
 uons,
 pour l
 ns infi
 merite
 ables p
 gneur c
 fat que
 sainct l
 dit: q
 tres, le

Car nostre Seigneur a dit : Faites cela en memoire de moy.

Sainct Ambroise est aussi familier en cette matiere, disant: nostre Euesque a offert le Sacrifice, par lequel nous sommes

*Sur le chap.
10 de l'epi-
stre aux He-
breux.*

gardez de noz pechez: nous l'offrons aujourd'huy, lequel estant offert au par-
ty, ne pouuoit estre corrompu. Et tout
ce que nous faisons maintenât, c'est pour
renouer la memoire de ce Sacrifice fait
par Iesus-Christ, car il a dit: Faites cela en memoire
de moy. Luy mesme escriuant sur le

chap. 38. s'explique plus ouuertement,
disant: Nous auons veu le prince des Sacri-
ficateurs venir a nous: Nous l'auons veu
offrir son sang pour nous. Nous auons
veu des Sacrificateurs suiurons, selõ que nous
auons, a fin que nous offrions le Sacri-
fice pour le peuple. Et combien que nous
soyons infirmes & contemptibles par no-
tre merite, toutesfois nous hommes ho-
norable par ce Sacrifice, veu que nostre
Seigneur est offert luy-mesme en terre nõ
estant que maintenât on ne le voit offrir.

Sainct Hierosme escriuant a Heliodo-
tus dit: qu'il n'a garde de se prendre aux
rites, lesquels offrent le corps de Iesus

s
bles,
ui e-
nou-
mer-
and
stes,
os &
Luy
ieu,
ifice
mira
pte,
Le
pour
ban-
tout
cela
ainfi
me-
uiẽ-
ebri-
eur,
e: le
onfi-
ut e-
c'est
estẽ
fait.

christ, comme successeurs des Apostres.

*Chap. 19. du
liv. de la cité
de Dieu.*

Sainct Augustin dit, que cest le Sacrifice que Iesus luy-mesme a commandé en son corps & en son sang, ordonné selon l'ordre de Melchisedech. Et noz prestres sont prestres de Iesus christ qui Sacrifient a l'autel.

En l'her. 55

Epiphanie dit, que la Sacrificature de Iesus christ florit en l'eglise par son commandement. Luy-mesme cōtre les Colli-

En l'her. 79

ridiens remonstre que les successeurs des Apostres, cōme eux, ont receu ceste charge de Sacrifier.

Proclus contemporel a sainct Augustin a esté plus copieux & plus clair en ceste matiere, que nul autre, ayāt fait traicté expres, qu'il a intitulé la tradition de la diuine liturgie, la ou il dit entre autre chose: Apres que nostre Sauueur fut monté au Ciel, les Apostres deuant qu'ils feussent separez d'ensemble, & diuisez par tout le monde, s'assembloient tous d'vn accord, & s'occupoient tout le iour a prier Dieu: & ayans trouué vne grande consolation en ce Sacrifice mystique du corps de nostre Seigneur, ilz celebriēt la liturgie par lōgues prieres & oraisons: car ils estimoiēt que

ces mysteres diuins & Sacrez, auf-
 ds aussi l'instruction & exhortation e-
 dé en conioincte, deuoient estre preferez a
 selon les autres choses. Dont estoient em-
 estres vez d'vn plus grand & plus prompt de-
 fient ue vaquer és choses diuines, & ce sainct
 rifice : lequel ils frequentoient autant
 re de ardemment, qu'ils auoient en conti-
 com- elle memoire ceste parole de nostre
 Colli- gneur, ceci est mon corps. Faitez cela
 s des memoire de moy. Et celuy qui mange
 char- chair, & boit mon sang, il demeure en
 & moy en luy. Et pource non seule-
 ugu- nt faisoient plusieurs prieres, s'exclamās
 ce- vn cœur cōttrit & priās dieu en toute
 aiēt- ance & longanimité: mais aussi ils in-
 la di- soient en la religion de Dieu & en la
 hofe: les Iuifs & les Gentilz, qui estoient
 é au nellement inspirez & illuminez: & les
 ent se gnoient qu'il failloit delaisser la do-
 ut le ue ancienne, & au lieu d'icelle réplire
 cord, cœur & sens de ces mysteres de la li-
 Dieu: ue, sacrez & pleins de pieté. Par ces
 ation es, di- ie, ils attendoient la venue du
 e no- t Esprit, afin que sa diuine presence
 e par sacraft au corps & sang de nostre Sau-
 noiet t Iesus christ, le pain & le vin melle
 que

deau, qu'on auoit presenté pour faire le
 Sacrifice. Laquelle ceremonie religieuse
 est obseruée iusques a present, & florira
 iusques a la consommation du Siecle.

Theophilacte dit : Nostre Seigneur a
 fait la Cene sur les vespres du cinquième
 iour, & a dit a ses disciples: prenez & man-
 gez, car ceci est mon corps. Et pour-autant
 qu'il auoit la puissance de laisser sa vie, il
 est manifeste, qu'alors il s'immola & s'of-
 frit luy-mesme, quand il bailla son corps a
 ses disciples. Au reste afin que ceux qui
 ont quelque desir de croire ceste verité,
 en aient suffisante occasiō, nous allegue-
 rons la decision du premier Concile de
 Nice, contenāt la doctrine catholique de
 ce Sacrifice. La regle & la coustume de
 l'Eglise defendent, que ceux qui n'ont
 point de puissance d'offrir le sacrifice (qui
 sont les Diacres) baillent & presentent le
 corps de Iesus Christ à ceux qui l'offrent.

*Cinquième preuue des Catholiques fondée sur l'au-
 torité des anciens, touchant ledit Sacrifi-
 ce de la Messe. Chapitre 13.*

Oltre ceste interpretation Catholi-
 que des anciens, nous auons enco-
 res leur confession & tesmoignage
 en

l'article du sacrifice, que nous reco-
 nissons à l'autel de l'Eglise. Philaletus, *An chapl-*
 leur ancien descriuāt la passiō & mort *tre 39. de son*
 l'Apostre sainct André, dit: Le Iuge *histoire eccle-*
 geas menaçant le sainct Apostre, en *siastique.*
 disant: Si tu n'accorde de sacrifier aux
 aux immortalz, ie commāderay qu'on
 tache à ceste croix, que tu louë si gran-
 ment, apres que tu auras esté fustigé.
 l'Apostre luy fit ceste responce, Le sacrifice
 les iours au Dieu tout puissant, vray,
 nique, non point de la fumée d'encēs,
 du sang des boucs ou des taureaux,
 ie sacrifie tous les iours à l'autel l'a-
 u immaculé. Et apres q̄ tout le peu-
 des fideles a mangé sa chair, & beu
 sang, ce neātmoins cest agneau sacri-
 meure tout vif & en son entier. Ce-
 l'authorité seruira d'argumēt pour prou-
 quelle foy & doctrine en auoient les
 autres, & qu'elle confession ilz en fai-
 nt.
 sainct Ignace baillant instruction aux
 means de la police & ordonnance *En l'epist. 7*
 ecclésiastique, dit entre autres choses: Il
 n'est pas licite aucunement de sacrifier &
 l'oblation sacrée, n'y de paracheuer

le banquet ecclesiastique sans l'Eueſque. Mais il faut demander ſon aduis, à fin que tout ſe face au gré de Dieu prudemment & legitimement.

*En l'oraïſon
qu'il a com-
poſé de l'An-
te-chriſt.*

Sainct Hyppolite Martyr, expoſant les remunerations que receueront de Dieu les ſacrificateurs qui luy auront eſté fidelles, dit: Dieu dira aux ſacrificateurs, qui ſeront a ſa dextre: Venez vous autres ſacrificateurs, qui m'avez offert puremēt iour & nuict le ſacrifice, & avez immolé tous les iours mon precieux corps & ſang.

*Au dialo-
gue.*

Sainct Iuſtin le Philoſophe & martyr, diſputant contre le Iuiſ Tryphon, expreſſement de ceſte matiere, dit: Dieu ne reçoit ſacrifice d'aucun, ſinon de ſes ſacrificateurs. Dont tous les ſacrifices que Ieſus-chriſt a ordonné de faire en ſon nom, ſçauoir en l'Euchariftie du pain & du calice, que les Chreſtiens font en tous lieux, Dieu vſant de preoccupation a predict & teſmoigné en Malachie, qui luy ſont agreables.

*Au liure
qu'il a com-
poſé de l'orne-
ment des fem-
mes.*

Tertullian auteur Latin, vn des plus anciens de la primitiue Eglife, cotant les occasions principales que les femmes catholiques ont de ſortir, dit: Il y a vne grande

(que. difference entre les femmes infideles „
 n que vous autres fideles. Car vous n'avez „
 ment une cause qui vous doiue faire sortir „
 aller en public, qui ne soit graue & vr- „
 nt les te, comme quand il faut visiter quel- „
 Dieu in des freres qui est malade, ou quand „
 fide- offre le sacrifice, ou quand on admini- „
 ui se- la parole de Dieu. „

sacri- sebe tesmoigne de cela, disant: Nous *Chap. dernier*
 t iour- fions au tres-hault Dieu sacrifice de *du liure 1. de*
 e tous- inge, vn sacrifice plein de Dieu, ren- *la demonstra.*
 odéur sainct & sacré. Nous luy sacri- *Euāgelique.*
 martyr, s d'vne nouvelle mode vne hostie „
 pres- te, selon le Nouueau testament. Nous „
 ne re- sacrifions, di- ie, & celebrons la me- „
 crifi- re de ce grand sacrifice là, selon les „
 Iesus- teres qu'il nous a baillez & ordōnez. „
 om, à inct Iehan Chrysofome en parle fort *En l'Home-*
 du ca- rement, disant: Celuy nostre sacrifice *lie 17. sur*
 lieux, lexemplaire de celuy là qui a esté vne *l'Épistre aux*
 dit & offert en croix. Et combien que nous *Hebricux*
 nt ag- rions tousiours, toutesfois nous n'of- „
 as pas maintenant vn autre agneau, & „
 is an- main vn autre, mais tousiours celuy- la „
 nt les- me. Et ne sont plusieurs Iesus christes, „
 es ca- mbiē qu'il soit offert en plusieurs lieux, „
 gran- is vn seul & entier par tout. „
 de

*Au Sermō
de S. Gord le
martyr.*

Sainct Basile parlant des diuerses persecutions & demolitions de son temps, dit:
 « Les meschans demolissoient les maisons
 « d'oraison, les autelz estoient renuersez,
 « tellement qu'il ny auoit oblation ny en-
 « censemēt, ny lieu pour sacrifier. Ains tou-
 « tes choses estoiet espouuentables, plaines
 « de tristesse & d'obscurité. Les ministres
 « de Dieu estoient chassez, tous les gens de
 « bien estoient cōme pasmez, ayans perdu
 « courage.

*En la premie
re oraison cō-
tre Iulien
l'Apostat.*

Sainct Gregoire Nazianzene, descriuāt les abus & tyrannies que Iulian l'apostat commettoit contre l'Eglise, dit: Il souille
 « ses mains de l'oblation du sacrifice non
 « sanguiuolent, par lequel nous autres ca-
 « tholiques non seulement sommes vniz
 « avec Iesus christ, mais aussi sommes faitz
 « participans de sa diuinité.

*En la secon-
de question.*

Sainct Hierome escriuant a Hebidia, dit: Il nous faut entendre que le pain que
 « nostre Seigneur a rompu, & a distribué à
 « ses disciples, est son corps, car il a dit: Ceci
 « est mon corps, ceci est mon sang. Moyses
 « ne vous a pas baillé le vray pain, mais no-
 « stre Seigneur Iesus christ estant le cōuiue
 « & le banquet, le mangeant & la viande
 qui

est mangée. Nous beuons son sang, »
 ne pouuons boire sans luy. Nous pres- «
 ons tous les iours en ses sacrifices le »
 ge moust du fruiçt de la vraye vigne »
 la vigne, di-ie, de Sorec, qu'on inter- »
 re la vigne esluë. »
 Sainct Ambroise descriuant l'histoire *Chap. 41. du*
 sainct Laurent diacre, dit: Quand on *du liure pre-*
 moit sainct Sixte au suplice de la mort, *mier des offi-*
 sainct Laurët son diacre luy disoit, ô mon »
 re, ou allez vous sans vostre filz? ô sainct »
 rificateur, ou allez vous sans vostre »
 cre? Vous n'eustes iamais ceste coustu- »
 d'offrir le sacrifice sans vostre mini- »
 e. Qu'auuez vous donc trouuë en moy, »
 i vous ait despleu, mon pere? »
 S. Augustin n'en confesse pas moins, *Chap. 18. du*
 putant contre Fauste. Les Hebricux *liure 20. cõ-*
 trans a Dieu les victimes brutalles, ils »
 lebroient en plusieurs sortes (comme »
 appartenoit) la Prophetie de l'oblation »
 ture, que Iesus christ a sacrifiëe. Telle- »
 Ceci ent que les Chrestiens maintenant ce- »
 oyse orent la memoire de ce mesme sacrifice »
 a fait, par la saincte & sacree oblation »
 participation du corps & du sang de »
 Iesus christ, »

*An liure se-
cond à Mo-
nime.*

Sainct Fulgence, rendant raison a Mo-
nime d'vne obiection qu'on faisoit, Pour-
quoy on prie seulement que le S. Esprit
soit enuoyé pour sanctifier nostre sacrifi-
ce, si lon sacrifie a toute la Trinité, dit:
Comme si Dieu le pere, duquel le Sainct
Esprit procede, ne pouuoit sanctifier le sa-
crifice qui luy est offert: ou que le filz
mesme ne pouuoit sanctifier le sacrifice
de son corps, que nous offrons, consideré
que luy mesme a sanctifié son corps, qu'il
a offert pour nostre redemption: ou que
le S. Esprit deust estre tellement enuoyé
pour consacrer le sacrifice de l'Eglise, que
le pere ou le filz n'assistassent aux sacrifi-
cateurs. Mais quand l'Eglise prie que le
Sainct Esprit luy soit enuoyé du ciel, elle
prie Dieu, qui luy confere le don de cha-
rité & vnanimité. Car elle qui est le corps
de Iesus christ, a quelle occasion meilleu-
re & plus conuenable doit elle demander
la presence & venue du Sainct Esprit, que
quand il faut consacrer le sacrifice du
corps de Iesus chriſt, veu qu'elle cognoist
bien que son chef a esté incarné par le
Sainct Esprit: A meilleure occasion, di-ie,
& plus opportune cela ne peut estre de-
mandé,

Mo- andé, sinon que quand le corps de Iesus
 our- rist (qui est son Eglise) offre au sacre-
 sprit ent de pain & de calice, le corps & sang
 crifi- Iesus christ.
 dit: Il n'est point de besoing d'alleguer d'a-
 inct arage, pour raison qu'un chascun peut
 le fa- voir la foy & confession de tous les
 e filz ombres & colonnes principales de l'E-
 ifice ie, touchant ce sainct & sacré sacrifice
 deré d'autel, en lisant diligemment leurs li-
 qu'il es. Et pour oster à un chascun toute oc-
 que sion de douter de ceste ancienne con-
 royé sion de foy, ie mettray en auât tres-vo-
 que niers la decision & auctorité des Con-
 crifi- ciles generaux. Il se trouue vne decision
 le le premier Concile de Nice, qui est telle:
 elle and nous sommes à la diuine table,
 cha- nus ne deuous pas regarder comme par
 orps desdaing & contemnement le pain &
 leu- vin qui sont mis dessus, ains esleuons
 der esprits, & cognoissons par foy que
 que gneau de Dieu est mis sur ceste ta-
 du e, lequel oste les pechez du monde, &
 oist offert non sanguinolent par les sacrifi-
 r le eurs. Ceux qui ont assisté au Concile
 -ie, Ephese, nous ont laissé ceste doctrine,
 de- l'epistre qu'ilz ont escrite à Nestorius
 dé,

*Es oeuvres de
 Theophile
 Alexandrin*

„ par saint Cyrile Alexandrin, disans: Nous
 „ autres Catholiques annonceans la mort
 „ de nostre Seigneur Iesus Christ, vnique
 „ filz de Dieu, & la resurrection, & aussi cõ-
 „ fessans son Ascension sur les cielz, nous
 „ celebrons és Eglises le vray sacrifice non
 „ sanguinolët: en ce faisant aussi nous nous
 „ presentons aux benedictions mystiques
 „ & sacramentelles, & sommes sanctifiez,
 „ participans au saint corps & precieux
 „ sang de Iesus christ nostre redempteur.

au Canõ. 24
 dudit Concile.

Le concile 3. de Carthage nous confir-
 me ceste doctrine du Sacrifice de l'autel,
 „ faisant ceste ordonnance: Quand est du
 „ sacrement du corps & sang de nostre Sei-
 „ gneur, que l'on n'offre aucune autre cho-
 „ se, sinon celle que luy-mesme a ordõnée,
 „ a sçauoir, pain & vin meslé avec de leaüe,
 „ & que l'on n'offre autre chose aux Sacrifi-
 „ ces, sinon ce qui sort des grappes & du
 „ fourment.

*Sixieme preuue des Catholiques pour ledit Sa-
 crifice, fondée sur l'autel, que la sainte Escri-
 ture & les anciens recognoissent en l'Eglise
 du nouveau Testament. Chap. 14.*

CESTE doctrine, par laquelle nous reco-
 gnõissons vn Sacrifice continuel en
 l'Eglise

ous Eglise de Dieu, pendant qu'elle conti-
 nort ra iusqu'à la consommation du Siccle,
 que ut estre aussi prouée & confirmée de
 cō- necessité & coherence inseparable,
 ous il y-a entre le Temple, la table de l'Au-
 non , & le Sacrifice. Quand est de ce qu'il
 ous (ou doit auoir) vn temple exterieur &
 ques teriel en l'Eglise du nouveau Testa-
 ment, il n'est de besoin d'en faire longue
 euz, reue, cōsideré que noz aduersaires de-
 r. onstrent assez par toute voye de fait &
 nfirm- violence, qu'ils en ont bien l'opinion:
 utel, dire qu'ils semblent n'estre bien fondez
 e du leur religion pretendue, quād ils n'ont
 Sei- int de temple : ne considerans toutes-
 cho- is que le premier fondement & la prin-
 née, le cause de la construction du Temple,
 aüe, pend de l'erection & establissement de
 crifi- autel. Dont saint Augustin parlant de
 z du eux qui establissent l'Eglise des Hereti-
 es contre l'Eglise des catholiques, dit:
 SA- ont ordonné vn Euesque contre vn E-
 ri- sque, & ont erigé vn autel contre vn au En lep. 162
 se Lequel autel n'est receu aucunement Et .171.
 l'Eglise, sinon pour le regard de quel- "
 eco- ue certain Sacrifice, cōme vn chascū pou "
 el en cognoistre, lisant la sainte Escrip- "
 glise

La premiere auctorité est en Genese:
 " Apres que tout fut sorti de l'arche. Noë
 " edifia vn autel au Seigneur, & print de
 " tout bestial net, & de toute volaille nette,
 " & offrit holocauste sur iceluy autel. Et le
 " Seigneur sentit vn bon odeur: c'est a dire,
 " ce Sacrifice fut agreable a Dieu. Si quel-
 " qu'un demande dont Noë auoit appris ce-
 " ste religion, on ne luy fera autre responce,
 " sinon que il la tenoit de la tradition de
 " ses peres. Et en la sainte Esriture vou-
 " lant monstrer l'importance de l'autel, dit:

En Genes. 35

" Jacob vint en Bethel, & edifia illec vn au-
 " tel, & appela le nom de ce lieu là, la mai-
 " son de Dieu. Ce que Iesus christ accom-

*Chap. 21. de
S. Matthieu*

" modant au temple, disant: ma maison sera
 " appelée la maison d'oraison, nous en-
 " seigne que l'autel est le principal fon-
 " dement du Temple. Et tant s'en faut
 " que Dieu ait reprouvé ceste erection
 " d'autel, qu'il a voulu qu'elle fust multi-
 " pliee, comme il appert en Exode dernier
 " chapitre, commandant qu'il y eust deux
 " autelz au tabernacle, lequel non seulemēt
 " a esté construiēt selon la forme que Dieu
 " en auoit monstree à Moysē, & selon l'in-
 " dustrie qu'il en auoit inspiree aux ou-

*Chapit. 26.
de l'Exode*

uriers,

ers, mais aussi a esté mué en temple par
 commandement, selon qu'il est escrit:
 Seigneur a dit ainsi, ne m'edifiras tu pas
 une maison pour ma demeure? car ie n'ay
 point demeuré en maison depuis le iour
 que j'ay retiré les enfans d'Israel de la ter-
 re d'Egypte, iusqu'ahuy, ains ie cheminois
 entre tentes & tabernacle. Et qu'ainsi soit que
 temples ayent esté receuz aussi au nou-
 veau testamēt, pour l'administration des
 sacremens. Sainct Paul le tesmoigne, di-
 sant: Quand vous vous assemblez en l'E-
 glise, i'enten qu'il y a des diuisions entre
 vous: Cela n'est point manger la Cene du
 Seigneur. Nauez vous point des maisons
 pour manger & pour boire? Mesprisez
 vous l'Eglise de Dieu? Et Eusebe descri-
 vant l'estat de la primitiue Eglise, dit: On
 ne receuoit es temples les mysteres sacramē-
 tals avec bonnes ordres & dispositions.
 Les Sages & doctes preferoient ceux qui
 menent une bonne vie & vraye simplicité offroiēt
 les hosties à Dieu avec meilleure asscurā-
 ce & on commettoit l'office d'immoler le
 sacrifice à ceux là qu'on voyoit viure plus
 simplement & purement. Dont sainct Ba-
 ptiste escrit: on peut alleguer plusieurs cho-

*Chapit. 7. du
 second liure des
 Rois.*

*Chap. 11 de
 la premiere e-
 pistre aux Co-
 rinthiens.*

*Chapit. 10.
 du liure 9. de
 l'histoire ec-
 clesiast.*

*Au liure 2.
 du Baptisme*

DES PRINCIP. FONDEMENTS

fes qui se font hors leur lieu, avec dāger,
 ou avec condemnation, comme princi-
 palement exercer en lieux prophanes les
 mysteres appartenans à la sacrificature.
 Eusebe n'a pas esté cōtent de designer l'v-
 sage des tēples du nouueau testamēt: mais
 aussi au mesme lieu nous fait entendre la
 consolation que le peuple de la primitive
 Eglise en receuoit, disant: Ceux là princi-
 palement qui voient les lieux construicts
 & rebastiz avec plus grande magnificen-
 ce & splendeur, lesquels auoient esté de-
 struicts au par-auant par les meschantes
 machinations des tyrans, & aussi pour rai-
 son qu'on erigeoit des beaux & haux tē-
 ples au lieu des conuenticules basses &
 obscures, tous s'esioussoient grandemēt,
 comme d'vne grace speciale de Dieu. Ce
 que l'on peut approuuer par la confessiō
 que fait Dauid, disant: Seigneur i'ay aymé
 l'ornement de ta maison, & le lieu du ma-
 noir de ta gloire. Or combien qu'il faut
 consequemment, que non seulement, il y
 ayt vn autel au nouueau testament, puis
 qu'il y-a vn temple (selon que nous auons
 entendu, que le temple est ordonné pour
 la commodité de l'autel, & qu'il ny eut ia-
 mais

Psalme 26.

is Temple fans autel) mais aussi qu'il y
vn sacrifice, puis qu'il y-a vn autel. Tou
fois pour raison que toute ceste secon-
preuue consiste en la difficulté que les
ctaires y font plus malicieusement que
obablement, il est expedient d'en dis-
cutir plus au long.

*continuation de ladite sixieme preuue, mon-
strant qu'il y-a vn autel en l'Eglise du
nouueau Testament, & consequẽment
vn Sacrifice exterieur. Chapitre. 15.*

Il est escrit en l'Apocalypse, Cha-
pitre II. me fut donnẽ vn reseau
(dit S. Iehan) semblable a vne ver-
& se presenta vn ange, qui me dit: leue
& mesure le temple de Dieu & l'au-
& ceux qui adorent en iceluy. La con-
tion de laquelle vsent noz aduersai-
pour prouuer que les propheties & re-
lations contenues en ce liure, appartiẽ-
a l'estat de l'Eglise du nouueau Testa-
me deliura de la peine d'ẽ faire preu-
Tellemẽt que pour prouuer & l'autel
le Sacrifice, & la coherẽce inseparable
est entre eux, il suffira d'alleguer ce q̃
Paul escrit aux Hebrieux, nous auõs vn
tel, du quel n'ont point puissance de *Chap. 13.*

manger, ceux qui seruent au tabernacle. Ce seroit vne chose bien ridicule de dire que saint Paul n'entend du Sacrifice qui se fait sur l'autel, & que ceux qui seruent a l'autel, doiuent manger l'autel. Mais parlant ainsi, il vse d'une figure, qu'on appelle Metonymie, par laquelle nous entendōs la chose cōtenue par celle qui la contiēt: comme quand nous nōmons le fust d'un muid pour le vin qui est dedans. Comme saint Paul l'explique luy-mesme quād il dit aux Corinthiens, ne sçauiez vous pas que ceux qui font les Sacrifices, mangent des choses qui sont sacrifiées? & que ceux qui deseruent a l'autel, participent avec l'autel? Et aussi au Chapitre 10. de la mesme epistre, Nous qui sommes plusieurs, sommes vn pain & vn corps, dautant que nous sommes tous participans d'un mesme pain. Voyez Israel qui est selō la chair: ceux qui mangent les Sacrifices, ne sont ils pas participans de l'autel? Vous ne pouuez boire la coupe du Seigneur, & la coupe des diables: vous ne pouuez estre participans de la table du Seigneur & de la table des diables. Noz anciens ont suivy ceste doctrine, & ont tousiours reco-

gnu

*Chapit. 9. de
la premiere e-
pistre.*

cle. en ceste coherēce & reciprocatiō de l'au
 dire avec le Sacrifice. Cōme nous lisons en *En l'Epistre*
 e qui Cypriā, lequel escriuāt à Demetriā ido- *seconde.*
 ent a te & persequiteur de l'Eglise, luy dit: "
 par ne te contēte pas, q̄ toy-mesme nō seu "
 ppele mēt tu ne fers à Dieu, ains aussi tu perse- "
 ndōs tes cruellemēt ceux qui luy seruēt. Toy "
 tiēt: esme tu n'honores Dieu, & ne permets "
 d'vn unemēt, qu'il soit honoré, & certaine- "
 nme t' autāt plus te desplaist le seruiteur de "
 ad il eu, q̄ te plaist grademēt tous ceux qui "
 pas demēt venterēt ces idoles inutiles & ces "
 gent vilachres faiçts de la main des hōmes, "
 ceux es aussi ie ne scay quelz monstres. Les "
 avec nereaux de voz sacrifices abondēt par "
 nef- te en voz temples, & n'y-a aucun autel "
 eurs, Dieu, ou sil y en a, ilz sont cachez. Et "
 que uiuant à Estienne, d'vn Euesque here- "
 nef- ne nommé mattian, dit, il ne peut estre *En l'Epistre*
 hair: eu à la communication & societé d'au *42.* "
 font de nō^r autres, pour raison qu'il a essayé "
 s ne l'est efforcé d'eriger vn autel profa- "
 & la de mettre vne faulse chaize, & offrir "
 estre sacrifices pleins de sacrileges contre "
 e de mille vray sacrificateur, ordonné E- "
 sui- que en l'Eglise Catholique par le iuge "
 co- te de Dieu, & par le suffrage du clergé "
 gnu

Chap. 18. du
liure 20. cō-
tre Fauste.

& du peuple. Saint Augustin disputant de ceste matiere contre les Manichiens, dit: ie veux que vous me disiez, dont vous accommodez tels noms à toutes ces choses que vous louez en vous autres, les appellez temple, autel, & sacrifice. Car si ces choses vraies ne sont deües au vray Dieu, pour quelle raison en faict-on si grand cas en la vraie religion ? Mais si le vray sacrifice est deu legitimement au vray Dieu, tous les autres qu'on appelle sacrifices sont faicts à la similitude de quelque vray sacrifice. Pourtant les diables pleins d'arrogance demandent le vray sacrifice (par les victimes des bestes) qui est deu à vn vray Dieu, l'autel duquel Iesus Christ seul a réplé de ce vray sacrifice. Tellement que l'Apostre dit, ce que les Gentils immolēt, ils immolent aux diables, & non pas à Dieu: ne vituperant pas ce qu'on offroit, mais pour raison qu'on leur offroit. Mais les Hebreux par plusieurs & differentes manieres (selō ce qu'il estoit digne d'une si grand' chose) offrās a Dieu les victimes des bestes, celebriēt la prophetie de la future victime, que Iesus Christ a offerte. La memoire duquel sacrifice ia faict, les chre-

Chap. 10. de
l'epistre aux
Corinth.

es celebrēt par la saincte & sacree obla-
 in & participation du corps & sang de
 sus Christ. Il explique plus clairement
 qu'il veult dire, au chapitre 21. du mes-
 liure, disant: Fauste nous impose & im-
 ce, disant: que quand nous honorons la
 moire des martyrs, nous faisons idolo-
 rer. A quoy ie respōs, q̄ le peuple Chre-
 en celebre religieusement & solennel-
 ment la memoire des Martyrs, pour s'ex-
 er à les imiter, pour estre associé à leurs
 rites, & pour estre soulagé de leurs
 res: en quoy nous vsons de telle mode
 & consideration, que combien que
 us erigeons des autelz en memoire des
 martyrs, toutesfois nous ne les erigeons a-
 un Martyr, mais au Dieu des Martyrs.
 y eut il iamais aucun de noz prelatz
 Sacrificateurs, lequel estant a l'autel au
 des corps Saincts, ait dit quelque fois,
 Pierre, ou ô Paul, ou ô Cypriā, nous t'of-
 ns ce Sacrifice: mais ce qu'on offre, est
 t a Dieu, qui a coronné les Martyrs,
 lieu des memoires de ceux qu'il a co-
 nné: a fin que par l'occasion & admoni-
 n de ces lieux là nous soions plus affe-
 onnez & incitez a exercer la Charité

*En son second
livre.*

„ enuers ceux que nous pouuons imiter, & ant: La
 „ enuers Dieu pour l'aide duquel nous en en ret
 auons ce pouuoir. Hesychius interpre- afin
 tant ce qui est escrit au chapitre 8. du Le- rtoy.
 uitique: le Seigneur leurs a commandé, ge du c
 „ disant: Faites cuire les chair deuant les ie vou
 „ portes du Tabernacle, & les mangez là, au istume
 „ lieu Sainct (comme adioustent les septan- is auo
 „ tes) dit: l'autel est le lieu sainct, car le sainct ang du
 „ des sainctes repose dessus.aisons

*Au liure. 6
contre les
Donatistes.*

Pour-autant Optat descriuant les cruau Septiem
 tez excessiues des Donatistes, faictes en Sacrifi
 l'an 360. telles qu'ont exercees les Calui- qui l
 „ nistes en la France l'an 1562. & 63. dit: Qui
 „ a il si plein de Sacrilege, que de desmolir,
 „ de raser & remuer les autels de Dieu, sur
 „ lesquels vous mesmes aussi auez offert au
 „ tresfois? Sur lesquels les prieres du peuple,
 „ & les mēbres de Iesus christ sont portez, il ne p
 „ Dieu tout puissant est inuoqué, le Sainct distinc
 „ Esprit descent, apres y auoir esté demadé, sainct
 „ & desquels plusieurs ont receu le gage du uons n
 „ salut eternel, la protectiō de la foy, & l'es- est, voir
 „ perance de la resurrectiō. Les autelz di- ic
 „ sur lesquels nostre Sauueur a defendu de prouu
 „ mettre les oblations de la fraternité, sinon ns vn
 „ celles qui estoient assesonnees de paix, ns sain
 disant,

ter, & int: Laisse ton oblation deuant l'autel, «
 us en en retourne reconcilier avec ton fre- «
 erpre- afin que le Sacrificateur puisse offrir «
 u Le- r toy. Car qu'est-ce que l'autel, sinõ le «
 andé, re du corps & du sang de Iesus christ? «
 nt les e vous auoit fait Dieu, qui auoit de «
 là, au stume d'y estre inuoqué? En quoy «
 ptan- is auoit offensé Iesus christ, le corps &
 sainct ang du quel habite là en certains tẽps
 ilions?

crua u Septieme preuue des Catholiques pour ledit
 es en Sacrifice, fondée sur l'autorité des anciens,
 Calui- qui l'appellent Sacrifice propitiatoire.

: Qui Chapitre 16.

DO V R raison que les Sectaires
 se sont efforcez de reprobuer
 le Sacrifice de l'autel, qui se fait
 au mystere de la Messe, disans: pour biẽ entẽ
 dre ce chapi-
 tre il le faut
 conferer avec
 le Cha. 9. de
 ce present
 traitẽ.
 il ne peut estre compris en la definitiõ
 distinction des Sacrifices contenuz en
 saincte Escriture : a bien bonne cause
 nous nous monstrent de quelle qualité
 est, voire autant plus diligemmẽt, d'au-
 di- que sans l'entendre, il seroit mal-aisé
 u de prouuer & soustenir que nous en euf-
 inon ns vn . Or ainsi comme nous rece-
 paix, ns sainct Paul, & confessons que tou-
 ifant,

te sa doctrine est veritable : aussi croyons nous, & approuuons sans aucune difficulté ce qu'il a escrit en plusieurs lieux qu'il n'y a qu'un sacrifice, à sçauoir celuy que nostre Seigneur Iesus christ a fait vne fois s'offrant. Tellement que celuy qui voudroit introduire vn ou plusieurs autres, seroit iugé heretique par le cōsentement de tous nous autres catholiques.

*Au Chap.
10. 11. &
12. de ce traitté.
Eti.*

Dont non sans cause interpretans ce passage de sainct Luc: faites cela en memoire de moy, Nous auons dit & fait entendre, que le sacrifice que nous recognoissons en la celebration & seruire de la Messe, est la cōtinuation de celuy-la mesme, que nostre Seigneur a offert vne fois, qui durera en l'Eglise iusques à la consummation du siecle. Et si se trouue autre difference, elle est prinse du moyen, duquel nostre Seigneur a vsé, & duquel les ministres de l'Eglise vsent encores. Comme S. Iehan Chrystome a bien distingué & expliqué en l'Homelie 17. sur l'Epistre aux Hebreux, que nous auons alleguée au Chap. 11. & 12. de ce present Traitté: La ou il montre que le sacrifice offert vne fois a la croix, ne sera iamais offert ainsi de rechef

rechef, pour raison qu'il a esté offert en
 mort de nostre Seigneur, & celuy qui
 continue en l'Eglise est offert en recor-
 tion de sa mort. D'auantage il monstre
 que les deux hosties & sacrifices ne sont
 vn mesme sacrifice. Car le corps qui
 a esté immolé a l'autel, est celuy la mesme,
 qui a esté vne fois immolé a la Croix: cō-
 mune qu'il y ait difference entre les deux
 oblations. Dont il nomme ce sacrifice
 l'autel exemplaire de celuy de la croix:
 car Iesus christ a esté offert, a enduré, &
 mort veritablement a la croix. Mais
 quand est de l'autel, c'est la reelle conti-
 nuation & representatiō des mesmes cho-
 ses qui sont faites, & ce est fait selon le cō-
 uenement que Iesus christ en a baillé a
 l'Eglise. Ce que sainct Augustin con-
 firme, escriuant contre Fauste, quand il
 (comme nous auons allegué au Cha-
 pitre precedent) les Chrestiens par la sain-
 te & sacree oblation & participation du
 corps & sang de Iesus christ, celebrent la
 memoire du mesme sacrifice, que Iesus
 christ a fait. Or si Iesus christ s'est offert
 non seulement a la croix, mais aussi apres
 la Cene, cōmençant sa prestrise selon l'or-

Chap. 5 aux
Hebreux.

dre de Melchisedech : Si selon saint Paul, tout sacrificateur est institué pour offrir à Dieu dons & sacrifices pour les pechez: Si selon le commandement de nostre Seigneur, les prestres de l'Eglise catholique offrent à Dieu le mesme sacrifice, representans la personne de nostre Seigneur: il faut croire necessairement, que ce sacrifice là est propitiatoire, aussi bien que celui de nostre Seigneur. Tellement que a bien bonne cause l'Eglise catholique croit & confesse que le sacrifice de l'autel, qui se fait au seruice de la Messe, remet les pechez non seulement aux viuans, mais aussi aux defunctz, diminuât la peine deüie a leurs pechez. Côme on prouera aisémēt par le tesmoignage expres des anciens.

En sa premiere epist.

Saint Alexandre premier, escriuant a
 „ toutes les Eglises Chrestiennes, dit: Quād
 „ on a offert à Dieu ces sacrifices, les crimes
 „ & pechez sont effacez. Et pour tant il faut
 „ qu'on y face memoire de la passio de nostre
 „ Seigneur, par laquelle nous sommes
 „ rachetez, & souuēt la reciter & luy offrir:
 „ Car il prendra plaisir & sera appaisé par
 „ telles hosties & pardonnera des grands
 pechez.

Paul, Et consideré que tous les sacrifi-
 que peuuent contenir chose plus gran-
 que le corps & sang de Iesus christ, il
 a point d'oblation meilleure que celle
 mais elle surmonte toutes les autres.
 sainct Cyprian porte tesmoignage de
 te verité en plusieurs lieux : & special-
 ment au Sermon qu'il a composé de la
 me de nostre Seigneur, dit : Apres que
 stre Seigneur eust dit: cela est ma chair:
 a est mon sang, faites cela en memoire
 moy. Toutes les fois qu'on vsera de
 spatoles & de ceste foy, ce pain substā-
 & ce calice consacré par la benedictiō
 ennelle, profite & a la vie & au salut de
 homme entierement, pour raison qu'il
 de medecine pour guarir les infirmi-
 z, & de sacrifice pour purger les iniqui-
 z. Et ainsi soit que l'Eglise catholique
 de toute antiquité creu, que ce sacrifi-
 de la Messe soit aussi propitiatoire pour
 defunctz, on le pourra monstrier par le
 mesme sainct Cyprian, alleguant vn de-
 En l'epist. 9.
 et des Euesques ses predecesseurs: Les
 uesques noz predecesseurs considerans
 religieusement, q̄ les negoces de ce mon-
 distraient les Ecclesiastiques de leur
 ez.

„ deuoir spirituel, & prouuoians fainemēt
 „ qu'ilz n'en soient distraictz, ont ordonné,
 „ que desormais aucun de noz freres mou-
 „ rant ne nōme quelqu'un de nostre clergé
 „ pour estre tuteur ou curateur de ses en-
 „ fans: que si aucun faisoit du cōtraire, que
 „ l'on n'offrist pour luy, & qu'on ne cele-
 „ brast le sacrifice pour luy estant mort. Car
 „ celui qui a voulu distraire de l'autel les
 „ sacrificateurs & ministres d'iceluy, ne me-
 „ rite d'estre nommé a l'autel de Dieu en la
 „ priere des sacrificateurs.

*En l'Home-
 lie qu'il a cō-
 posee des tres-
 passez.*

Sainct Athanase dit: Combien que ce-
 „ luy qui mourra en la religion & en la foy,
 „ ne soit enterré, ains que son corps soit
 „ mis en l'aër, ce neantmoins quand tu in-
 „ uoqueras nostre Dieu Iesus christ, ne des-
 „ daigne pas allumer les cierges & l'huile
 „ au sepulchre, pour raison que ces choses
 „ là ne sont pas seulement agreables au
 „ tresbon Dieu, mais aussi le defunct en re-
 „ çoit de luy vne grande retribution. Car
 „ l'huile & la cire luy seruent d'un holocau-
 „ ste & sacrifice qui se consume par feu:
 „ mais quand est de l'hostie & oblation nō
 „ sanglāte, elle luy est propitiation: & quād
 „ est de l'aumosne, elle luy est augmentatiō
 „ de

oute bõne retribution. Et apres auoir
 onstré qu'il faut offrir pour les trespas-
 sés, comme les bons parens ont de cou-
 tume de faire pour leurs petits enfans
 malades, il dit: Les Apostres parlans diui-
 nement, & les disciples appaisans Dieu
 par leurs sacrifices, & les peres inspirez
 par Sainct Esprit, & estans grâdement ver-
 sez en la contemplation, nous ont com-
 mandé d'observer & ces sacrifices, & ces
 prieres, & ce chant des Psalmes, & les me-
 moires anniuersaires des trespassez.

Sainct Iehan Chrysofome parle con-
 tinuellement à sainct Athanase, disant: Nõ
 nous bien bõne cause les Apostres ont or-
 donné, qu'on face memoire des trespassez
 pendant la celebration des venerables myste-
 res. Ils ont cogneu qu'iceux en receuoient
 grand profit & vtilité. Car lors que tout le
 peuple est present, leuant les mains au
 del, & que les sacrificateurs sont assen-
 blez, & que ce sacrifice qui se doit faire au
 Seigneur avec grande crainte est sur l'autel, est il pos-
 sible que nous n'apaisassions Dieu, prians
 pour eux.

Sainct Ambroise confirme ceste doctri-
 ne, escriuant aux offices: En l'ancien Te-

*En l'Home
 lie 3 sur l'epi-
 stre aux Phi-
 lippiens.*

*Chapit. 48.
 du premier
 liure des of-
 fices.*

« stament on offroit vn agneau, maintenāt
 « on offre Iesus Christ comme homme &
 « comme receuant sa passion, mais luy s'of-
 « fre comme sacrificateur, à fin qu'il nous
 pardonne noz pechez.

Chap. 110.
 de l'enchiri-
 dion.

Sainct Augustin en parle fort claire-
 ment, disant: quād les sacrifices, soit celuy
 de l'autel, qui est celuy du mediateur, soit
 celuy des aulmosnes, sont offerts pour
 tous ceux qui sont morts apres auoir re-
 ceu le baptesme, sont actions de graces
 pour ceux qui sont morts en grande bon-
 té: sont propitiations pour ceux qui sont
 morts non en grande malice: & seruent
 de quelque consolation aux viuans: mais
 ils ne baillēt aucune ayde à ceux qui sont
 morts en tresgrande meschanceré.

Le venerable Bede explique biē facile-
 ment tout ce discours, escriuāt sur le pre-
 mier chapitre de S. Iehan: S. Pierre nous
 enseigne, comment nostre seigneur oste
 les pechez du monde, & comment il iu-
 stifie les meschans, disant, en sa premiere

Chap. 1.

Canonique: Vous estes racheprez de vo-
 stre vaine cōuersation du mōde, non par
 argent, ou par or corruptible, ains par le
 precieux sang de Iesus Christ, cōme d'vn
 agneau

meau sans souillure, & sans tache. Et
 si sainct Iehan en son Apocalypse, il
 nous a aymé, & nous a laué de noz pe-
 chez, par le sang d'iceluy. Or il n'apas pur
 noz pechez par son sang seulement
 si il le bailloit sur la croix pour nous,
 quand vn chascú de nous est nettoyé
 par le baptesme au mystere de sa sainte
 Trinité : mais aussi il efface les pechez du
 monde tous les iours & nous laue de noz
 pechez, quand la memoire de sa passion
 est de rechef immolée sur l'autel : ce que
 fait, quand le pain & le vin est trans-
 mué par vne sanctification ineffable du
 saint Esprit au sacrement de sa chair &
 de son sang, tellement que lors son corps
 & son sang n'est espendu ny tué par les
 mains des infideles à leur damnatiõ, ains
 est receu par la bouche des fideles à leur
 salut. Ce que a esté proprement figuré en
 l'oy par la Pasque, laquelle apres auoir
 une fois deliuré le peuple de la captiuité
 d'Egypte, auoit de coustume de sanctifier
 tous les ans le mesme peuple par sa mes-
 me immolation. Ce que a duré iusqu'a ce
 que celuy duquel cest'hostie de Pasque a-
 uoit porté tesmoignage, fust venu, & fust

„ offert à son pere par nous en sacrifice &
 „ bon odeur, referât au pain & au vin (apres
 „ l'abolition de l'agneau) le mystere de sa
 „ passion, par ce qu'il estoit sacrificateur se-
 „ lon l'ordre de Melchisedech.

Escriuant sur
 la premiere
 Epistre aux
 Corinth.

Haymo accorde avec les anciens, di-
 fant : Ainsi cōme le corps de Iesus Christ
 qui a esté mis en croix, a esté imolé pour
 „ nostre salut & pour nostre redemption:
 „ aussi ce pañ est offert tous les iours à Dieu
 „ pour nostre salut, & pour nostre redem-
 „ ption. Et combien qu'il semble pain, tou-
 „ tesfois il est le corps de Iesus christ. Car
 „ nostre seigneur & redempteur remediât
 „ à nostre fragilité (pour raison qu'il nous
 „ cognoissoit fragiles à pecher) nous a bail-
 „ lé ce sacrement, a fin que nous qui pe-
 „ chons tous les iours, & que luy ne peut
 „ plus mourir, eussions vn vray sacrifice, par
 „ lequel nous puissions estre purgez.

„ *Huietieme preuue des Catholiques pour ledict
 „ Sacrifice, fondée sur la responce que nous faisons
 „ avec noz anciens à l'obiection des Sectaires cō-
 „ tre ledict sacrifice de la Messe. Chap. 17.*

IL me semble que ceste preuue est suffi-
 sante pour nous persuader, qu'il faut re-
 cognoistre vn Sacrifice propitiatoire au
 mystere

fterre de la Messe. Ce neant-moins afin
 e cest' article soit plus euident, il sera
 de produire vne obiection des Se-
 ires prinse de la confession d'Auguste,
 ans: La passiõ du christ a esté vne obla- *chap. 10.*
 & satisfaction non seulement pour
 oulpe du peché originel, mais aussi
 ur tous les autres pechez: comme il est
 rit en l'Epistre aux Hebrieux: Nous
 mes sanctifiez par l'oblation que Iesus
 rist a faite vne fois de son corps. Aquoy
 us respondõs: qu'il ne sensuit pas, que
 blation & sacrifice qui se continue a
 tel, n'efface desormais noz pechez. Il
 certain que nous receuons remission
 pechez a la participation du baptes-
 & des autres Sacremens, sans preiudi-
 aucunement a ce propos de saint
 Pourquoy donc ne nous est il per-
 s'en croire & confesser autant pour
 moins du Sacrifice & oblation de l'au-
 ainsi comme nous confessons que l'o-
 tion faite vne fois par Iesus christ, est
 source & fontaine de la remission des
 pechez, que nous receuõs, soit au baptes-
 soit a la penitence, soit au sacrifice de
 Messe, soit a la participation des autres

Sacremens: aussi maintenons nous, qu'el- la gran-
 le ne nous est n'y satisfaction n'y sanctifi- qui ap-
 cation, si elle ne nous est appliquée, com- in. Ma-
 me la medecine n'est profitable au mala- is la fo-
 de qui ne la reçoit. Tellement que quand ent de
 sainct Paul dit, que nous sommes sancti- reden-
 fiez par l'oblatiō de Iesus christ faicte vne stre S-
 fois, il faut prendre ce propos au mesme mmun-
 sens, auquel la saincte Escriture tesmoi- nditio-
 gne que nous sommes rachettez & sau- genere-
 uez par Iesus christ: ce qui est entendu de is que
 ceux ausquelz sa passio est appliquée, & a pour
 non des autres. Comme sainct Augustin e, fust
 explique doctement & clairemēt, disant: lier pa-
 Pour raison que nostre Seigneur Iesus ment
 christ estant seul exempt de l'obligation le fait
 de la mort, & seul sans peché, est mort aine q-
 pour les pecheurs & pour ceux qui e- ction d-
 stoyent redeuables de la mort, sa mort, est er a to-
 vn vray, puissant, & singulier remede cō- in nen-
 tre la playe du peché originel, par lequel lles se-
 non seulement la nature de tous les hom- e sainc-
 mes est corrumpe & redeuable de mort hapitr-
 en Adam, mais aussi duquel est sortie la xifié v-
 maladie de toutes les concupiscences. u Chap-
 Dont le sang de Iesus christ est la redem- is pou-
 ption de tout le monde, pour le regard it au C-
 de

*Au liure
 qu'il a cōposé
 contre les ar-
 ticles a luy
 imposez.*

qu'el- la grandeur & suffisance du pris, & de „
 actifi- qui appartient a vne cause du genre hu- „
 com- in. Mais ceux qui sortent de ce monde „
 mala- is la foy de Iesus christ & sans le Sacre- „
 quand- ent de regeneration, sont priuez de ce- „
 uncti- redemption: consideré que la mort de „
 e vne- stre Seigneur n'est pas distribuée ny „
 mesme- mmuniquée au genre humain, a telle „
 moi- adition que ceux, qui ne doiuent estre „
 fau- generez, appartenent a sa redemption: „
 du de- que ce que nostre Seigneur auoit „
 ée, & pour tous en general par vne exem- „
 iustin- fust celebré & appliqué a tous en sin- „
 sant: lier par vn Sacrement special. Et certai- „
 Iesus- ment le breuuage d'immortalité, qui a „
 ation- le fait & composé tāt de l'infirmité hu- „
 mort- aine que de la vertu diuine, à ceste per- „
 ui e- ction & capacité en soy, qu'il peut pro- „
 t, est- ter a tous ceux qui en boient, mais si „
 cō- in nen boit, il ne profite. Par-tant toutes „
 quel- les semblables sentences & auctoritez „
 om- e saint Paul, comme quand il dit au „
 noit- chapitre 7. des Hebreux, Iesus christ a „
 e la- crifié vne fois s'offrant soy-mesme. Et „
 ces. au Chapitre 9. Iesus christ s'est offert vne „
 em- is pour abolir les pechez de plusieurs. „
 gard- it au Chapitre 10. par vne oblation il a „
 de

consacré a perpetuité ceux qui sont sanctifiés, ne contrarient en rien au sacrifice quotidien que nous recognoissons a nostre autel, non plus qu'au sacrifice continuél, que Iesus christ presente au ciel à Dieu son pere depuis son Ascension, duquel saint Paul tesmoigne, disant: Nous auons vn souuerain sacrificateur, qui est assis a la dextre du siege de la maiesté de Dieu és cieux. Et tout souuerain sacrificateur est ordonné pour offrir dons & sacrifices: Pourquoi il est necessaire que cestuy-ci aussi ait quelque chose pour offrir. D'auantage ceste oblation qu'on fait tous les iours a l'autel au mystere de la Messe, tant pour continuer la verité de l'ordre de Melchisedech, que pour obeir au commandement de nostre Seigneur, quand il dit: Faites cela en memoire de moy, Ne deroge non plus a l'oblation faite vne fois en la croix, que celle que Iesus christ a faite au dernier banquet apres la Cene, pour entrer en plaine possession de sa sacrificature selon ledit ordre de Melchisedech: comme nous auons prouué assez amplement par raisons & auctoritez. Et tant s'en faut, di-ie, que cest' oblation quoti-

Chap. 8. des
 Hebreux.

otidiane de l'autel deroge a l'oblation
 la croix, qu'elle la confirme d'auanta-
 d'autant que nous confessons, q̄ nous
 ffrons pas vne nouuelle oblation, ains
 le là mesme, que Iesus christ a offerte
 -mesme: Comme on pourra entendre
 l'autorité de sainct Augustin, escriuãt *En l'epist. 23*
 oniface. Nous disons communement, „
 and la feste de Pasque approche, qu'il „
 a demain ou apres demain la passion „
 nostre Seigneur, combiẽ qu'il ait souf- „
 plusieurs annees au par-auant, & vne „
 le fois a enduré ceste passion. Et certai „
 ment nous disons au iour du dimãche „
 Pasque, nostre Seigneur est resuscité „
 iourd'huy, cõbien qu'il y ait long tẽps „
 llẽ, qu'il est resuscité. Pourquoi est-ce „
 e personne n'est si sot, de nous arguer „
 mēterie, sinõ pour raison que nous ap- „
 ons ces iours cy à la similitude de ceux „
 ausquels toutes choses ont esté faictes: „
 us appelons ce Dimanche de Pasque, „
 iour de la Resurrection, non pas qu'il „
 soit, mais pource qu'il est semblable à „
 par la reuolution du temps: & que „
 us disons, qu'on faict en ce iour là, à cau „
 de la solennité & celebration du sacre- „

» ment, ce qui a esté faict le temps passé, &
 » non en ce iour present. Iesus christ n'a il
 » pas esté vne fois immolé en luy-mesme?
 » Toutesfois il est immolé pour le peuple,
 » non seulement toutes les solennitez de
 » Pasque, mais aussi tous les iours. Tellemēt
 » que celuy la n'est menteur, lequel ayant
 » esté interrogé, respond: qu'il est immolé.

Et combien que nous croions sans aucu-
 ne doute, que cest'oblation faite vne fois
 en la croix. Soit plus que suffisante pour
 effacer tous les pechez, & que nous cōfes-
 sons constamment que tous pechez sont
 pardōnez par la vertu d'icelle. Toutesfois
 pour raison que par le premier peché mor-
 tel que nous cōmettōs apres le baptesme,
 nous nous priuons d'icelle & du fruiēt qui
 en procede, nostre seigneur l'a voulu lais-
 ser en s'õ Eglise, à fin qu'elle la puisse offrir
 tousiours pour ceux, qui s'en seroient pri-
 uez par peché. Cōme nous instruit sainct

*Selon que l'a
 legue Cora-
 tian en la
 distinct. 2. de
 consecratio.
 cau vtrum
 subfigura.*

Augustin, disant: Cest'oblation est tous les
 iours reiterée, combien que Iesus Christ
 se soit offert vne seule fois, par ce que tous
 les iours nous commettons des pechez,
 sans lesquels l'infirmité mortelle ne peut
 viure. Et pour ce que nous tombons tous

les

Iours, Iesus christ est tous les iours im-
 molé mystiquemēt pour nous. Paschasius
 infirme ceste doctrine, au 9. chapitre du
 livre qu'il a composé du sacrifice de l'au-
 tel. Cest' oblatiō de Iesus christ est reiterée
 tous les iours deuant le pere, par l'interces-
 sion que son fils vray & souuerain sacrifi-
 cateur fait pour noz pechez: combien que
 durant vne fois il ait sauué le mōde par
 sa passion, & que resuscitāt de ceste mort
 à la vie, il ne meure plus, & que la mort ne
 le domine plus. Mais certainement la sa-
 crifice de Dieu le pere, a preueu que cela
 estoit necessaire pour plusieurs causes. La
 premiere est, pource que nous commet-
 tons des pechez tous les iours, tels pour le
 moins, sans lesquels nostre infirmité ne
 peut viure. Car combien que tous les pe-
 chez soient pardonnez au baptesme, tou-
 sfois l'infirmité du peuple demeure en-
 core en la chair: & pour autant que nous
 sommes tous les iours, nostre Seigneur est
 immolé mystiquemēt tous les iours pour
 nous, & ce que s'ensuit.

K iij.

DES PRINCIP. FONDEMENTS
TROISIÈME FONDEMENT
POUR LA MESSE.

*Première preuve des Catholiques pour le troisième
fondement de la Messe, tirée du premier cha-
pitre du prophete Malachie.*

Chapitre premier.



LES Catholiques ne se contentent pas des deux premiers fondemens pour prouuer la Messe, mais pour en faire demonstration plus euidente, ils ont recours aussi au texte expres du prophete Malachie, lequel dit : depuis le Soleil leuant iusques en l'occident, mon nom est grand entre les Gentils, & en tout lieu on sacrifie & on offre encensemēt & oblation nette à mon nom, car mon nom est grand entre les Gents. Et à fin que desormais les Sectaires n'abusent plus de ceste auctorité, disans qu'elle doit estre entendue seulement du sacrifice d'encensemēt, & des louanges, qui est commun à tous fideles, il est expedient de monstrier, que le Prophete parle d'un sacrifice propre seulement aux sacrificateurs du nouueau testament, lesquels l'Eglise appelle prestres suiuant la doctrine des Apostres. La raison sera prinse premierement des circonstances

Au cha. 1.

du mesmè texte. Car il est escrit: Le sei-
 neur des armées parle à vous, ô Sacrifi-
 cateurs, contempteurs de mon nom. Mais
 vous demâdez en quoy cõtemnons nous
 mon nom? Vous offrez sur mō autel le pain
 allu. Et dit apres, ie n'ay point de plaisir
 en vous, & n'auray point agreable l'obla-
 tion de voz mains. Certes depuis le Soleil
 levant iusques au Soleil couchant, mon
 nom est grād entre les Gentilz, & en tout
 lieu ou on offre encensement à mon nom, &
 oblation nette. Nous prions tous Sectai-
 rs de bien considerer ce texte, par lequel
 nous entendons clairemēt, que Malachie
 parle particulierement aux sacrificateurs,
 leur predict l'abrogatiō de leurs sacrifi-
 ces, pour raison de leurs imūdicitez, & de
 l'imperfectiō des sacrifices, nous aduertis-
 sant de deux choses qui succederont aus-
 dictz sacrifices, à sçauoir sacrifice d'encēse
 nette, & l'oblatiō nette, qui est le moyē du-
 quel Dieu doit vsfer pour remediē à telle
 imperfectiō. Et quād est du moyē duquel
 il vsfera, pour corriger les immundicitez,
 des sacrificateurs, Malachie le décrit ma-
 nifestement, disant: Voicy i'enuoye mon
 Ambassade, à fin qu'il ballie le chemin de-

Chap. 3.

„ uant moy, & incontinent entrera en son
 „ temple le dominateur que vous cherchez,
 „ & l'ambassadeur de l'aliance, lequel vous
 „ desirez: Voicy il viēt, dit le seigneur des ar
 „ mees. Et qui pourra soustenir le iour de sa
 „ venue? Et qui pourra cōsister, quād il ap
 „ paroitra? car il est comme feu purgeant
 „ & comme le sauon des Foullons. Il fera
 „ assis, comme celuy qui purge & purifie
 „ l'argent. Il nettoyera les filz de Leui, ils les
 „ purgera, comme l'or & l'argent, & offri
 „ ront au Seigneur sacrifice en Iustice. Il est
 manifeste par ces passages, que Malachie
 parle d'vn sacrifice particulier, qui se fait
 avec louanges, & qui appartient seulemēt
 aux prestres & Sacrificateurs, & non pas
 du Sacrifice de louange commun a tous
 fideles. Et deuant que prouuer ceste di
 stinction par l'auctoritē & consentement
 des anciens, nous alleguerons premiere
 ment l'interpretation expresse, qui nous
 ont laissēe du premier passage de Mala
 chie.

*Seconde preuue pour ledit troisieme fondement,
 tirēe des Anciens, interpretans le Sacrifice
 & l'oblation nette. Chapitre 2.*

Sainct

n son
 chez,
 vous
 des ar
 de fa
 il ap
 reant
 l sera
 arifie
 ls les
 offri-
 Il est
 chie
 fait
 mēt
 pas
 ous
 di-
 ent
 ere-
 ous
 ala-
 ent,
 e
 nct

Ainct Irenee tesmoigne euidem-
 ment que la prophetie de Mala-
 chie touchāt que le nom de Dieu
 est grand entre les Gentilz, depuis le So-
 cil leuant iusqu'en l'Occident, & qu'en
 tout le lieu on sacrifie & on offre encēse-
 ment & oblation nette a son nom, doit
 estre entendue du Sacrifice de l'autel que
 nous recognoissons soubz les especes de
 pain & de vin au mystere de la Messe, di-
 ant: Nostre Seigneur Iesus christ baillant
 conseil & instruction a ses disciples d'of-
 fir a Dieu les primices de ses createures,
 nō pas cōme a vn indigēt, mais afin qu'ils
 ne soiēt ingrats & inutiles, il a prins le pain
 qui est vne creature, & l'a Eucharistizé,
 disant: Ceci est mon corps. Et semblable-
 ment il a dit manifestement, que le breu-
 tage qui est du vin (creature receue entre
 nous) & son sang: & a enseigné la nouvel-
 le oblatiō du nouveau testamēt. Et l'Eglise
 a receuāt des Apostres, l'offre par tout le
 mōde a Dieu, qui no⁹ nourrit, primices de
 ses dōs au nouveau Testamēt: laquelle Ma-
 chie vn des douze prophetes, au parauāt
 ainsi predite: Je nay point de plaisir en
 vous, dit le Seigneur tout puissant, & ne re

Atq chap.
32. du liure
4. contre les
heresies.

DES PRINCIP. FONDEMENTS

ceuray point sacrifice de voz mains, & ce
que sensuit: signifiant par ces choses là clai
rement, que le premier peuple certaine-
mēt desistera d'offrir a Dieu, mais en tout
lieu le sacrifice pur & net luy est présenté,
& son nom est glorifié entre les Gentz.

*An dialo-
gue.*

Sainct Iustin le martyr, aucteur Grec,
parle conformēmēt de ceste matiere, dis-
putant contre Tryphon Iuif naturel, &
versé en la loy Mosaique, & dit: Quand
Dieu dit par le Prophete Malachie, que
nous autres Gentilz honorons & glorifiōs
son nō, mais que vous autres Iuifs le des-
honorez & le polluez, l'ors il predict les
Sacrifices que nous offrōs partout, à sça-
voir, le pañ & le breuuage de l'Eucharistie.

Le mesme S. Iustin vers la fin du mes-
me liure, dit: Dieu est tesmoing, que nous
sommes le vray genre sacerdotal, quand
il dit, qu'en tout lieu les Gents luy offrent
sacrifices agreables. Et veritablemēt Dieu
ne reçoit sacrifices d'aucun, sinon des ses
sacrificateurs. Tellement que Dieu vsant
de preoccupation & de prediction, tes-
moigne, que tous ses sacrifices là luy sont
agreables, lesquels Iesus christ nous a cō-
mādé faire en son nom, à sçauoir en l'E-
ucharistie

charistie du pain & du breuusage, que les Chrestiens font par tout.

Sainct Augustin ne se contente d'en dire autant, mais rendant raison de l'abolition des sacrifices Iudaiques, nous confirme ceste interpretation de Malachie, disant: Malachie prophetizant l'Eglise que nous voyõs des-ia dilatée par Iesus christ, dit manifestement aux Iuifs parlant en la personne de Dieu. Je n'ay point de plaisir en vous, & n'auray point pour agreable oblation de voz mains. Car depuis le Soleil leuant iusques au Soleil couchant, on offre a Dieu ce sacrifice institué par la Sacrificature de Iesus christ selon l'ordre de Melchisedech. Et consideré que les Iuifs ne peuuent nier que leur sacrifice n'ait cessé, pour quelle raison attendent ils vn autre Messie? Il explique plus au long cette verification de ce passage de Malachie avec la Sacrificature de Iesus christ selon l'ordre de Melchisedech, comme nous alleguerõs au prochain Chapitre.

Plusieurs parlãs de ce sacrifice de la Messe, se fondēt sur ce tesmoignage de Malachie, cõme S. Martial en l'epistre qu'il a escrité aux Bourdelois, au Cha. 3. Eusebe, au

*Chap. 35. du
18. liu. de la
cit e de Dieu.*

*Cha. 20. du
premier liure
cõtre l'aduer
saire de la
loy & des
prophetes.*

Chap. 10. du premier liure de la demonſt.
euangelique S. Hieroſme & Theodoret
eſcriuans ſur ce paſſage de Malachie. Qui
eſt vn argument plus que ſuffiſant pour
verifier que nous ſommes les ſucceſſeurs
de la foy & religion de la primitiue Egli-
ſe, nous, di-ie, qui croions & confeſſons
vne meſme doctrine: & non les Sectaires
qui l'abhorrent & abominēt, comme vne
Idololatrie manifeſte. Tellement que les
conuices & iniures qu'ils debacquent cō-
tre nous, redondent a noz anciens, deſ-
quels ils ſe maintiennēt ſucceſſeurs, com-
me enfans legitime. Dieu & le monde en
Iugeront, tant c'eſt abus eſt manifeſte.

*Troisieme preuue des catholiques pour lediēt
fondement, tirée auſſi des Anciens,
reſpondant à l'interpretation des
Sectaires touchant lediēt paſ-
ſage de Malachie.*

Chapitre 3.

Les Sectaires a-heurtez a la ruine
de l'Egliſe, comme ennemis cō-
iurez d'icelle, n'ont aucū eſgard
a toute la verité tant ſoit elle claire, qu'on
peut alleguer pour la maintenir: ains
aueuglez cōme gens furieux & transpor-
tez

ez de passions, ou effrontez comme gens
 incorrigibles, & qui ont deliberé d'accō-
 lir leur dessein, quelque chose qu'il en
 puisse aduenir, disent sans texte & sans
 raison, que ce passage de Malachie doit
 estre entendu du sacrifice des louanges
 commun a tous fideles: confondans in-
 doctement le sacrifice net avec l'encen-
 sement: ou pour mieux dire, renians le
 sacrifice net, pour recognoistre seulemēt
 l'encensemēt. Mais les anciens instruietz
 & gouvernez de l'inspiration du sainct
 esprit, consolateur & docteur certain de
 l'Eglise, ne sont tombez en ceste confu-
 sion: ains nous ont fait entendre par ce
 sacrifice net avec encensemēt, que no-
 tre sacrifice de la Messe se doit faire avec
 prieres. Tellement que sainct Iustin, au
 dialogue a allegué, disputant de ceste ma-
 niere contre les Iuifs, qui s'aydoient de pa-
 reille ruse contre les Chrestiens, leur dit: "
 "uiuant le grand desir que vous auez en- "
 "cores de debatre & cōtester, vous dictez, "
 "que Dieu n'approuue pas les sacrifices "
 "que faisoient ceux, qui habitoient en Hie- "
 "rusalem du temps des Israelites: & que "
 "Dieu a dict que les prieres de ceux qui "

« lors estoient disposez, luy estoient aggreables, & qu'il appelle leurs prieres, sacrifices.
 « A quoy respond sainct Iustin, disant: Je
 « confesse certainement que les prieres &
 « action de grace des bons, sont sacrifices
 « seuls parfaicts, & aggreables à Dieu. Car
 « les Chrestiens ont appris, qu'il faut faire
 « ces seuls sacrifices là, quand on leur bailla
 « l'instruction de leur viande seiche & hu-
 « mide, qui est de pain & de vin, en laquel-
 « le est renouvelée & excitée la memoire
 « de la mort que le fils de Dieu a endurée
 « volontairement: le nõ duquel est contami-
 « né & deshonoré sur toute la terre par voz
 « sacrificateurs & docteurs? Luy-mesme
 « remonstrant à l'Empereur Antonin, dit:
 « Nous ne sommes pas Atheistes, qui hono-
 « rons le createur de l'vniuers; qui disons
 « (ainsi cõme nous sommes instruits) que
 « Dieu n'a affaire de sang, de victimes, & de
 « encensemens odoriferans, & lequel nous
 « loions autant que nous pouuons enten-
 « dre, de prieres & d'Eucharistie, en toutes
 « ces choses que nous offrons. Consideré
 « que nous auons appris, que ce seul hon-
 « neur est digne de luy, & ce que s'en-
 « suit.

*En l'Apo-
 logie seconde.*

Eusebe

Eusebe l'a ainsi interpreté, disant: Quād Malachie dit, qu'en tout lieu il se fait oblation d'encensement & de sacrifice a dieu, ne veult il dire autre chose, sinō que cela se fera n'y en Hierusalē, n'y en ce lieu n'y en cestuy là definitiuelement, ains en toutes regions, & en toutes gens, lesquels sans d'vne ceremonie sainte & religieuse, & non d'effusion de sang, offriront au vuerain Dieu l'encensement d'oraison, & le sacrifice, lequel est appelle net & immaculé.

*Chapit. 6. du
premier liure
de la demon-
stratio Eua-
gelique.*

Luy-mesme au dernier Chapitre dudit livre, parle plus clairement, disant: Suiuāt que Malachie a predict, nous Sacrifions a tres-hault Dieu le Sacrifice de l'ouant: nous Sacrifions le Sacrifice saint & sacré, plein de Dieu, & odoriferant. Nous sacrifions l'oblation nette & immaculée, par vne maniere nouvelle selon le nouveau Testament. Et pour-autant qu'il est dit, que l'esprit contrit est le Sacrifice de Dieu, donc Dieu ne desprisera le cœur contrit & humilié: aussi maintenant nous incensons en tout lieu cest'odeur, de laquelle ce Prophete a parlé, & luy offrons & fruiēt odoriferāt de la Theologie, plei-

*Au Psal-
me 50.*

„ ne de toute vertu, vſans des prieres diri-
 „ gées a luy: Ce que auſſi vn autre Prophe-
 „ te enſeigne, diſant: Que mon oraiſon ſoit
 „ faite comme vn encenſement deuant toy.
 „ Donc auſſi nous Sacrifions & encenſons,
 „ a ſçauoir, la memoire de ce grand Sacrifi-
 „ ce, quand nous celebrons les myſteres: ſe-
 „ lon les ordonnances qu'il nous a baillées:
 „ & quand nous rendons graces a Dieu
 „ pour noſtre ſalut: & quand nous luy of-
 „ frons des hymnes religieuſes, & ſainctes
 „ prieres: & auſſi quand nous nous conſa-
 „ crons du tout a luy: & quand nous nous
 „ dedions de corps & d'ame a ſon Sacrifi-
 „ cateur, qui eſt le verbe diuin, & ce que
 „ ſ'enſuit.

„ Sainct Iehan Chryſoſtome en parle en-
 „ cores plus clairement, interpretât ce paſ-
 „ ſage de Malachie: En tout lieu on offre a
 „ mô nom encenſemēt & ſacrifice net, dit:
 „ Cōſiderez combiē amplemēt & cōbien
 „ clairement le prophete Malachie a inter-
 „ preté la table myſtique, qui eſt le ſacrifice
 „ non ſanglant. Et quand il parle de l'encen-
 „ ſement, il entend les prieres ſacrees que
 „ l'on offre apres le ſacrifice. Car ce parfum
 „ là qui fort d'vn cœur net, & non pas celuy
 „ qui

„ En l'Honne
 „ lie qu'il a cō-
 „ poſée ſur le
 „ Pſalme 95.

qui est prins des racines de la terre, ref-
 uoit Dieu. Donc que mon oraison soit di-
 gee deuant toy, comme vn encensemēt.
 Toy-tu pas, commēt il est permis par tout
 offrir ce sacrifice angelique? Tu vois que
 l'autel ny le Cātique n'est limité de cer-
 taines bornes. En tout lieu on offre encē-
 mens à mon nom. Donc il y-a vn sacrifi-
 ce pur & net, qui est le premier à sçauoir,
 ce sacrifice mystique, le sacrifice celeste, qui
 est venerable en toute souueraineté. Et
 peu apres il dit: Certainement nous a-
 uons plusieurs sortes de sacrifices. Entens
 en sainte escriture qui t'explique manife-
 stement ceste difference & pluralité. Le
 premier sacrifice duquel i'ay desia parlé,
 est ce don spirituel mystique, duquel S.
 Paul parle aux Ephesiens, quand il dit: Je-
 sus christ s'est liuré pour nous à Dieu, sa-
 crifice & oblalion en odeur de douceur.
 Il fault noter que saint Chrysostome fait
 mention en ce lieu de dix especes de sa-
 crifices, à sçauoir du sacrifice de l'autel, du
 sacrifice du martyre, de l'oraison, de la louange, de iu-
 stice, de l'aumosne, de iubilatiō, du cœur
 contrit, de la predication, de l'Euangile, &
 de la largesse & beneficence.

Cha. 20. du
2. liure.

Saint Augustin y est cōforme du tout,
 “ escriuant contre l’aduersaire de la loy &
 “ des prophetes. L’eglise, laquelle depuis le
 “ temps des Apostres par certaines succes-
 “ sions des Euesques cōtinue iusques à noz
 “ tēps, sacrifie à Dieu par le moyen du corps
 “ de Iesus christ, le sacrifice de louange, non
 “ selon l’ordre d’Aaron : mais selon l’ordre
 “ de Melchisedech. Ceux qui ont leu, co-
 “ gnoissent ce qu’a offert Melchisedech,
 “ quand il benit Abraham . Et fils partici-
 “ pent, ils voyent bien maintenant que l’on
 “ offre vn tel sacrifice à Dieu par toute la ter-
 “ re. Et quand Dauid dit que Dieu a iuré, c’-
 “ est pour signifier, qu’il reprendra & obiur-
 “ gera les incredules. Et quand il dit, que
 “ Dieu ne s’en repentira, c’est pour signifier,
 “ qu’il ne changera point ce sacrifice là: cer-
 “ tainemēt il a changé le sacrifice selon l’or-
 “ dre d’Aaron. Tellement qu’vn autre pro-
 “ phete, dit à celuy qui est peuple d’Israel se-
 “ lō la chair, ie n’ay point de plaisir en vous,
 “ dit, Dieu tout-puissant, & n’accepteray
 “ point sacrifice presenté parvoz mains. Voi-
 “ la ce qui est selon l’ordre d’Aaron: & rēd
 “ la cause pour laquelle il ne le veult point
 “ accepter, disant: pour-autāt que mō nom
 est

Et glorifié entre les Gents depuis le Soleil „
 „nant iusques au Soleil couchant, & en „
 „tout lieu on offre encēsement à mō nom, „
 „oblation nette, car mon nom est grand „
 „entre les Gēts. Voi-la ce qui est selon l'or- „
 „de de Melchisedech. Consideré aussi que „
 „s prieres des saincts sont signifiées par l'ē „
 „censement, ainsi comme sainct Iehan l'ex- „
 „pose en l'Apocalypse.

Le consentement de tant de doctes & *Chap. 5.*
 „saincts personnages, nous persuadent de
 „perseuerer en ceste foy catholique, voire
 „autant plus que l'opinion des Sectaires
 „est grandement contraire à eux, & estran-
 „ge de la vraye intelligence de la parole de
 „Dieu. Et pour par vn mesme moyen con-
 „uincer d'auantage ceste nostre foy, & aussi
 „pour faire entendre plus claiement à tous
 „Sectaires, qu'ils s'abusent en leur opinion,
 „nous vferōs de quelque raison contr'eux.
 „Ceux qui ne veulent receuoir l'interpre-
 „tion des premiers catholiques sur ce pas-
 „sage de Malachie, ont recours à ceste di-
 „uinité des sacrifices que nous auōs alleguée
 „de sainct Chrysostome, duquel ils pren-
 „nent ce qu'il leur semble bon. Tous reie-
 „tent dans le premier sacrifice, qu'il appelle sa-

crifice mystique, sacrifice de l'autel, & sacrifice non sanglant. Les Zuingliens spécialement & les Caluinistes maintiennent, que ce passage de Malachie doit estre entendu seulement, d'une oblatiō spirituelle, comme est l'action de grace, la louāge, l'oraison & la contritiō, ou penitēce. Laquelle opinion ne peut estre verifiee par le texte dudit prophete: car il n'est pas fait mention seulement d'encensement, par lequel on peut entendre l'oraison & priere, mais aussi du sacrifice pur & net. Et le tout est predit pour l'oblatiō du nouveau testament. Tellement consideré que les peres de l'ancien testament louirent Dieu en tout temps, voire depuis l'origine du monde, luy rendoiēt action de graces, faisoient penitence aussi bien & mieux que nous, & que le tout pouuoit estre d'autant plus agreable à Dieu, qu'il pouuoiet croire plus fermement au Messie futur, que nous ne croyons à celuy mesme qui est venu: ceste interpretation ne doit auoir lieu: „ ioinct qu'il est escrit: Qui est celuy, qui peut dire, mon cœeur est net, ie suis sans peché?

Chap. 20.
des prouuerbes

„

Quatriesme

Q V A
M
Premier
tri



eciall
ion de
role
oposé
pau
ulgair
quelq
mot
uel te
coliqu
eurs a
nt en
onside
iens n
es Lar
rifice
nous a

QUATRIEME FONDE-
MENT POUR LA MESSE.

*Premiere preuve des Catholiques pour le qua-
trieme fondement de la Messe, tirée
de la pratique & ceremonie
des Apostres. Chap. I.*

Est chose admirable & pres-que
incredible, d'entendre la grand'
instance, que tous Sectaires de
ce tēps ont faite contre la Messe,
especiallement pour raison que ceste di-
uine Messe ne se trouue en l'expresse
parole de Dieu. Et pour-autant que i'ay
supposé de ne m'arrester qu'aux plus prin-
cipaux fondemēt, & desquels on a moins
ordinairement escrit, que i'aye leu : sil y-a
quelqu'un, qui desire sçauoir, dont vient
ce mot de Messe, & ce qu'il signifie, & de
quel temps il est en vsage en l'Eglise Ca-
tholique, ie le prie d'auoir recours à plu-
sieurs auteurs, qui en ont escrit doctemēt,
tant en Latin qu'en François. Ce pendant
considerons comment les premiers an-
ciens nommoient ce mystere de la Messe.
Les Latins le nommoient oblation & sa-
crifice de l'autel, & de l'Eglise : comme
nous auons monstré bien amplemēt par-

cy deuant. Les Grecs le nommoient Liturgie, comme nous auons pour singulier tesmoignage les Liturgies de saint Iaqués l'Apostre, de saint Basile, de saint Iehan Chrystome: entre autres, laquelle Liturgie est vne diction si propre a ce mystere, qu'il n'est pas possible d'exprimer plus veritablement & clairement ce que les Hebreux & Latins entendent par ceste diction *Missa*, comme pourront iuger tous ceux qui sont versez en la cognoissance des langues Hebraïque & Greque. Or à fin que les Sectaires n'ayēt plus d'occasion de reprouuer la Liturgie des Grecs (que les Latins ont nommé Messe, il y-a douze cent ans) pour raison qu'ils ont protesté de ne receuoir aucune nouuelleté, il est expedient de leur monstrer a loeil, qu'elle est fondée expressément en la sainte Escripiture. Il est escrit aux Actes

Chap. 13.

“ des Apostres. Lors qu'ils seruoient en leur
 “ ministere au Seigneur, & ieusnoient, le
 “ saint Esprit dit. Separez moy Barnabas &
 Saul, pour l'œuure auquel ie les ay appellez. Les Catholiques ont remarqué en ce passage, que saint Luc vse de la dictiō de Liturgie, qui signifie en Grec ceste charge

charge & exercice public, que nous entendons par la diction de Messe. Et pour monstrier pour quelles raisons ledit passage des Actes doit estre entendu de cest office & ministere public, appellé la Messe, ils s'arrestent premierement au stile du mesme sainct Luc, lequel parlant de l'office du sacrificateur Zacharie, vse de ceste diction de Liturgie, disant : Aduint quand les iours de son ministere furent acheuez, il retourna en sa maison. Et S. Paul aux Hebrieux, quand il dit: Tout sacrificateur assistoit chacun iour, administrant & offrant souuentesfois les mesmes sacrifices. Il vse de la diction de Liturgie: laquelle ie n'ay iamais obserué en tout le nouueau Testament, estre simplement prinse & entédue pour la predication ou interpretation de la parole de Dieu, mais pour le ministere public des sacrifices, cōme i'ay monsté: ou pour le sacrifice des aulmones, comme sainct Paul en vse aux Romains, Chapitre 15. & aux Corinthiens Chap. 9. de la seconde Epistre: ou pour le sacrifice de la conuersion, & de la foy des Gentilz, comme S. Paul en vse aux Romains Chap. 15. La ou il cōioinct les deux


*Chap. 1. de
son Euāgile.*

Chap. 10.

epithetes propres aux sacrificateurs, à sçauoir, Liturgie & Ierurgie. On pourra voir aussi le second Chapitre de l'Epistre aux Philippiens. Si les Sectaires m'enseignent quelque chose de meilleur, ie les remerciray.

Continuation de ladiète preme.

Chapitre 2.

Econdemēt les Catholiques s'arrestent aux Circonstāces du mesme texte de S. Luc, par lesquelles il me semble qu'il explique assez clairement, ce qu'il entend par ceste diction de Liturgie. Car apres auoir dit, eux ministrans au Seigneur, & ieusnans, le saint Esprit dit: Separez moy Barnabas & Saul, pour l'œuure auquel ie les ay appelez. A quelle raison dit-il, Parquoy apres auoir ieusné & prié, ilz meirēt les mains sur eux, & les enuoyerent, sinon pour declarer, de quel ministere public il entend, à sçauoir, de celuy qui est solennel, qui se doit faire par ieusnes & prieres, desquelles nous vsons speciallement en tout le Canon de la Messe? Et pour confirmer ceste interpretation, nous debuons entendre, que saint Luc disant: eux apres auoir prié, il

vsc

se d'une diction, de laquelle saint Paul
 se, au second Chapitre de la premiere
 pistre à Timothée, parlât des prieres, qui
 est la seconde espece des quatre oraisons,
 qu'il admoneste, qu'on face avant toutes
 choses pour toutes personnes de quelque
 qualité qu'elles soiēt, lesquelles se doiuent
 faire publiquement, & selon le ministere
 ecclesiastique, ainsi comme Beze l'a aussi
 interpreté en son nouveau Testament
 Grec & Latin. Laquelle diction Grecque
 signifie vne priere, que l'on fait avec cer-
 tain veu, avec intention, & avec attentio.
 De-quoy saint Augustin nous aduertit,
 expliquant tout ce passage de S. Paul com-
 memēt a nostre Messe, en l'Epistre 59.
 Paulin. Mais pour-autāt que les Sectai-
 res sans aucune raison, & du tout contre
 l'ordonnance de leur pretendüe Eglise,
 respondēt, que saint Augustin en ce lieu
 ne fait mētion aucune que de leur Ce-
 ne: Il m'a semblé bon repeter plus au long
 ladite interpretation & tesmoignage, tant
 pour confirmer mon dire, que pour leur
 bailler a cognoistre, qu'ils n'entendēt pas
 ce qu'ils disent, ny l'ordonnance de leur-
 dite religion touchant l'article de leur-di-

*Imprimé à
 Geneve par
 Henry Estiē
 ne. 1565.*

« te Cene , en faifans vne telle refponce.
 » Donc fainct Auguftin dit, par cefte dictiõ
 » de prieres, nous entẽdons les prieres que
 » nous faifons, quand on benit, & fãctifiẽ,
 » & met on en morceaux cela qui eft fur la
 » table de noftre Seigneur, & chafcune Egli
 » fe conclud toute cefte priere par l'oraifon
 » dominicale. L'origine de la dictiõ Gre-
 » que nous ayde á l'entendre ainfi . Car ce
 » que les Grecs appellent εὐχὴν l'efcripture
 » en vfe raremẽt pour oraifon, mais fouuẽ-
 » tesfois & en plus frequent vfage elle l'ap-
 » pele veu: mais elle appelle tousiours orai-
 » fon, ce dont eft queftion, que les Grecs
 » nomment προσευχὴν: Tellement que par
 » cefte dictiõ Grecque on entend propre-
 » mẽt cef' oraifon là, que nous faifons avec
 » vn certain Veu. Et on voie tout ce que
 » l'on offre a Dieu, principallemẽt l'oblatiõ
 » du Sainct autel: par lequel facrement eft
 » fignifiẽ l'autre plus grand veu que nous
 » ayons, par lequel nous auons vouẽ, que
 » nous demeurerons en Iefus chriſt, a fça-
 » uoir, en la clauſture & liẽfõ de fon corps.
 » Et le facrement de cefte choſe eft, par ce
 » que nous qui ſommes pluſieurs, ſommes
 » vn pain & vn corps. Parquoy i'eftime que
 l'Apo-

l'Apostre a commandé propremēt de fai-
 re ces oraisons avec veu, que les Grecs ap-
 pelent προσευχὰς pour la sanctification
 de cest' oblation du Sainct autel, & pour
 la preparation de la distribution d'icelle.
 Sainct Paul, di-ie au lieu preallegué a Ti-
 mothee, décrit quatre especes d'oraisons
 qui veult qu'on face auant toutes choses
 pour toutes personnes, a sçauoir, Reque-
 stes, Prieres, Supplications, & Actions de
 graces. Qui est vn certain fondement, &
 tesmoignage de nostre Messe, qui cōtient
 quatre parties, comme sainct Augustin l'a
 aussi interpreté au lieu preallegué disant:
 De ce lieu de sainct Paul on pourroit dire
 plusieurs choses qui ne seroient pas a im-
 prouuer, mais i'ayme mieux entendre par
 ces propos ce que toute l'Eglise frequen-
 te: à sçauoir, que par ceste diction, *de Re-*
questes, nous entédions ces prieres là estre
 signifiées, lesquelles nous faisons en la ce-
 lebration des sacremens, auant que cela
 qui est sur la table du Seigneur, commen-
 ce a estre benit. Et pour ceste diction, *de*
Prieres, nous entendions les prieres que
 nous faisons, quand on le benit, & sancti-
 fie, & est mis en morceaux pour distri-

buer. Et par ceste diction, de *Supplications*,
 les prieres que nous difons, quand on be-
 nit le peuple. Car alors les Euesques com-
 me aduocatz, offrent à la puissance mise-
 ricordieuse de Dieu par l'imposition de
 leurs mains, ceux qu'ilz ont receu en leur
 charge. Lesquelles choses completes,
 & apres la participation d'un si grand sa-
 crement, l'action de graces conclud tout,
 laquelle l'Apostre a recommandée la der-
 niere. Voila ce qu'il ma semblé bon de-
 duire de la circonstance du texte de sainct
 Luc, & de l'expositiō de sainct Augustin,
 lequel nous confirme le fondement de
 nostre Messe, suiuant la saincte Escrip-
 ture, & la pratique de toute l'Eglise: laquel-
 le de toute antiquité confessant la reelle
 presence du corps & sang de nostre Sei-
 gneur Iesus christ au sacrement de l'au-
 tel, par la benediction sanctificatiue &
 consecratiue que les Prestres y font selon
 leur ministere, en vertu de la toute puis-
 sante parole de Dieu qu'ilz prononcent,
 y-a recogneu & confessé en tout temps
 oblation & sacrifice. Lesquels deux arti-
 cles, à sçauoir, la benediction & le sacrifi-
 ce faicts a l'autel, les Sectaires obhorrent
 & ab-

& ab
 chose
 mes
 moins
 cesseu
 des ar
 propr
 foy, &
 me il
 font, c
 stin, &
 re auc
 la nou
 pour
 tendu
 esté l
 ctEUR

Solu



uons
 donn

& abominent si grandement, que c'est chose horrible de lire & ouyr les blasphemes qu'ilz en semēt par tout. Et ce neantmoins voulans tousiours se mōstrer successeurs de la primitiue Eglise, & de la foy des anciens catholiques & saincts, ils s'approprient leur tēsmoignage en religion, foy, & intelligence du tout contraire. Cōme il est manifeste par la responce qu'ils font, disans, qu'en ce lieu de sainct Augustin, & en tous autres semblables n'est faite aucune mention que de leur Cene, de la nouvelle & faulse inuētion, de laquelle pourront iuger tous ceux qui auront entendu les faictz & ēcrits de ceux, qui ont estē les principaux membres & conducteurs de l'Eglise en leur temps.

Solution de la faulse interpretation des Sectaires, touchant ce passage de S. Luc, au Chap. 13. des Actes.

Chapitre 3.

LES Sectaires, & nōmēmēt les Calvinistes, se voyans pressez de l'autorité de sainct Luc, que nous auons alleguee des Actes des Apostres se donnent grand' peine de s'en depestrer a-

uec le moins de deshonneur qu'ils peu-
 uent : & ce pendant qu'ils tergiuerfent fi
 obftinément, fe trouuent conuaincuz de
 grande ignorance & inconfideration, qui
 eft vn inconuenient ordinaire aux fots,
 qui tombent en vn vice contraire à celuy
 qui veulēt euitter. La refponfe qu'ils font,
 eft impertinente & contraire à l'intelli-
 gence de ce texte de faint Luc. Car ils di-
 sent, que ceste charge & miniftre public
 duquel parle S. Luc, doit eftre entendu
 de la predication & explication de la pa-
 role de Dieu. Et pour confirmer leur inter-
 pretation, ils alleguent deux raifons, l'vne
 eft tirée du texte : difans, cela appert par
 leurs offices, lesquelles faint Luc declare,
 les nommant prophetes & docteurs. L'au-
 tre raifon eft inuentee de leur cerueau cõ-
 tre l'intelligence du texte, difans: qu'ils n'
 eftoient pas Prestres, pour auoir occasion
 de coniecturer qu'ils celebraffent ce mi-
 niftre que les Papiftes nomment *Missal*.
 Voi-la pas de belles confequences, & qui
 meritent de retirer vn peuple nourry fi
 long temps en l'Eglife de la religion des
 anciens? Et pour les refuter: Je leur demã-
 de, fi on leur prouue, qu'ils eftoient Pre-
 stres

es, cōfesseront, ils pourtāt nostre interpretation de la Liturgie par laquelle nous maintenons qu'ils celebrent la Messe? Certes ce different seroit bien tost vuidé: car nous le prouuerons facilement & clairement. Si d'auenture ils veulent dire, que la consequence n'est pas necessaire, que s'ils celebrassent la Messe presupposé que veritablemēt ils fussēt Prestres: pourquoy donc font ils ceste responce, laquelle est d'autant plus debile, que la consequence ne'est pas bonne, qu'ils n'exerçoient pas ceste charge publique qu'on appelle la Messe, estās prophetes & docteurs. Cōme tel estat & dignité estoit cōtraire à la dignité de sacrificature. Comme si les Apotres n'estoient Prophetes, docteurs, & Prestres. Or pour confirmer nostre interpretation: premierement nous ferons entendre, qu'ils estoient Prestres, saint Paul parlant du Prestre, entre autres qualitez prerogatiues qui sont en luy, il remarque la predication & l'explication de la parole de dieu, disant: Les Prestres qui presidēt au sacrifice, soiēt reputez dignes de double honneur, principalement ceux qui trauaillent en la parole & doctrine. Et selon l'inter-

*Cha. s. de la
premiere epi-
stre à Timo-
thee.*

cc

Chapitre 4
de ladicte E-
pistre à Timo-
thée.

pretation & consentement des aduerfaires, ils expliquoiēt & enseignoiēt la parole de Dieu: donc il est plus vray-semblable qu'ils fussent prestres, qu'autrement. Sainct Paul remarque aussi au Prestre l'imposition des mains, disant: Ne contemne point la grace qui est en toy, qui ta esté donnée par prophetie avec l'imposition des mains de la prestrie. Et au Chapitre 5. de ladite epistre, dit: N'impose point tost les mains sur aucun, & ne communique point aux pechez d'autruy. Mais S. Luc au Chap. 13. des Actes, parlant de ceux desquels il est question, dit: Apres auoir ieuné & prié, ils meirent les mains sur eux, & les enuoyerent. Donques ils estoient prestres, veu que sainct Paul & Barnabas l'estoient dès lors: car c'est contre le droit diuin, que celuy qui n'est Prestre, vse de l'imposition des mains sur celuy qui l'est: ce que les ministres sçauent fort bien pratiquer. Et ainsi soit que lesdits deux, à sçauoir sainct Paul & Barnabas fussent prestres, sainct Luc le tesmoigne manifestement, disant, au chap. 14. des Actes. Paul & Barnabas apres auoir ordonné & establi des prestres en chacune Eglise, ayans prié avec

usnes, ils les recommanderent au Sei-
 neur, auquel ilz auoient creu. Et pour
 confirmation de cela sainct Paul escriuāt
 Tite, dit: La cause pour-quoy ie t'ay lais-
 sē en Crete, ceste, a fin que tu poursuiues
 & corriger les choses qui restent; & que
 tu constitues des Prestres par les villes,
 comme ie te l'ay ordōné. Et pour nous per-
 suader, que l'ors Liturgizans, ils celebriēt
 ce saint & admirable mystere de la Mes-
 se, nous considerons les circonstances de
 ce texte de sainct Luc. Lequel ne s'est pas
 contentē de dire qu'ils seruoient au Sei-
 neur en l'eur ministere, mais aussi a dit
 qu'ils ieusnoient. Et pour nous declarer
 l'auantage de quel ministere il entēdoit,
 il a repetē, disant: qu'apres qu'ils eurent
 ieusnē & priē, ils mirent les mains sur eux.
 Nous lisons plusieurs predications des
 apostres, mais nous ne lisons point, qu'ils
 eussent estre faictes avec tels ieusnes & prie-
 res solennelles. Si ie m'abuse en cest' opi-
 nion, ie merciray celuy qui m'en baillera
 l'auertissement. Et certainement il me
 semble, que d'interpreter ce ministere Li-
 turgie de l'office de predication, procede
 d'un esprit contentieux, & d'un certain

desir de contredire : considéré que non seulement les circonstances de ce narré nous l'expliquent d'une sacrée & singulière cérémonie par le moyen de laquelle les Apostres se dispoisoient avec ieusnes pour impetrer l'Esprit de Dieu, mais aussi la Tradition des premiers Chrestiens qui a perseveré iusques a nous, nous le confirme. Comme pourons iuger ceux qui sont versez en la lecture des auteurs Grecs, anciens Catholiques, lesquels vsent ordinairement de ceste diction de Liturgie en la signification de sacrifice, & des choses qui appartiennent a l'estat & office des Sacrificateurs. De la est aduenü que cet office & mystere ecclesiastique que les Latins appellent, la Messe, les Grecs l'ont nommé Liturgie.

*Tesmoignage pour la probation de la
Messe de saint Iacques l'Apostre.*

Chapitre 4.

Nous n'auons pas seulement les Messes Grecques de saint Basile & de saint Iehan Chrysostome, qui ont esté tousiours recogneues & receues en l'eglise Catholique iusques a present: mais aussi par vne grace singulière de Dieu,

Dieu, la Messe de l'Apostre saint Iaques,
 esté preseruée iusques a nostre temps:
 par laquelle les Catholiques sont confir-
 mez & assurez, que les Apostres ont cele-
 bré la Messe, & que le grand vitupere &
 reproche que nous font les Sectaires a
 cause de la deuotion & reuerence que
 nous y auons, redonde & a nostre Sei-
 gneur, qui en est auteur, & aux Apostres
 qui l'ont celebrée si religieusement, & qui
 nous en ont laissé la formule. Et pour-au-
 tant que les Sectaires nous respondent
 que nous leur baillons des bourdes pour
 paistre, quand nous leur alleguons la
 Messe de saint Iaques, pour môstrer que
 les Apostres ont dit la Messe, il est expe-
 dient d'entendre les raisons, sur lesquelles
 est fondée, principalement la persuasion
 que nous en auons. Nous accordons (se-
 lon qu'il est contenu & commandé en
 plusieurs lieux de l'ancien Testament, &
 selon les tesmoignage de Polycrates, &
 selon l'usage receu en toute nation) qu'il
 est permis a aucun de porter Mitre &
 Lame sur la teste, s'il n'est Sacrificateur.
 Il est seulement que la Mitre est argument de
 sacrifice, & qu'il s'ensuit necessaire-
 ment que la Mitre est argument de

*Au cha. 31
du liure 3. de
l'histoi. eccle.
Victor re-
gnoit l'an.
190.*

*Au traité
de l'hebr. 25.
& 78.*

ment, que celuy qui a liberté & puissance estoit S
de porter legitiment la Mitre, est Sacrificiens,
ficateur. Comme nous lifons en Eusebe, l'ons
qui dit, que Polycrates euesque d'Ephese, Cleme
escruiant au Pape Victor, de ceux qui e-aques
stoient entre autres insignes decedez, en euesqu
la ville d'Ephese, dit de saint Iehan l'E-saint l
uangeliste: Il a esté Sacrificateur de Dieu, ion d
portans la Mitre & la Lame Pontificale. hieron
Or il est certain que l'Apostre saint Ia-ordon
ques premier Euesque de Hierusalem, Chrest
portoit ceste Mitre & Lame, estat Sacrific-tres.
cateur & en la religion des Iuifs & en la ions c
religion des Chrestiens. Comme nous lisant
lifons en Epiphane disant: Nous trouuôs iour c
que saint Iaques estant Nazareen, a cau-ment
se de sa Sainte vie, a exercé l'office de Sa-liens,
crificature selon l'ancien Testamēt. Pour-seigne
tant il luy estoit permis d'entrer vne fois myste
de l'année au Saint des Saints, comme alem
la loy la commandé aux Euesques. Plus-pende
sieurs qui nous ont precedé, & nommé-des pr
ment Clemens Alexandrin, Eusebe & au-mais f
tres l'ont raconté. Et aussi il luy estoit per-pour
mis de porter la Mitre & la Lame sur sa te-ques c
ste, selon que gens dignes de foy l'ont tes- ltienn
moigné en leurs liures. Et ainsi soit qu'il ans ap
estoit

estoit Sacrificateur de l'Eglise des Chre-
 Sacri- tiens, Eusebe le confirme, disant : Nous
 Eusebe, sons au fixieme liure des dispositiōs que
 Eusebe, Clemens Alexandrin a cōposé, que saint
 Iaqués nommē le Iuste, a esté ordonné
 z, enuesque de Hierusalem par saint Pierre,
 r l'E- saint Iaqués & saint Iehan, apres l'Ascē-
 Dieu, ion de nostre Seigneur. Et aussi saint
 icale Hierome escrit, que saint Iaqués a esté
 et Iar- donné Euesque & sacrificateur des
 alem, Chrestiens en Hierusalem par les Apo-
 crifi- tres. Qui est vne des principales occa-
 en la- sions de sa mort, comme d'escrit Eusebe,
 nous disant, qu'Ananias l'accusa en iugement,
 nous pour ce qu'il faisoit contre la Loy. Telle-
 cau- ment que Epiphane contre les Collyri-
 le Sa- liens, dit : saint Iaqués frere de nostre
 Pour- Seigneur, a esté ordōné premier chef des
 e fois mysteres & sacrifice en la ville de Hieru-
 mme- alem, duquel & des autres Apostres de-
 plu- pendent les successions des Euesques &
 amē- des prestres en la maison de Dieu, & ia-
 & au- mais femme n'a esté ordonnée entre-eux
 per- pour sacrifier. S'il est vray que saint Ia-
 sa te- qués estoit sacrificateur de l'Eglise Chre-
 t res- stienne, l'ayant administrée plus de vingt
 qu'il ans apres l'Ascension de nostre Seigneur,
 estoit

*Chap. 1. du
 liure second,
 de l'histoire
 ecclesiast.*

*Au liure
 des personna
 ges illustres.*

*Chap. 1. du
 second liure
 de l'histoire
 ecclesiast.*

*Au traite
 de l'here. 79*

qu'elle difficulté deuõs nous causer pour reiecter sa Messe & Liturgie, consideré que c'est la formule de sacrifier en la Loy nouvelle, receuë en l'Eglise Catholique depuis son temps iusques a present? Ceux qui ont tousiours recognu & receu le sacrifice de l'autel, n'ont iamais reuouqué en doute ladite Messe, n'y fait difficulté de la recevoir. Mais ce n'est que perdre tēps & peine, de la vouloir prouuer a ceux, qui n'estiment dudit sacrifice de l'autel, non plus que de la plus grand' occasion d'Idololatrie qui fut iamais en ce mode. Pour ceste raison nostre principale intention est d'instruire, de cōsoler, & de cōfirmer le peuple de l'Eglise Catholique, Prions Dieu continuellement & du plus profond de nostre cœur, que par sa puissance, par sa bonté, & par sa misericorde infinie, il face la grace aux deuoyez de prendre l'occasion par nostre seruice de se recognoistre, & se reduire au corps de l'Eglise Catholique, qu'ils ont abandonnée si inconsiderément, & si miserablement. Au reste si quelqu'un desire auoir tesmoignage de quelqu'auteur autentique pour s'asseurer de la Messe de sainct

Iaques

*Il regnoit des
temps de S.
Hierome.*

Iaqués, il pourra considerer ce que Pro-
clus Archeuesque ancien de Constanti-
nople en a escrit au liure qu'il a intitulé, «
Tradition de la diuine Messe, disant: Plu- «
sieurs saincts pasteurs & docteurs de l'E- «
glise qui ont succedé aux Apostres, ren- «
dans la raison des sacrez mysteres de ce- «
ste diuine Messe, l'ont laissée par escrit en «
l'Eglise. Et entre autres, les premiers & «
les plus celebres que nous ayons, sont S. «
Clemens disciple & successeur de saint «
Pierre chef des Apostres. Lequel apres «
auoir cognu ces sainctz & sacrés myste- «
res par la reuelation des Apostres, les a «
mis en lumiere: Et saint Iaques qui a «
esté appelé à l'administratiō de l'Eglise de «
Hierusalem, y estant ordonné premier «
Euesque: Et apres eux saint Basile le «
grand, lequel considerant la paresse & «
l'ignorance des hommes, lesquels entant qu'ils «
ne pensent qu'aux choses terriennes & «
vulgaires, se fachent de longue Messe, la «
abbregée: non pas qu'il eust opinion, «
qu'elle contint quelque chose superflue «
ou trop longue, mais pour oster l'ocasiō «
de paresse, & d'attediation a ceux qui la «
veullēt ouyr, & y prier, pour raison qu'on «

In Trullo,
l'an. 684.

Au canon.
32. Et est al-
leguë de con-
secratione, di-
stinct. 1. can.
Iacobus.

y consumoit vn grãd temps. Ceste Messe
de saint Iaques peut estre aussi prouuëe
par le Concile sixieme congregé en Con-
stantinople, sous l'Empereur Iustinian
le second, auquel est refutée vne ancien-
ne heresie, qui regne encores a present
entre les Calvinistes, qui maintiennent
qu'il ne faut mesler l'eau avec le vin au
mystere de l'Eucharistie. Il est escrit au
» Canon 32. dudit Cõcile, l'ordre qui nous
» a esté baillëe de mesler l'eauë avec le vin
» au sacrifice, est obseruëe en toute l'Eglise,
» la ou les lumieres spirituelles ont reluy.
» Car s. Iaques frere de nostre Seigneur,
» premier Euesque de Hierusalem, & saint
» Basile Euesque de Cesarëe, qui a rempli
» tout le mõde de sa gloire, nous ont ensei-
» gné par la formule de sacrifier mystique-
» ment, qu'ils nous ont laissëe par escrit,
» qu'il faut mesler l'eauë avec le vin au sa-
» cré mystere.

*Responße au vne principale obiection des Se-
ctaires, touchant les noms des mesmes
auteurs & d'autres posterieurs,
contenus aux Messes,
Chapitre 5.*

Lreste vne difficulté, que les Sectaires alleguent contre noz Liturgies & Messes, nous cuidans presser & expugner par icelle, comme par vne batterie inuincible, à sçauoir, que nostre Messe ne peut estre maintenue apostolique, n'y recogneüe d'aucun auteur ancien, cōme de sainct Basile ou de sainct Iehan Chrysostome, pour raison qu'au Canon d'icelle mention expresse est faite, non seulement des Apostres, & des mesmes auteurs ausquels telles Messes sont attribuees, mais aussi de plusieurs autres qui sont venu long temps depuis eux. Certes ie m'estonne, comment en si petite chose ils font vne si grand' instance: à laquelle ie ne feray longue responce, car ce scrupule ne le merite. Seulement ie leur demanderay, filz ne croyent pas que Moyse est auteur des cinq premiers liures de l'ancien Testament, qu'on appelle Pentateuque. Si i'estimoye qu'ils le voulussent nier, i'aurois recours pour le prouuer a la reste de l'ancien & nouveau Testament, & au tesmoignage de tous les catholiques. Mais s'ils le confessent, ie les prie me rendre raison, comment cela se

DES PRIN. FON. DE LA MESSE.
peut faire, qu'au mesme Pentateuque
mention expresse est faicte non seulement
de la naisance & de la vie de Moyse, mais
aussi de sa mort, du lieu de sa sepulture, du
nombre de ses iours, de la santé de son
corps, & du certain temps que les enfans
d'Israel l'ont ploré mort. Il ny a autre rai-
son qu'on puisse rendre, sinon que l'Egli-
se des Hebrieux par succession de temps
a adiousté cela aux liures de Moyse, pour
en laisser & perpetuer la cognoissance &
la memoire a toute la posterité: ainsi cõ-
me nous disons aussi que l'Eglise catholi-
que par succession de temps a adiousté
aux Messes les noms non seulement des
auteurs d'icelles, mais aussi de ceux
qu'elle a eu en quelque singulier
respect, ayant assurance & de-
sir d'estre soulagée par leurs
prieres & intercessions,
en les inuoquant
particuliere-
ment.

Fin du second Traicté.

TABLE DES CHAPITRES
 contenuz en ce present liure.

- L**A Foy est necessaire pour entendre les articles
 & Ceremonies de l'Eglise. fo. 1.
- Methodes expedientes pour decider les difficultez
 de l'Eucharistie, qui sont trois principales. 3.
- Preuve premiere des Catholiques prinse de l'Om-
 nipotence de Dieu, qui peut & faict tout ce qu'il
 dit, & faict dire. 4.
- Continuation de la premiere preuve de l'omni-
 potence de Dieu. 6.
- L'omnipotence de Dieu consiste aussi en ce qu'il
 peut, & faict tout ce qu'il veult. 7.
- Continuation de ce que Dieu peut, & faict tout
 ce qu'il veult. 10.
- On peut cognoistre la volonte de Dieu par ses ou-
 urages manifeste. 11.
- La volonte de Dieu se peut cognoistre aussi par
 les histoires de ses faicts & dictz contenuz en la
 saincte escriture. 12.
- On peut cognoistre la volonte de Dieu aussi par
 sa parole, par laquelle il commande quelque
 chose. 12.
- Nostre Seigneur Iesus Christ disant: Faites cela en
 memoire de moy a baillé certain commande-
 ment. 14.
- Le commandement de Dieu est clair & manife-
 ste. 14.
- Le commandement de Dieu peut estre cogneu
 aussi par le sainct Esprit, & par l'Eglise. 16.
- Nostre Seigneur Iesus Christ en instituant vn sa-

T A B L E.

crement, s'il disoit d'vn & entendoit de l'autre ne seroit veritable,	17.
Seconde preuue des Catholiques prinse des circonstances du texte de la saincte escriture cõtenue en sainct Mathieu, S. Marc & S. Luc.	19.
Continuation de ceste preuue, prinse des circonstances du texte de sainct Paul.	20.
Raisons principales des Sectaires contre la verité de l'Eucharistie.	22.
Responße au second argument des Sectaires, tiré de l'article de l'Ascension.	24.
Responße à la raison naturelle de Caluin contre la verité de l'Eucharistie.	27.
La Messe est rendue odieuse, principalement à cause du sacrifice.	32.
Refutation de ceste principale obiection de Caluin contre la Messe.	33.
Fondemēt 1. des Catholiques pour la Messe.	35.
Preuue premiere des Catholiques tirée de la saincte escriture pour le premier fondement de la Messe.	35.
Refutation de l'interpretation de Caluin & de Beze touchant cest' auctorité.	35.
Continuation de la premiere preuue des Catholiques tirée de la saincte escriture.	38.
Preuue seconde des Catholiques pour ledit premier fondement, tirée du consentement des anciens.	40.
Preuue troisieme des Catholiques pour le premier fondement de la Messe, tirée de la saincte escriture.	45.
Second fondement des Catholiques pour la Mes-	

se,
Prem
rain
Me
Seco
tor
Trois
la
la M
me
Quat
ledi
secc
Cinq
l'au
de
Sixie
cri
re
no
Cont
str
tes
ter
Sept
cri
pel
Huié
fac
for
co
Trois

T A B L E.

autre	se, touchant le sacrifice.	46.
17.	Premiere preuve des Catholiques, fondée en cer-	
s cir-	taine raison, qu'il y a sacrifice au mystere de la	
ôte-	Messe.	46.
19.	Seconde preuve des Catholiques fondée en l'au-	
con-	torité des anciens touchant ledict sacrifice.	50.
20.	Troisieme preuve des Catholiques, fondée sur	
crité	la parole de Dieu, touchant ledict sacrifice de	
22.	la Messe: laquelle parole de Dieu est premiere-	
tiré	ment expliquée par raisons.	52.
24.	Quatrieme preuve des Catholiques touchant	
re la	ledict sacrifice, fondée sur ladicte parole de Dieu	
27.	secondement expliquée par les anciens.	54.
nt à	Cinquiesme preuve des Catholiques fondée sur	
32.	l'autorité des anciens, touchant ledict sacrifice	
Cal-	de la Messe.	57.
33.	Sixiesme preuve des Catholiques pour ledict sa-	
35.	crifice, fondée sur l'autel, que la sainte escriture	
fain-	& les anciens recognoissent en l'Eglise du	
de la	nouveau testament.	61.
35.	Continuation de ladicte sixiesme preuve, mon-	
de	strant qu'il y a vn autel en l'eglise du uouueau	
35.	testament, & consequemment vn sacrifice. ex-	
ho-	terieur.	64.
38.	Septiesme preuve des Catholiques pour ledict sa-	
pre-	crifice, fondée sur l'autorité des anciens, qui l'ap-	
esan	pellent sacrifice propiriatore.	67.
40.	Huictiesme preuve des Catholiques pour ledict	
pre-	sacrifice, fondée sur la responce que nous fai-	
cte	sons avec noz anciens à l'objection des Sectaires	
45.	contre ledict sacrifice de la Messe.	71.
Aef-	Troisiesme fondement pour la Messe.	75.

T A B L E.

- Premiere preuve des Catholiques pour le troysiesme fondement de la Messe, tirée du premier chapitre du prophete Malachie. 75.
- Seconde preuve pour ledict troysiesme fondement, tirée des anciens, interpretans le sacrifice & l'oblation nette. 76.
- Troysieme preuve de Catholiques pour ledict fondement, tirée aussi des anciens respondant à l'interpretation des Sectairestouchant ledict passage de Malachie. 78.
- Quatrieme fondement pour la Messe. 83.
- Premiere preuve des Catholiques pour le quatriesme fondement de la Messe, tirée de la pratique & Ceremonie des Apostres. 83.
- Continuation de ladiecte preuve. 84.
- Solution de la faulse interpretation des Sectaires, touchant le passage de sainct Luc au 13. chapitre des Actes. 87.
- Tesmoignage pour la probation de la Messe de sainct Iaques l'Apostre. 89.
- Response à vne principale obiection des sectaires, touchant les noms des mesmes auteurs & d'autres posterieurs cōtenuz aux Messes. 92. 93.

F I N.



troy-
emier

75.

onde-
rifice

76.

edict

ant à

edict

78.

83.

qua-

pra-

83.

84.

ires,

oitre

87.

e de

89.

tai-

&

93.

